REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI

SOMMAIRE

	uction	
1.	Chapitre I : Contexte de la sécurité alimentaire	5
1.1.	Environnement politique et macro-économique général	5
1.2.	Caractérisation du potentiel productif agricole	8
1.2.1.		9
1.2.2.	La zone sud	11
1.2.3	La zone centre	13
1.2.4	La zone nord	14
1.3.	Diagnostic de la situation de sécurité Alimentaire	16
13.1.	Disponibilité	16
13.2. 13.3.	Stabilité Accessibilité	22 22
13.3. 13.4.	Accessibilité	23
13.4.	Utilisation biologique Situation nutritionnelle	24
13.6.	Zones et groupes vulnérables	27
1.4.	Politiques et stratégies mises en œuvre	28
1.4.1.	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	28
1.4.2.	Cadre institutionnel de la gestion de la sécurité alimentaire	30
1.4.3.	Orientations politiques et stratégiques sectorielles	34
1.4.4.	Principaux plans et programmes mis en œuvre	38
	Timopada piano di programmo tino di aduro	00
2.	Chapitre II : Enjeux et défis	49
2.1.	Nourrir une population en forte croissance et de plus en plus urbaine	49
2.2.	Asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur	50
2.3.	Affronter la diversité des crises alimentaires	5
2.4.	Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans le processus de la décentralisation et de réforme	
	de l'Etat	52
2.5.	Renforcer la coopération et l'intégration régionale	53
2.6.	Disposer d'une information adaptée et fiable	54
2.6.1.	Au Plan régional et international	54
2.6.2.	Au plan national	55
•	01 - 4- 11 1 - 04 - 45 1 - 0 - 5 - 44 11 - 11 - 1 04 5 1 - 1 - 05 45 4 1 45 1 -	-
3.	Chapitre III : La Stratégie Opérationnelle Horizon 2015 de la Sécurité Alimentaire	58
3.1.	Finalité et objectif global	58
3.2.	Orientations et stratégies d'intervention	59
3.2.1. 3.2.2.	Principes généraux d'action Rôle et portée de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire	59 66
3.3.	Objectifs général et spécifiques	67
3.3.1.		67
3.3.2.	Rapport à l'Objectif Spécifique n°2	68
3.3.3.	Rapport à l'Objectif Spécifique n°3	68
3.3.4.		69
3.3.5.	Par rapport à l'Objectif Spécifique n°5	70
3.4.	Axes (Lignes) Stratégiques d'Intervention Prioritaires	7
3.4.1.	Par rapport à l'Objectif Spécifique n°1	72
3.4.2.	Par rapport à l'Objectif Spécifique n°2	75
3.4.3.	Par rapport à l'Objectif Spécifique n°3	78
3.4.4.	Par rapport à l'Objectif Spécifique n°4	79
3.4.5.	Par rapport à l Objectif Spécifique n°5	82
4.	Chapitre IV : Premier Programme Quinquennal (2003-2007) de Mise en Oeuvre	86
4.1.	Contexte et Justification	86
4.2.	Cadre logique	87

4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.2.4. 4.2.5. 4.2.6.	Approche Orientations et Stratégies d'Intervention Lignes d'Intervention et Actions Prioritaires Critères de réalisation (IOV) Conditions critiques Cadre institutionnel de gestion du Programme	87 87 88 120 121
5.1. Jus 5.2. Exp	PITRE V CADRE INSTITUTIONNEL DE LA SNSA stifications périences de gestion des problèmes de sécurité alimentaire position de cadre institutionnel	125 125 125 126
6. Anne A.1. A.2. A.3. A.4.	exes Tableau de synthèse de la Stratégie Opérationnelle Horizon 2015 Cadre Logique du Premier Programme Quinquennal (2003-2007) Plan d'Opération 2003 – 2007 Bibliographie	

LISTE DES ABREVIATIONS

AMAP Agence Malienne de Presse et de Publicité
ANCT Agence nationale des collectivités territoriales
APROFA Agence pour la promotion des filières agricoles
BCEAO Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CA Chambre d'Agriculture

CADB Cellule d'appui du développement à la Base

CAE Centre agro-entreprise

CCC Comité de coordination des collectivités CCN Comité de coordination nationale

CEDEAO Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CFD Caisse Française de Développement CGD Comité de gestion des donateurs

CILSS Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel CMDT Compagnie malienne pour le développement des textiles

CNRA Comité National de la Recherche Agronomique

COCSSA Comité d'orientation et de coordination du système de sécurité alimentaire CPS/MDR Cellule de planification et de statistique/Ministère de développement rural

CRA Chambre d'agriculture du Mali

CRU Commission régionale des utilisateurs
CSLP Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

CT Collectivité territoriale

DGRC Direction générale de la réglementation et du contrôle/MDR

DIAPER Diagnostic permanent

DNA-CT Dispositif national d'appui aux collectivités territoriales

DNAER Direction nationale de l'aménagement et de l'équipement rural/MDR

DNAMR Direction nationale de l'appui au monde rural/MDR

DNB Direction nationale du budget

DNCC Direction nationale du commerce et de la concurrence DNSI Direction nationale de la statistique et de l'informatique

DNT Direction nationale des transports
EBC Enquête budget consommation
FAC Fonds d'aide et de coopération

FAO Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

IEC Information Education Communication

IER Institut d'économie rurale

IPR Institut polytechnique rural de Katibougou

MDR Ministère du développement rural ODR Opération de Développement rural

OHADA Organisation pour l'harmonisation des droits d'affaires

OIG Organisation internationale gouvernementale

OMBEVI Office malien du bétail et de la viande OMS Organisation mondiale de la santé

ON Office du Niger

ONG Organisation non gouvernementale

ORM Office Riz Mopti ORS Office Riz Ségou

PAM Programme Alimentaire Mondial

PAMOS Programme d'appui à la mise en oeuvre du SDDR (PNUD/FAO)

PANAN Plan national d'action pour l'alimentation et la nutrition

PASAOP Programme d'appui aux services agricoles et organisations paysannes
PNAE/PAN-CID Plan national d'action environnementale et Programmes nationaux de la

Convention de lutte contre la désertification

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PNIR Programme national d'infrastructures rurales

PNT Phosphate naturel du Tilemsi

PNVA Programme national de vulgarisation agricole

PPIV Petits périmètres irrigués villageois

PPTE Pays pauvres très endettés

PRMC Programme de restructuration du marché céréalier PRODEC Programme décennal de l'éducation et de la culture

PRODEJ Programme de développement de la Justice

PSLT Plan stratégique à long terme de la recherche agricole

SAT Schéma d'Aménagement du territoire
SDDR Schéma Directeur du Développement rural
SNLP Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

UBT Unité Bétail Tropical

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

«Le Gouvernement a adopté en mai 2000 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui devient le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le CSLP exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement plus intense, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace qui soit capable de réduire la pauvreté de façon durable. Si des actions de redistribution et des filets de protection sociale sont nécessaires à court terme pour réduire l'impact de la pauvreté, il s'agit avant tout d'inscrire les actions dans des stratégies de moyen et long termes qui mettent les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale» (CSLP, mai 2002).

LE CSLP est donc le point d'ancrage désigné et le cadre politique de support idéal pour la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire.

- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire à l'horizon 2015 et d'un programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Mali, découle des décisions prises par la conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays du CILSS ténue en novembre 2000 à Bamako, suite au deuxième forum des Sociétés sahéliennes. La déclaration finale de Bamako a "adopté le cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, de manière à assurer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, structurelle et régionalement intégrée et à renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires". La déclaration engage les Etats sahéliens à inscrire la priorité de la sécurité alimentaire durable pour tous les sahéliens au cœur de leur stratégie de développement économique et social et de leurs arbitrages budgétaires.
- Cette déclaration se situe dans la dynamique du processus Sahel 21 qui a été une occasion pour mobiliser les sociétés sahéliennes autour d'un projet de société porteur ďun Sahel vert, démocratique, pacifique, solidaire, économiquement fort. Les cinq priorités, (promotion des ressources humaines, renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux, développement rapide et durable des productions agricoles, croissance et diversification des économies, construction d'un espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et sur le monde), dégagées par le premier forum des sociétés sahéliennes à Banjul, en septembre 1997questionnent l'ensemble des politiques et stratégies nationales de développement des pays, ainsi que leurs politiques de coopération et d'intégration régionale.

Dans la mise en oeuvre de ces priorités par les pays une place importante est accordée à la réalisation d'une véritable sécurité alimentaire aux niveaux national et sous-régional, en raison de l'importance des enjeux alimentaires dans les pays et dans la sous-région.

Au regard des dimensions de la sécurité alimentaire et de son incidence sur la pauvreté des populations, l'adoption du «cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel» traduit la volonté politique des gouvernements des pays sahéliens d'assurer la sécurité alimentaire de tous les sahéliens en s'appuyant sur une valorisation durable des ressources de la sous-région et en exploitant les complémentarités économiques et naturelles avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

L'objectif général est d'assurer l'accès de tous les sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015. Pour atteindre cet objectif général, les interventions doivent viser :

- la création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous région;
- le renforcement des capacités de prévention, de gestion des crises conjoncturelles dont les origines, d'abord climatiques ont tendance à se diversifier, avec des impacts localisés sur des zones et/ou sur des catégories de populations données.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée;
- développement, fluidification et intégration sous régionale des marchés nationaux ;
- amélioration durable des conditions structurelles d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base;
- amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle;
- renforcement des capacités des acteurs et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

En conformité avec le processus Sahel 21 la finalité poursuivie est, en conséquence, de créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel.

Les orientations de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire reposent sur le postulat de l'affirmation forte d'une volonté politique de réduire la pauvreté et sur une

méthode d'opérationnalisation fondée sur l'implication de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile.

 Au Mali, les politiques de sécurité alimentaire sont restées longtemps fondées principalement sur l'objectif de développement de la production céréalière. La sécurité alimentaire était considérée comme un problème au niveau de l'offre nationale, concernant surtout les céréales. Ces politiques se justifiaient par l'importance de la population rurale, centrée sur des stratégies d'autoconsommation familiale ou communautaire, et par l'importance des céréales dans les régimes alimentaires.

L'option de base était la réalisation de l'autosuffisance alimentaire définie comme la capacité du pays « à fournir à la population en général, à chaque individu et à chaque famille en particulier, d'une part une alimentation suffisante (...), par la production locale, en exploitant le mieux possible son potentiel agricole et en mobilisant les ressources humaines, et d'autre part, un niveau nutritionnel suffisant, garantissant à la population une ration équilibrée »

L'échec des stratégies d'autosuffisance alimentaire nationale a laissé place à une vision plutôt libérale de la gestion de la sécurité alimentaire, en confiant une responsabilité importante au marché et aux opérateurs privés. L'intervention publique s'est ainsi réduite essentiellement à la gestion d'un stock national de sécurité, à la gestion de l'aide alimentaire et à la promotion des dispositifs d'information sur la production et les marchés, étendus aux systèmes d'alerte précoce.

La recherche de la sécurité alimentaire est bien documentée au Mali depuis les années de sécheresse de 1973. Les aspects de production, d'approvisionnement et de commercialisation ont fait l'objet de nombreuses études et recherches. S'agissant des politiques menées en la matière, elles ont été longtemps fondées principalement sur l'objectif de développement de la production céréalière.

Du point de vue de l'offre, les politiques agricoles et une pluviométrie favorable au cours des quinze dernières années ont permis l'augmentation globale de la production de céréales et la forte croissance de la production du riz, améliorant ainsi la situation en matière de sécurité alimentaire.

Cependant, malgré un taux de couverture des besoins alimentaires et un niveau de sécurité alimentaire satisfaisants en année de bonne pluviométrie, plusieurs contraintes majeures subsistent parmi lesquelles on peut citer les aléas climatiques, les inégalités entre et à l'intérieur des régions, l'érosion du pouvoir d'achat des populations, la faible diversification de l'alimentation et la malnutrition chronique et aiguë chez 30 % des enfants de 0-5 ans. Ces contraintes ont contribué à l'aggravation de la pauvreté dans le pays, en particulier en zones rurales.

La stratégie de sécurité alimentaire et de nutrition au Mali vise donc à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, produits animaux, etc.) et le développement de la

transformation des produits locaux. Elle est en conséquence largement tributaire de l'interaction entre le secteur du développement rural et les autres secteurs notamment la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport, prenant ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire qui sont :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- l'accessibilité de ces aliments pour les populations, y compris pour les plus vulnérables :
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.
- La méthodologie employée pour élaborer la stratégie opérationnelle 2015 et le programme de sécurité alimentaire a comporté :
 - une analyse de la documentation existante en vue de capitaliser les informations sur les enjeux alimentaires (économie, profil de la pauvreté etc.);
 - un diagnostic de la situation alimentaire en mettant l'accent sur les principales évolutions récentes, les différentes formes de l'insécurité alimentaire, l'identification et l'analyse des causes et des impacts;
 - la revue de l'évolution des politiques et des programmes touchant les dimensions de la sécurité alimentaire (place de la sécurité alimentaire, cadre conceptuel, analyse des programmes de sécurité en cours, analyse des risques et opportunités pour les principales filières agricoles à l'importation et à l'exportation, etc.);
 - l'organisation des entretiens avec certains partenaires pour recueillir leur avis;
 - la tenue d'ateliers régionaux avec les acteurs impliqués ;
 - l'élaboration de la stratégie opérationnelle et des programmes.

• Le rapport comprend cinq parties :

Après l'introduction, la première partie traite du contexte de la sécurité alimentaire ; la deuxième analyse les enjeux et défis ; la troisième dégage une stratégie opérationnelle à l'horizon 2015 ; enfin dans la quatrième partie est présenté un premier programme quinquennal de mise en œuvre.

1. CHAPITRE 1: CONTEXTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

1.1. Environnement politique et macro-économique

L'évolution au cours de ces dix dernières années du contexte politique au Mali est marquée par de nombreux changements parmi lesquels on peut relever,

Au plan interne :

- l'avènement du processus de démocratisation et d'état de droit que caractérisent :
 - la montée en 1990 et l'exacerbation en 1991 des mouvements sociaux sous l'émergence de nouvelles organisations politiques et d'une nouvelle presse indépendante ;
 - le rétablissement du dialogue et la conduite par les autorités de transition, de consultations avec les forces démocratiques, et de négociations avec les mouvements d'opposition des groupes Touareg;
 - l'organisation des premières élections démocratiques, et l'amorce du règlement de la crise scolaire, mais surtout de la question de l'unité nationale par la signature du Pacte National;
- le renforcement du processus de démocratisation par la proclamation de la Troisième République en1992, et la mise en place des institutions de la République;
- la mobilisation du soutien des partenaires à la restauration des conditions de sécurité et de paix favorisant un développement socio- économique harmonieux ;
- l'engagement des autorités dans un processus volontariste effectif de décentralisation devant permettre une meilleure gouvernance, et lutter efficacement contre la pauvreté.

Actuellement, des collectivités territoriales sont créés et fonctionnelles à trois niveaux : la région, le cercle et la commune dirigées par des représentants élus et où les représentants désignés de l'Etat veillent au respect des lois et procédures. Le pays est subdivisé en 8 régions et un district, 42 cercles et 703 communes dont 684 rurales.

Au plan externe:

Le Mali a continué à jouer un rôle très actif dans la politique d'intégration sousrégionale, à améliorer et intensifier ses relations au plan continental et international. L'ensemble de ces actions menées a constitué un facteur positif d'évolution des rapports sociaux, de libération des initiatives et d'expansion porteuse du cadre économique.

Au début des années 80, l'économie malienne était confrontée, du fait des politiques intérieures inappropriées et d'une gestion publique inadaptée, à de graves déficits structurels tant dans ses comptes intérieurs qu'extérieurs.

Les tentatives de correction des déséquilibres par les premières réformes engagées à partir de 1982, eurent un impact limité en dépit de l'intégration du Mali à l'UEMOA. Ces réformes soutenues par le FMI, portaient essentiellement sur le redressement du secteur public, la libéralisation des prix des céréales, la suppression des subventions sur les prix à la consommation du riz, et l'assouplissement des conditions pour le commerce extérieur.

L'économie subit principalement les influences négatives de la sécheresse en 1984 et de l'effondrement du cours mondial du coton qui constitue le premier produit d'exportation.

La mise en œuvre d'un programme global d'ajustement de l'économie, débute en 1988 avec l'adjonction aux réformes des entreprises publiques (PASEP), celles du secteur agricole (PASA) et de la politique de réforme économique (PRPE): libéralisation du cadre réglementaire, renforcement de la gestion des finances publiques. Les résultats de ces réformes qui furent élargies plus tard aux aspects humains par des programmes d'éducation et de développement sanitaire, seront fortement confortés par les effets de la dévaluation monétaire survenue en 1994.

Dès lors, la stratégie d'ajustement mit l'accent sur le renforcement de la compétitivité de l'économie induite par le changement de parité de la monnaie, la poursuite du rééquilibrage du budget, et la mise en œuvre de réformes structurelles devant favoriser le développement des ressources humaines, ainsi que la diversification de la base productive et des exportations. Ces différentes mesures ont permis d'enregistrer des progrès sensibles .

De 1996 à1998, le taux de croissance réelle de l'économie a été en moyenne de 5%, avec un accroissement annuel moyen de 2% du revenu réel per capita. L'inflation a été contenue à 3,5% en 1998. Le déficit budgétaire (sur la base des engagements et hors dons) s'est réduit de 8% à 7,4% du PIB, et celui de la balance des paiements (hors transferts officiels) de 14% à 8,4% du PIB. L'encours et le service de la dette publique se sont respectivement améliorés passant de 161% et 33% en 94 à 110% et 13% en 98.

L'évolution entre 1996 et 1998 des principaux agrégats macro-économiques est retracée dans le tableau 1.

<u>Tableau 1</u>: Evolution des agrégats macro-économiques (1996-1998).

Années	1996	1997	1998
Agrégats			
Taux de croissance réel (%)	4,0	6,5	4,5
Taux d'investissement (% PIB)		23,0	24,4
Taux d'épargne intérieure (%PIB)		12,5	15,3
Indice des prix à la consommation % annuel	6,5	-0,7	4,0
Finances Publiques	<u> </u>		
Recettes fiscales / PIB	12,7	13,3	13,6
Masse salariale / Recettes fiscales		28,9	27,1
Déficit budgétaire hors dons / PIB	-8,0	-7,7	-7,4
Balance des paiements			L
Solde balance commerciale/ PIB		0,4	1,0
Solde compte courant hors transferts officiels	-14,5	-9,3	-8,4

Source :BCEAO

Concernant le développement des ressources humaines, le taux brut de scolarisation primaire a atteint 50% en 1998 contre une moyenne de 35% sur la période 1990-1995. La proportion de la population ayant accès aux soins de santé primaire a évolué de 20% en 1995 à 40% en 1998.

En dépit des efforts réalisés, on note au plan social, une persistance de l'état de pauvreté. Sur la base des enquêtes réalisées (EBC-89; EMCES-94; enquête sur les dépenses des ménages de la Capitale-96) cette pauvreté est essentiellement rurale. Elle touche davantage les agriculteurs dont la vulnérabilité est particulièrement élevée, due aux effets conjugués des aléas climatiques sur les systèmes de production et de la fluctuation des prix de cession des produits.

La politique d'intégration économique sous-régionale a été renforcée avec l'entrée en vigueur des actes uniformes de l'OHADA en Janvier 98, et la mise en application du Tarif Extérieur Commun avec les autres pays membres de l'UEMOA à compter de Janvier 2000.

Les perspectives de développement à moyen terme se fondent sur une stratégie globale comportant :

- la consolidation du processus démocratique ;
- le renforcement de la politique de décentralisation :

- l'amélioration des conditions de vie de la population à travers la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie nationale et d'un cadre stratégique intérimaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles pour soutenir une croissance durable :
- le développement et la promotion des ressources humaines en particulier des femmes et des enfants ;
- la création d'un environnement économique incitatif à la croissance et la promotion de l'emploi .

La mise en œuvre dans ce dernier cadre, du programme 1999 – 2002 de réformes macro économiques et structurelles devrait permettre de :

- a) réaliser un taux de croissance du PIB réel d'au moins 5 % par an;
- b) réduire l'inflation sur la base du déflateur du PIB à 2,5 % dès 1999;
- c) réduire le déficit courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) à 7 % du PIB en 2002.

1. 2. Caractérisation du potentiel productif agricole

Le potentiel productif du secteur est constitué par des zones de systèmes de production présentant en leur sein une certaine uniformité de caractéristiques relevant tant des aspects physiques (climat, ressources en terre, eau...) que socio-économiques (répartition spatiale de la population, utilisation des sols, accessibilité au marché...).La problématique de la délimitation de ces zones tient au caractère même des activités de production très liées à leurs milieux. Pour les besoins de la présente étude, le zonage agro -écologique et régional préconisé pour l'établissement du SDDR a été retenu comme cadre d'analyse. Ce zonage qui sert encore de référence pour la projection du développement du secteur 2000-2010 (actualisation du SDDR), fait un regroupement géographique en quatre sous ensembles en intégrant dans le découpage économico-administratif du pays les principaux travaux de zonage de l'espace agricole (zonage climatique, bio-climatique, agro- écologique du PIRT). Les sous-ensembles se présentent comme suit (tableau 2) :

Tableau 2 : Zones de systèmes de production

ZONES	REGIONS ADMINISTRATI VES	REGIONS NATURELLES	ZONES AGRO CLIMATIQUES
OUEST	KAYES	- Guidimaka-Falemé - Ht plateau Manding.	Sud Sahélien Nord soudanien
SUD	KOULIKORO SIKASSO	- Ht Bani Niger - Plateau de Koutiala - Hodh	Sud Soudanien Préguinéen
CENTRE	SEGOU	Plateau de KoutialaHodhPlateau BandiagaraDelta	Nord Soudanien Sud Soudanien Deltaïque
	MOPTI	Plateau BandiagaraDeltaGourmaGondo Mondoro	Deltaïque Sud Sahélien Nord Sahélien
NORD	TOMBUCTOU GAO KIDAL	 Delta (lacustre) Plat.Bandiagara Gourma Tilemsi, Adrier,Azaoud,Azaouck 	Nord Sahélien Saharien

Source: SDDR 2000

1. 2.1. <u>La zone ouest</u>

- Caractéristiques physiques et socio- économiques

Cette zone couvre une superficie de 120.760 Km2 soit 9,7% du territoire. Au plan physique, elle est très hétérogène.. Le relief très accidenté au sud, est marqué par un ensemble de plateaux de grès à l'ouest et au centre (massif sarakolé, plateau mandingue) et des plaines sableuses anciennes au nord-est.

Les ressources en terres cultivables sont évaluées à 50% de la surface totale avec des sols à potentiel de production variable. Les terres à pâturage, les jachères et les surfaces en eau occupent le reste de l'espace. Les ressources en eau de surface sont essentiellement constituées par le système hydrologique de la vallée du Kolombiné - Térékolé - Magui en zone soudano-sahélienne, et le bassin du fleuve Sénégal et de ses affluents au sud. Les disponibilités en eaux souterraines sont inégalement réparties.

Concernant les facteurs socio- économiques, la zone comptait en 1998 environ 1.372.000 habitants. Cette population, rurale à 81% est très inégalement répartie. Les densités sont plus élevées au sud que dans le nord (excepté Nioro où elle atteint 21 hts/Km2). La pression démographique sur les terres cultivables est forte le long du fleuve et sur les terres à collines de Kéniéba. Les principales ethnies se répartissent dans des aires bien définies : sarakolés, bambara, maure au nord et kassonké, peul au centre , malinké au sud. Le phénomène migratoire est très important (solde migratoire le plus élevé du pays -3,13) surtout en aval de Kayes où les flux d'émigration sont orientés vers l'Europe.

Les infrastructures socio- sanitaires, éducationnelles et d'accès à l'eau potable se sont notablement développées ces dernières années. On dénombre actuellement un médecin pour 17.590 habitants. Les taux de scolarisation primaire et d'alphabétisation sont respectivement de 40,5% et 22,9% .Environ 60% de la population ont accès à l'eau potable.

L'enclavement constitue une contrainte majeure pour l'ensemble de la zone, particulièrement dans la partie sud où les voies terrestres sont impraticables en hivernage.

Productions et systèmes de production

Les systèmes de production en zone ouest sont de type agro-pastoral à dominance pastorale au nord et agricole au sud.

L'agriculture pluviale est la plus importante. Les systèmes de cultures sont dominés par des céréales essentiellement destinées à l'auto-consommation. Le sorgho et le maïs sont cultivés au sud, le mil au nord. L'arachide et le coton comme cultures de rente sont surtout développés au centre avec une extension du coton au sud. A ces principales cultures s'ajoutent le fonio et le niébé. Les cultures de décrue (sorgho, riz) sont pratiquées dans les vallées du Sénégal et du Kolombiné - Magui. L'agriculture irriguée est également pratiquée en aval des petits barrages.

Les systèmes d'élevage concernent les bovins, les ovins et les caprins. Le pastoralisme comme mode d'élevage dominant au nord est surtout le fait d'éleveurs peuls et maures et s'exerce dans une aire géographique allant du sahel mauritanien en saison pluvieuse aux zones agricoles sud dès la fin des récoltes.

La productivité globale des systèmes est faible en zone Ouest. L'élevage est sous exploité. L'agriculture pluviale reste confrontée au déficit pluviométrique dans le nord , à la pauvreté des sols , au manque de main d'œuvre et au sous équipement des exploitations. D'autres facteurs limitants sont liés à la rareté des marchés hebdomadaires, à l'éloignement des marchés régionaux, au niveau d'enclavement général élevé, et à la faiblesse actuelle du système d'appui conseil aux populations rurales.

1.2.2. <u>La zone sud</u>

- Caractéristiques physiques et socio- économiques

La zone sud s'étend sur 166.690 Km2 soit 13% du pays. Ses données physiques mettent en relief trois régions naturelles : le Haut-Bani-Niger , le plateau de Koutiala et le Hodh.

Le Haut Bani- Niger se subdivise en quatre zones agro- écologiques où les proportions de terres arables varient de 20% dans la partie ouest à 85% dans le Djitoumou au sud de Bamako. C'est une zone à haut potentiel fourrager où la faible profondeur des sols et le risque d'érosion hydrique constituent des contraintes. Le potentiel en eaux de surface est surtout élevé dans le Ganadougou où les eaux souterraines sont également situées à de faibles profondeurs.

Le plateau de Koutiala se subdivise également en quatre zones agro-écologiques dont les superficies en terres arables varient entre 55% dans le kénédougou et 68% dans le Falo. Les ressources en eaux de surface sont importantes notamment, dans la zone de Kléla. Le plateau de Koutiala recèle de grandes possibilités hydro- agricoles en eaux souterraines. Les contraintes physiques liées aux sols ont trait à la faible profondeur, à l'excès d'humidité, et au risque d'érosion.

La région naturelle du Hodh avec un climat semi-aride présente dans le nord de la région administrative de Koulikoro, trois zones agro- écologiques où l'utilisation des terres est à dominance pastorale.

La population de la zone sud évaluée à 3.413.500 habitants, a un taux d'accroissement moyen de 2,9%. Elle est à 81,2% rurale et se présente dans une composition ethnique assez diversifiée : bambara (Koulikoro à Nioro), sénoufo (Sikasso, Kadiolo), minianka (Koutiala, Yorosso) et les peulhs, dispersés dans l'ensemble de la zone. La densité moyenne de 21,2 hts au Km2, est forte sur le plateau de Koutiala où la pression humaine sur les terres cultivables est très élevée, particulièrement dans le Falo. Cette pression diminue sur le Haut Moyen- Bani, du fait d'une migration importante vers la Côte d'Ivoire. La couverture sanitaire de la zone sud est faible dans la région de Koulikoro où cependant les taux de scolarisation primaires et d'alphabétisation sont les plus élevés du pays (52,35% et 32%). Le bilan céréalier est largement excédentaire dans la zone sud (384.000Ten1998) où également une importante proportion de la population (62%) a accès à l'eau potable.

Relativement bien équipée en infrastructures routières, cette zone aux conditions naturelles favorables dispose d'un potentiel productif élevé.

Productions et systèmes de production

Les systèmes de production en zone sud sont également de type agro- pastoral mais avec une orientation agricole plus poussée (excepté dans les cercles de Banamba et de Nara où les pratiques s'apparentent à celles du Sahel occidental en zone ouest. Les productions agricoles sont plus importantes et plus diversifiées. Les systèmes de cultures en pures ou en associées sont généralement à base de coton - céréales dans le nord et de céréales - jachère dans le sud humide.

L'élevage est très important et apparaît principalement sous trois types :

- sédentaire et relativement bien intégré aux systèmes culturaux dans le nord ;
- extensif et peu associé aux pratiques agricoles dans le sud;
- semi intensif et intensif daans les zones péru urbaines des grandes villes

Le système agro-pastoral à base de coton - céréales se caractérise par une rotation bi ou tri annuelle avec comme principales céréales :le sorgho, le petit mil, et le maïs. Cette dernière culture est pratiquée avec celle du coton de façon intensive (labour et sarclage mécaniques, utilisation d'engrais et de fumure organique). Le niveau d'équipement et la productivité dans ce système sont élevés. Les rendements sont de l'ordre de 1.000 à 1.200 kg/ha pour le coton, 800-900 kg/ha pour le sorgho et le mil, 1.300 – 1.500 kg/ha pour le maïs.

Le système agro- pastoral à base de céréales - jachère est axé sur le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, le fonio en rotation quinquennale. L'apport d'éléments fertilisants est faible dans ce système où le niveau d'équipement est moyen.

L'accroissement de la demande en produits frais, (légumes/fruits, lait, viande de bonne qualité, œufs et poulets de chairs) et l'existence de technologies améliorées ont favorisé l'émergence des systèmes de production intensifs dans les zones péri-urbaine. Déjà le maraîchage était pratiqué depuis longtemps. Les innovations concernent les productions animales. En effet, on estime aujourd'hui à trois mille (3 000) le nombre de vaches métisses dans le seul périmètre de Bamako avec une production moyenne de deux mille quatre cent litres (2 400 l) par vache et par an (SDDR 2000). Mais cette production est encore loin de couvrir la demande. L'embouche bovine et ovine se développe et occupe notamment de nombreuses femmes. Des grandes fermes agricoles (2 000 à 10 000 pondeuses) sont de plus en plus observées. Les principaux centre de production sont Bamako, Banamba, Sikasso et Koutiala. Ces systèmes soont confrontés à des problèmes importants: difficulté d'approvisionnement en semences maraîchère; insuffisance de la production d'aliments bétail et de volaille; rétrécissement des espaces maraîchers et des zones affectées aux concessions rurales par suite de l'accélération de l'urbanisation.

Les contraintes au développement des systèmes de production en zone sud sont principalement contenues dans l'amélioration des circuits d'approvisionnement en intrants, du système de crédits et des circuits de commercialisation des produits.

1.2.3. La zone centre

- Caractéristiques physiques et socio- économiques

La zone centre regroupe au plan physique cinq régions naturelles : le Delta, le plateau de Bandiagara, le Hodh, le Gourma et le Gondo-Mondoro. Elle couvre une superficie de 139.560 Km2 . Son climat est de type soudano- sahélien avec une pluviométrie variant de 350 mm/an au nord à 750 mm / an au sud.

Le relief est plat et constitué de plaines d'inondation en zone deltaïque. Ailleurs, des plateaux de grès sont bordés de dunes aplanies (à l'ouest) et de plaines sableuses (à l'est). Les régions naturelles se subdivisent en 13 zones agro- écologiques dont les potentialités en terres cultivables sont variables. Les sols hydromorphes du delta ont une fertilité naturelle élevée. Ce sont des sols alluvionnaires très aptes à la riziculture. Les sols sablonneux et sablo-limoneux des plaines exondées ont une fertilité moyenne et sont plutôt aptes à la céréaliculture.

Les ressources hydriques très importantes sont constituées dans le delta par le fleuve Niger et ses affluents, et par de nombreux lacs et mares au nord. Le potentiel fourrager des plaines d'inondation du delta est également très élevé.

La zone centre compte une population de 3.154.435 habitants avec un taux d'accroissement de 2,15%. La structure ethnique est assez hétérogène, avec des aires à peuplement dominant : bambara au sud-est, bobo au sud-ouest , bozo dans le delta vif, peulh dans le delta et le gourma, dogon à l'est (plateaux de Bandiagara). On note des groupes minoritaires de tamacheq, maure, dafing, mossi . Les densités de populations sont plus élevés au sud (région de Ségou) qu'au nord. Les concentrations humaines sont les plus fortes sur le plateau dogon. Le taux brut de scolarisation primaire se situe en moyenne à 31,9%. Moins de la moitié de la population de l'ensemble de la zone centre (49,15%) ont accès à l'eau potable.

La zone est peu enclavée dans sa partie sud, tandis qu'au nord la presque totalité des pistes, sont difficiles d'accès en saison sèche, et pratiquement impossibles en hivernage.

Productions et systèmes de production

Les systèmes de production dans la zone centre sont assez diversifiés. Essentiellement de type agro- pastoral, les systèmes de production se présentent comme suit :

 dans les zones exondées, le système agro - pastoral est à dominance agricole et intéresse principalement les cultures du mil, du sorgho, de l'arachide et du niébé. La culture du mil est surtout répandue dans les plaines bordant le plateau dogon sur lequel, l'activité maraîchère est très intense.

- en zone deltaïque, le système agro-pastoral apparaît sous trois variantes :
 - a) à base de cultures de décrue (riz, sorgho) au nord ;
 - b) à base de cultures pluviales au sud ;
 - c) à base de cultures irriguées (riz) surtout au centre et au sud selon les modes de submersion naturelle ou contrôlée, et d'irrigation par pompage dans de petits périmètres.

La transhumance constitue le mode dominant de gestion de l'élevage dans tous ces systèmes. La productivité des systèmes en zone centre est très variable. Les rendements moyens sont de l'ordre de 700 à 800 Kg/ha pour les cultures pluviales de céréales, de 1.000 Kg/ha à 1.500 Kg/ha pour le riz de submersion contrôlée et de 4.000 Kg/ha à 7.000 Kg/ha pour le riz irrigué à maîtrise totale. Les taux d'équipement des exploitations et l'utilisation d'intrants sont les plus élevés dans les zones d'irrigation en maîtrise totale de l'Office du Niger.

Cette zone offre des possibilités de développement d'un élevage intensif (lait, viande, aviculture) à Ségou, Niono et Barouéli notament.

1.2.4. La zone nord

Caractéristiques physiques et socio- économiques

La zone nord couvre une superficie de 926.499 Km2 et comprend 8 régions naturelles : l'Azaoud, le Gourma, le Delta, le <u>Hodh</u>, le Plateau de Bandiagara, l'Azaouk , le <u>Tilemsi</u> et l'Adrar Kidal.

Le climat dans l'ensemble de type sub-désertique, influence fortement les activités de productions agricoles et pastorales.

Les ressources en terres agricoles sont essentiellement concentrées dans la vallée du fleuve (Gao) et dans la zone lacustre (Tombouctou) où se localisent également le potentiel hydrique. Ailleurs, les terres sont à vocation pastorale.

La zone nord avait une population totale de 901.951 habitants en1998, avec un taux d'accroissement moyen de l'ordre de 1,2%. Cette population, rurale à 89,6% est principalement constituée de sonraï, tamacheq, peulh et maures et se caractérise par une répartition spatiale très déséquilibrée. Les densités humaines sont les plus élevées dans la vallée du fleuve et aux abords des lacs. Peu équipée en infrastructures sanitaires et éducationnelle, la zone nord apparaît déficitaire en terme de bilan céréalier. L'éloignement, l'enclavement, et le climat constituent des contraintes de développement de cette zone.

Productions et systèmes de production

Les systèmes de production en zone nord sont essentiellement de deux types : Agropastoral dans la vallée du fleuve et en zones lacustres et pastoral/ nomade dans les zones sub -désertiques. Dans le système agro- pastoral, les productions agricoles sont surtout céréalières et vivrières (mil, sorgho, riz, blé). Les systèmes de cultures sont dominés par le riz, le sorgho de décrue et le blé. La productivité de ces systèmes où l'essentiel des travaux se fait manuellement, est faible (700 à 1.200 Kg/ha pour le riz, 600 Kg/ha pour les mil et sorgho).

Le système pastoral est transhumant aux abords de la vallée du fleuve, et nomade dans l'extrême nord dont le climat est saharien où l'élevage est associé à la phéniciculture.

Sur le plan social, les conditions de vie d'une grande partie de la population restent dans ces zones assez précaires, caractérisées entre autres par un état nutritionnel déficient, un approvisionnement en eau potable insuffisant, une couverture sanitaire et éducationnelle encore faible.

En résumé de cet examen rapide du potentiel productif du Mali, il ressort que les systèmes de production sont à caractère agro-pastoral dominés par deux types de systèmes de cultures :

- les systèmes de cultures pluviales, essentiellement orientés sur les mils et sorgho auxquels on combine du centre au sud du pays l'arachide, le maïs, le coton et les cultures secondaires telles le niébé et le fonio.
- les systèmes de cultures irriguées localisés dans les bassins fluviaux et les vallées des cours d'eau importants, qui s'appuient fondamentalement sur le riz, le maraîchage et dans une moindre mesure, sur le sorgho de décrue et le blé en zone nord.

A ces systèmes s'associe et / ou s'intègre faiblement un élevage de type pastoral en zone nord, transhumant et sédentaire en zones centre et sud. Du point de vue des techniques de production, ces systèmes restent majoritairement de type traditionnel. Ils sont marqués par une faible exploitation du cheptel, une faible utilisation des intrants et de l'équipement et sont peu productifs (excepté en zone de production cotonnière, et rizicole en maîtrise totale). Ils s'intensifient de plus en plus dans les zones péru-urbaines permettant le développement de spéculations spécifiques fortement liées au marché

Le potentiel global estimé sur la base de la vocation et de l'utilisation des terres à 46,6 millions d'hectares se répartit comme suit :

- 12,2 millions d'hectares de terres agricoles,
- 30,0 millions d'hectares de terres de pâturage,
- 3,3 millions de réserves de faunes,
- 1.1 millions de réserves forestières.

1.3. Diagnostic de la situation de sécurité alimentaire :

L'objectif général poursuivi par le Secteur du Développement Rural pour le long terme reste l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire étant l'objectif pour le moyen terme.

L'autosuffisance signifie la capacité de produire sur le territoire national l'ensemble des besoins des populations en denrées alimentaires. Sans aléas climatiques majeurs, l'autosuffisance en produits alimentaires de base peut être atteinte au Mali. Mais le pays reste potentiellement déficitaire, donc dépendant de l'extérieur en cas d'épisodes sévères de sécheresse.

Au Sommet Mondial de l'Alimentation (Novembre 1996), la définition suivante de la sécurité alimentaire a été adoptée à l'unanimité : «La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active».

Elle signifie la garantie d'approvisionnement en denrées alimentaires de toutes les populations à partir de la production nationale ou des importations commerciales.

La sécurité alimentaire renvoie à quatre déterminants : la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité géographique et économique et l'utilisation biologique optimale.

1.3.1. <u>Disponibilité</u>

La disponibilité signifie l'existence en quantité suffisante des produits alimentaires de base de préférence produits dans le pays ; des importations et des aides alimentaires sont cependant nécessaires en cas de crise alimentaire grave.

• Production

La production alimentaire a augmenté au cours des 10 dernières années. La production totale de céréales est passée de 2 156 410 tonnes en 1989/1990 à 2 951 413 tonnes en 1999/2000 (CPS/MDR – 2000). C'est le riz qui a connu le plus fort accroissement passant de 337 748 tonnes de paddy en 1989/1990 à 754 505 tonnes en 1999/2000. Sa part dans la production totale de céréales est passée de 16 % à 25 % pendant la même période avec des pointes de 27% et 28 % en 1996/1997 et 1998/1999.

L'étude des bilans céréaliers ex-post fait apparaître une augmentation de la consommation de riz, qui serait passée de 34 Kg/personne/an en 1988-89 à 44 Kg/personne/an en 1998-99 (comparaison entre les résultats de l'Enquête Budget/Consommation 1988-89 et les bilans céréaliers ex-post).

Le tableau 3 donne l'évolution de la production nationale de céréales au cours des 10 dernières années.

<u>Tableau 3</u>: Evolution des productions céréalières au cours des dix dernières années (en milliers de tonnes)

	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Toutes	2 156	1 769	2 414	1 809	2 228	2 457	2 172	2 201	2 138	2 548	2 951
céréales											
Paddy	338	282	454	410	428	469	463	614	576	718	809
Paddy en %											
Céréales											
totales	16%	16%	19%	23%	19%	19%	21%	28%	27%	28%	27%

Source : DNSI/DIAPER-2000

A l'heure actuelle, si la sécurité alimentaire semble atteinte globalement, l'analyse montre cependant que cet équilibre reste fragile et soumis aux aléas climatiques . Par ailleurs, il existe une forte disparité régionale en matière de production céréalière (tableau 4), avec des régions/zones le plus souvent excédentaires (Ségou, Sikasso, Koulikoro) et des régions/zones en situation de déficit chronique par rapport aux besoins (Kidal, Tombouctou, Gao, Mopti) . Cette situation, à laquelle s'ajoute un grave problème de malnutrition, toucherait au moins 0,5 million de personnes.

<u>Tableau 4</u>: Disponibilité nette en céréales en Kg/tête/an (moyenne 86-96 sur la base de la production locale) par région.

REGION	Disponibilité en céréales
Kayes	103,5
Koulikoro	180,6
Sikasso	247,9
Ségou	297,7
Mopti	63,0
Tombouctou	77,3
Gao	27,4
Moyenne Mali	166,8

Source : Coulibaly. B.S et Berthé. A CPS/MDR. 2000

Les disponibilités par habitant sur la base des productions nationales ont évolué comme suit (tableau 5):

Tableau 5 : Disponibilités des céréales par Kg/habitant/ an

Céréales	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
Céréales totales (kg)	218	193	198	186	199
Mil/Sorgho/Maïs	157	160	147	140	155
Riz	32	33	42	38	43

Source : CILSS/DIAPER

Pour la période 1994-1999 les productions ont donné une disponibilité moyenne de 199 kg/hbt/an de céréales totales, dont 152 kg de mil/sorgho/maïs et 38 kg de riz/ht/an.

Les besoins ont été couverts par des importations, surtout de riz et de blé. En partant des normes de consommation officielle (202 kg toutes céréales et 34 kg pour le riz) les besoins ont été couverts sur toute la période par la production nationale à 98,5 % pour toutes les céréales.

Les statistiques de production des racines et tubercules ne figurent pas sur les bilans du DIAPER. Cependant, d'après les données de la FA0 citées par le CILSS les productions maliennes ont été les suivantes pour la période 1994 - 1998 en milliers de tonnes (tableau 6).

<u>Tableau 6</u>: Production des racines et tubercules en milliers de tonnes

	Patate douce	Manioc	Igname	Total
Moyenne 1994 – 1998	15,0	5,0	12,2	32,2
En 1999	15,8	10,5	14,8	41,1

<u>Source</u> : CILSS cadre stratégique de la sécurité alimentaire régionale dans une perspectives de lutte contre la pauvreté ,2000

La production donne 4,11 kg/hbt/an en 1999, ce qui représente 194 % de la norme de consommation de ces produits (2,11 kg/hbt/an) d'après l'EBC 1988/1989). Il existe des potentialités pour le développement des racines et tubercules dans toutes les régions. Leur transformation en produits finis par des méthodes artisanales progresse également.

Les statistiques sur les pommes de terre ne sont pas disponibles, mais de l'avis des professionnels, la production a augmenté au cours des cinq dernières années et la région de Sikasso exporterait sur la Côte d'Ivoire.

Arachide – Niébé:

L'arachide et le niébé, sources de protéines végétales occupent une place importante dans l'alimentation des populations. La relance de leur culture a augmenté leur disponibilité au cours des cinq dernières années.

Les productions d'arachide évoluent en dents de scies : 245 686 T en 1990/91; 254 426 T en 1994-995 et 152 141 T en 1998. La raison est la chute de l'utilisation de ce produit au plan international au profit du soja . Cependant les besoins nationaux augmentent et pourraient induire un accroissement de la production. En 1999/2000 on relève une production de 278.059 tonnes.

La production de niébé au cours de la campagne 1997/98 a été de 110 018 T et en 1998/1999 elle a atteint 129 181 T.

Productions animales:

Comme les céréales, les productions animales sont liées aux aléas climatiques et aux performances des systèmes de production. Après les périodes de sécheresse, la reconstitution du cheptel entre 1985 et 2001 a favorisé l'accroissement des disponibilités en viande et en lait.

D'après le SDDR actualisé les effectifs 2000 du cheptel sont :

Bovins: 5 889 000, Ovins-caprins: 14 444 000, Camelins: 310 000.

En 1999 l'étude du KIT a estimé la production de viande (carcasse et abats) à

190 786 tonnes réparties comme suit :

 Bovins
 97 300,86
 : 51 %

 Ovins-caprins
 61 051,52
 : 32%

 Volailles
 9 539,30
 : 5 %

 Autres espèces
 3 815,75
 : 2 %.

Cette production assure une disponibilité de 15 – 16 kg/hbt/an.

Les quantités de lait produites au niveau national sont difficiles à connaître. L'étude KIT citée plus haut estimait la production de 1998 à 316 millions de litres pour les vaches, 235 millions pour les brebis et les chèvres et 3 millions pour les chamelles. Ces productions sont essentielles pour la sécurité alimentaire des populations du Nord, ce qui leur a donné un rôle important dans les stratégies de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

La production de viande de volaille est assurée essentiellement par l'élevage traditionnel (poulet et pintade), celle des œufs par les pintades (saison pluvieuse) et les élevages modernes périurbains. Ces spéculations à cycle court permettent d'améliorer les revenus et les régimes alimentaires des populations, dont les pauvres en milieu rural et en milieu urbain.

La production de poisson est estimée entre 100 000 et 200 000 T/an.

Productions maraîchères :

Elles ont fait l'objet de campagne de diffusion, notamment dans les stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et d'amélioration de la nutrition. Périmètres irrigués, mares aménagées et puits à grands diamètres ont constitué les principaux supports de ces productions. Les productions estimées en 1998 sont les suivantes :

Tomates : 25 000 T dans les périmètres irrigués

Haricot vert : 660 T Echalote : 100 000 T

Les produits de cueillette :

Ces produits tels que l'amande de karité, le tamarin, le "zaban", le néré, et le pain de singe entrent largement dans l'alimentation humaine mais leur disponibilité est très saisonnière en raison des conditions de production.

• Importations commerciales

Les importations sont réalisées pour couvrir le déficit ou le manque total de certains produits alimentaires, pour assurer les distributions gratuites et contribuer à la constitution du Stock National de Sécurité. Le tableau 7 donne le bilan céréalier ex-post de 1994/95 à 1998/99 en faisant ressortir l'évolution des importations de céréales.

De 1996/1999 à 2000 le Mali a importé en moyenne par an 90 760 tonnes de céréales dont 81 460 tonnes d'importations commerciales et 9 300 tonnes de dons sous forme de blé. L'importation commerciale de riz est d'environ 52 000 tonnes.

Aides alimentaires

Les aides alimentaires ont constitué un axe fort de la coopération entre le Mali et ses partenaires de l'extérieur, en particulier pendant les périodes de sécheresse. Les principaux fournisseurs sont constitués par l'Union Européenne et ses pays membres, les Etats Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, le Programme Alimentaire Mondial (PAM),

En l'absence de crises climatiques, ces aides ont diminué. L'évolution est donnée dans le tableau 7. En moyenne, de 1994/95 à 1998/99 le pays a reçu par an 9.300 tonnes d'aides alimentaires, principalement sous forme de blé et farine de blé, destinées aux zones chroniquement déficitaires suivies par le SAP.

<u>Tableau 7</u>: Bilan céréalier ex-post du Mali de 1994/95 à 1998/99 (en tonnes)

	1994/95	1995/96	1996/1997	1997/98	1998/1999
Population	9 072 219	9 072 000	9 249 000	9 436 000	10 006 000
Production brute	2 457 300	2 188 900	2 219 200	2 137 600	2 524 100
dont					
paddy	469 100	476 100	627 400	575 700	427 300
Production disponible	1 981 250	1 751 500	1 742 700	1 685 100	1 987 900
Stock initial	106 610	241 200	177 300	205 800	138 400
Paysans	47 830	195 500	135 700	106 200	107 000
Autres	58 780	45 700	41 600	99 600	31 400
Importations (Blé, Riz)	59 700	103 500	109 100	96 700	84 800
Commerciales	46 100	99 900	97 000	84 300	80 000
Aides alimentaires	13 600	3 600	12 100	12 400	4 800
Total:Ressources/Emplois	2 147 560	2 096 200	2 029 100	1 987 600	2 211 100
Exportations	66 000	9 600	18 500	31 100	55 000
Autres utilisations	-	-	-	-	-
Stock final	241 180	177 300	205 800	138 400	-
Paysans	195 500	135 700	106 200	107 000	-
Autres	45 680	41 600	99 600	31 400	-
Consommation apparente					
totale (tonnes)	1 906 380	1 918 900	1 823 300	1 849 200	2 211 100
Par habitant (kg)	210	212	197	196	221
Normes de consommation :					
(kg/hbt/an.)	202	202	202	202	202

Source: CILSS/DIAPER

Exportations

Un objectif recherché par la sécurité alimentaire est de contribuer à l'équilibre de la balance agricole. A cet égard, les exportations constituent un élément de la disponibilité car les devises procurées servent aussi à l'importation des denrées non produites localement. Cependant, la balance agricole du Mali est déficitaire; les recettes procurées par les ventes de coton fibre et du bétail ne couvrent pas les importations des intrants agricoles et vétérinaires et des autres denrées alimentaires non produites localement (Farine de blé et pâtes alimentaires, lait et produits laitiers, sucre et huile...etc.). Les exportations de coton et de bétail surtout après la dévaluation ont amélioré la balance agricole et les conditions de la sécurité alimentaire. Mais la filière cotonnière connaît aujourd'hui une grave crise qui va diminuer sa contribution.

Pour les céréales, il s'agit surtout du riz et des mils/sorgho, bien que les statistiques ne permettent pas d'en préciser les quantités sur les cinq dernières années. En 1999-2000 les exportations de céréales sèches (mil, sorgho, maïs) ont porté sur 35 000 tonnes (CPS/MDR octobre 2000).

1.3.2.- Stabilité:

Elle repose sur les possibilités d'approvisionner régulièrement les consommateurs en produits suffisants quantitativement et qualitativement, ce qui implique l'accroissement continu et la diversification des productions, le désenclavement des zones de production et le développement des marchés.

Le risque majeur qui pèse sur la production et par conséquent sur la stabilité d'approvisionnement est le risque climatique. Au cours des 15 dernières années le Mali n'a pas connu de grave déficit pluviométrique. Cependant environ 168 localités suivies par le SAP vivent dans l'insécurité alimentaire parce que la production est insuffisante. Même dans les zones favorables la production est destinée essentiellement à l'auto-subsistance. La riziculture et les productions maraîchères dont la composante marchande s'accroît, n'ont pas atteint un niveau garantissant la stabilité d'approvisionnement toute l'année et dans tout le pays, situation aggravée par le faible développement des techniques de transformation/conservation

1.3.3.-Accessibilité

En dépit des progrès réalisés dans la disponibilité des produits leur accessibilité aux consommateurs surtout urbains se pose en termes de pouvoir d'achat, de facilité de circulation des produits, de goût et d'habitudes alimentaires. Si l'économie malienne a enregistré une croissance continue depuis 1994, cette performance n'a pas eu un impact significatif sur les conditions de vie des populations, en dehors des zones CMDT et Office du Niger.

Fondamentalement le bas niveau des revenus de larges couches des populations urbaines et rurales limite leur capacité de consommer les denrées nécessaires pour couvrir leurs besoins de 2 450 kcal par jour et les besoins en protéines, oligo-éléments et vitamines

De nombreuses zones de production sont enclavées et rendent difficile le transfert des produits vers les centres urbains ou en augmentent considérablement les coûts de transfert.

Les relations entre les zones majeures de production et de consommation ont été établies au cours de récentes études notamment dans les régions de Sikasso (Loulouni) et de Ségou (Dioro et San), zones disposant d'excédents céréaliers. Ainsi on a observé que chaque campagne de faible production de céréales sèches notamment de mils et sorgho est suivie l'année suivante de hausse perceptible du prix du mils en raison de la baisse des stocks (Tableau 8).

<u>Tableau 8</u>: Evolution de la production nationale en tonnes et du prix à la consommation de mils à Bamako en FCFA

F CFA/Kg

							Total	
Campagne	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Fonio	Blé	céréales	Prix mils
1992/1993	582 296	602 254	410 018	192 530	20 898	1 256	1 809 252	76
1993/1994	708 062	776 879	427 609	283 373	29 735	2 210	2 227 868	90
1994/1995	897 592	746 218	469 127	322 492	19 271	2 650	2 457 350	78
1995/1996	706 666	711 644	476 090	266 136	22 179	6 150	2 188 865	113
1996/1997	738 857	540 645	627 405	294 183	14 992	3 159	2 219 241	189
1997/1998	641 088	559 583	575 745	343 357	15 116	2 720	2 137 609	121
1998/1999	813 615	600 389	717 856	392 972	16 393	6 681	2 547 906	187
1999/2000	818 904	688 830	727 140	619 897	31 252	7 585	2 893 608	129

Source : Coulibaly A. Evolution des prix et des stocks de céréales de 1992 à 2000

Il ressort surtout qu'une politique de stockage judicieux moyennant peut être des investissements dans les capacités de stockage et de traitement pourrait contribuer au nivellement des prix durant les années qui suivent les mauvaises récoltes et au cours desquelles on assiste à des envolées de prix. La formation des grossistes et demigrossistes couplée à une amélioration du système d'alerte pourrait fortement contribuer à la réussite d'une telle politique.

L'effet de l'enclavement sur les prix est notable sur Kayes et Dioro en ce qui concerne respectivement les prix à la consommation et aux producteurs. Il n'est point inutile de souligner une fois de plus le besoin de renforcer les investissements dans les infrastructures de transport.

Les habitudes alimentaires constituent un autre frein à la consolidation de la sécurité alimentaire. Ainsi, en dehors des céréales, des légumineuses, les produits maraîchers et même les aliments d'origine animale ne sont pas utilisés suffisamment pour améliorer la ration des populations des régions du Sud, où le niveau de la malnutrition des enfants de 0 à 5 mois reste élevé, même en dépit de la croissance des productions agricoles. De même, il est difficile de faire consommer des ignames, des patates douces et autres tubercules et racines dans les régions du Nord.

1.3.4. Utilisation biologique des aliments

L'état physique des enfants malnutris souligne l'importance de ce déterminant. Les aliments consommés ne peuvent donner les résultats que si le consommateur est en bonne santé et si la ration respecte l'équilibre optimal des différents nutriments destinés à satisfaire les besoins biologiques d'entretien, de croissance et de production. Or le niveau de connaissance et d'information des populations ne leur permet pas toujours de tirer le meilleur profit des aliments consommés. Les mères d'enfants malnutris , émaciés, aux ventres bedonnants, dans les zones de production rizicoles sont surprises quand on leur dit que leurs enfants sont mal nourris, enfants qui reçoivent tous les jours la quantité de riz (bouilli, riz en sauce) qui assouvit leur faim.

Les indicateurs sanitaires ou anthropométriques permettent de comprendre l'histoire nutritionnelle d'un individu, la situation nutritionnelle d'une région , l'état de pauvreté des populations. Leur exploitation systématique et d'abord leur collecte régulière doivent être prises en compte dans la stratégie de la sécurité alimentaire car la mauvaise utilisation des aliments affecte non seulement la santé de l'enfant mais constitue un gaspillage de cet aliment.

L'inconvénient est que ces indicateurs n'éclairent pas sur l'avenir. Pour palier à cette insuffisance, d'après la FAO "on utilise généralement des indicateurs (ou des batteries d'indicateurs) socio-économiques indirects pour mesurer la perception que les individus ont eux-mêmes des futurs problèmes nutritionnels. De même l'analyse des stratégies d'adaptation utilisées par les individus ou les groupes vulnérables donne en général de bons indicateurs indirects de prévision des problèmes nutritionnels".

1.3.5. Situation nutritionnelle

Consommation alimentaire

Au Mali, on note approximativement deux types de régimes alimentaires : un régime de type sédentaire et un régime de type pastoral. Ces régimes sont caractéristiques des différentes régions du pays. Leur connaissance est essentielle dans les stratégies de sécurité alimentaire et en particulier la mise en place des stocks de sécurité.

La quantité moyenne de céréales consommées par an et par personne pour l'ensemble du pays est de 202 kg et représente 73 % de la ration alimentaire. La consommation est supérieure à la moyenne nationale dans les régions de Koulikoro (233,4 kg), Sikasso (221,3 kg) et Mopti (227,0 kg); par contre elle est la plus faible à Bamako (137,8 kg) (DNSI, EBC 1988/1989).

La consommation alimentaire moyenne par personne et par an varie également selon le milieu : les céréales constituent 76,1% de la ration en milieu rural et 60,5 % en milieu urbain. La ration céréalière comporte le mil (42,0%), le sorgho (26,5%), le riz (16,7%), le maïs (13,3%), le blé (0,8%) et le fonio (0,7%).

La consommation énergétique moyenne journalière par personne est de 2254 kcal (EBC 1989) dont 82 % sont assurés par les glucides, 5 % par les lipides et 13 % par les protides. On note que la ration alimentaire moyenne du consommateur malien est déséquilibrée par rapport aux normes recommandées qui sont 55 à 60 % de glucides ; 20 à 25% de lipides et 12 à 15% de protéines.

La consommation énergétique totale (2254 kcal) comparée à la norme de 2450 kcal recommandée par l'OMS et la FAO, indique un taux de couverture de près de 92 %.

A Bamako, l'apport énergétique moyen par personne et par jour est respectivement 2437 \pm 804 kcal, 1772 \pm 438 kcal et 1730 \pm 640 Kcal chez les ménages riches, intermédiaires et pauvres (*Ag Bendech* et al 1997). D'une manière générale à Bamako, les familles riches couvrent leurs besoins nutritionnels sauf ceux de calcium tandis que ceux des familles pauvres et intermédiaires sont déficitaires sauf pour la vitamine A en période d'abondance des mangues.

Dans les villes et à Bamako en particulier, la consommation individuelle d'aliments hors domicile se généralise à tous les âges et chez toutes les couches sociales. L'ingestion des ces compléments alimentaires représente 18 à 20% des besoins en énergie (*Ag Bendech* et al 1997). Ils ne sont donc pas négligeables sur le plan nutritionnel.

En zone urbaine, la vente d'aliments dans la rue est une stratégie adoptée par beaucoup de femmes pour s'assurer un revenu et exercer ainsi leur traditionnelle responsabilité vis à vis de l'amélioration qualitative de l'alimentation familiale, compléter la base céréalière fournie par une diversification des ingrédients entrant dans la composition de la sauce et des dépenses qui leur sont dévolues. De plus, ce type d'activité permet, par l'utilisation des « restes » de compléter l'alimentation familiale à moindre coût. La vente des aliments prêts à être consommés est la principale source de revenus des femmes vivant dans les familles les plus pauvres en milieu urbain. La prise en compte des bouleversements dans le mode de vie et les relations sociales et familiales, engendrés par une urbanisation rapide, est nécessaire pour mettre en œuvre une politique nutritionnelle adéquate.

Situation nutritionnelle

La situation nutritionnelle au Mali est caractérisée par des niveaux élevés de malnutrition protéino- énergétique, de carence en vitamine A, fer et iode. Le taux de malnutrition des enfants fournit une excellente mesure de la privation dans le temps et dans l'espace et représente un excellent indicateur de pauvreté.

L'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM), réalisée en 1995-96 sur 4678 enfants de moins de 3 ans a montré une prévalence élevée de la malnutrition:

- 30% de ces enfants accusent un retard de croissance.
- 23% sont émaciés,
- 40% des enfants présentent une insuffisance pondérale.

Au Mali, il n'y a pas d'enquêtes représentatives au niveau national pour estimer l'ampleur du problème des carences nutritionnelles en vitamines et en oligo-éléments. La carence en fer demeure l'un des troubles nutritionnels les plus importants en terme de prévalence et de distribution géographique. Sa situation apparaît totalement méconnue. Une enquête réalisée en 1979 a pu noter que près de 40% des femmes enceintes et 28,4% des enfants de moins de 14 ans présentaient une anémie.

L'EDSM 1995-96 a trouvé que seulement 1,6 % des enfants de moins de 3 ans ont reçu au moins une dose de vitamine A d'après les cartes de vaccinations pour l'enfant, 7,9 % selon les déclarations de la mère et au total 9,5 % selon les deux sources.

Le goitre est endémique au dessous du 14ème parallèle (les 5 des 8 régions du pays). Sa prévalence varie entre 20% et 90% de la population suivant les villages. Les zones les plus touchées sont les régions montagneuses (plateaux Mandingue et Dogon) . Seules les régions du Nord sont épargnées, probable- ment à cause de l'existence de mines de sel gemme.

Si la surveillance nutritionnelle n'est pas encore systématique tant au niveau des structures que des communautés, on peut cependant distinguer trois types de profil nutritionnel au Mali réparti diversement dans l'espace et dans le temps :

- des zones où le risque nutritionnel est majeur : le Nord des 1^{ère} , 2^{ème} et 4^{ème} régions, le Nord et l'Est de la 5^{ème} région, les 6^{ème} , 7^{ème} et 8^{ème} régions (Nord et Nord-Est). En fait le niveau de malnutrition y est mal connu ;
- des zones à risque nutritionnel où l'approvisionnement alimentaire bien que paraissant globalement suffisant voire excédentaire, est très inégalement réparti selon les cercles, les ethnies, les villages et les familles dont les capacités propres à produire ou acquérir leur alimentation sont extrêmement diverses (zones Centre-Sud);
- les villes où la malnutrition des enfants doit constituer un phénomène préoccupant dont on ne connaît ni le degré de gravité ni la répartition, car aucune étude statistique représentative n'existe même à Bamako.

Une mission OMS en Juin 1997 dont l'objectif était de procéder à une revue critique du PANAN (élaboré en 1993, mais non adopté) recommandait dans ses conclusions une révision de ce plan en identifiant de façon précise les priorités tout en respectant un meilleur équilibre entre la composante agroalimentaire et la composante santé/nutrition, insuffisamment prise en compte. C'est partant d'un diagnostic de la situation nutritionnelle qu'un sous-volet nutrition a été intégré dans le PRODESS avec comme objectifs :

- ❖ Réduire de 30% la prévalence des malnutritions protéino- énergétiques chez les enfants de moins de cinq ans ;
- ❖ Réduire de 30% la prévalence des malnutritions protéino- énergétiques chez l'écolier de 6-12 ans ;
- Réduire de 25% la proportion des femmes en âge de procréer ayant un déficit énergétique chronique ;
- ❖ Réduire la morbidité et la mortalité par carences en micro-nutriments (vitamine A, fer, et iode) chez les groupe cibles spécifiques ;

L'élaboration de ce volet spécifique à la Nutrition et la création récente de deux nouvelles structures en charge de la nutrition (une Division Suivi Alimentaire et Nutritionnel au sein de la Cellule de Planification du Ministère de la Santé et une Division Nutrition au sein de la Direction Nationale de la Santé) est un pas en avant dans cette volonté de contrer le problème de malnutrition au Mali.

D'après les études du Ministère de la santé, l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali passe par l'amélioration de la prise en compte de la qualité des aliments; les programmes en faveur des groupes vulnérables; le programme de lutte contre les carences spécifiques; le programme de lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires; l'éducation nutritionnelle et l'hygiène; la surveillance nutritionnelle; la promotion des régimes sains; et la formation et la recherche en nutrition.

1.3.6. Zones et groupes vulnérables

Le système de sécurité alimentaire qui a été progressivement mis en place au Mali visait pour l'essentiel à prévenir et à gérer les crises alimentaires provoquées par les sécheresses successives des années 70 et 80. Le champ d'action du SAP (qui se limite aux zones classées à risque climatique), le type de données recueillies et les méthodes d'analyse ont été déterminés en vue de permettre un suivi efficace de la situation alimentaire et de son éventuelle dégradation en priorité dans les zones où ce type de risque était le plus grand. On s'accorde à considérer que le SAP couvre aujourd'hui de façon satisfaisante le type de risque pour lequel il avait été mis en place. 348 Communes Rurales et Urbaines situées au nord du 14ème parallèle sont aujourd'hui sous surveillance SAP. La carte de vulnérabilité indiquée à l'annexe montre les aires susceptibles d'être vulnérables.

Cette option mérite d'être revue afin de prendre en compte, au delà du facteur d'ordre climatique, le phénomène plus complexe de «vulnérabilité» des populations, rurales comme urbaines, face à une modification de leur environnement naturel, économique ou social.

En effet, le phénomène d'insécurité conjoncturelle limitée dans le temps résulte d'une conjugaison de méfaits d'origines diverses, affectant les activités économiques dans des proportions variables. Les groupes humains exposés se rencontrent dans tous les secteurs d'activités socio-économiques et leur situation alimentaire dépend des perturbations subies par leur activité dominante et la nature des activités de substitution possibles.

En période de soudure, on peut identifier différents groupes vulnérables urbains à partir de leurs activités et du pouvoir d'achat qu'elles leur procurent.

- agriculteurs et éleveurs réfugiés dans les centres urbains ;
- femmes divorcées et filles-mères ;
- fonctionnaires de catégorie C et autres travailleurs de faibles revenus ;
- différents ménages vulnérables pour des causes diverses.

En zone rurale, les groupes vulnérables sont ceux fragilisés par les niveaux de récolte permis par leur système de production agro-sylvo-pastoral :

- familles nombreuses avec peu de ressources ;
- pêcheurs et éleveurs ruinés reconvertis à d'autres métiers non maîtrisés,
- agriculteurs utilisant des systèmes de production non performants;
- exploitants rencontrant des problèmes fonciers.

En situation d'insécurité alimentaire chronique, les groupes vulnérables sont constitués des groupes sociaux placés dans un état de dénuement et de malnutrition permanents, quelles que soient leurs activités. Ces groupes existent en ville et dans les villages. Les

données statistiques sur le nombre de personnes concernées ne sont pas disponibles, mais leur identification est possible à partir d'un ensemble de critères basés sur les résultats des activités économiques. On peut donc déterminer et classer les groupes vulnérables en insécurité alimentaire parmi les agriculteurs, les éleveurs et les citadins.

Ils comprennent:

- <u>les démunis</u> avec une insuffisance chronique et structurelle de ressources pour leur consommation alimentaire régulière. Ils ne possèdent pas les moyens matériels(terres productives, équipements) de créer ces ressources et ont le plus souvent une densité élevée de consommateurs;
- <u>les indigents</u>: personnes sans ressources ,affaiblies par l'âge et qui ont donc beaucoup perdu de leur capacité physique à se procurer convenablement des biens de subsistance;
- <u>les malades/handicapés</u> vivant chroniquement une situation d'handicap qui les empêche d'exercer toute activité d'autosubsistance ;
- <u>les sans-soutien</u> ou personnes vivant dans l'isolement social ,déficitaires en ressources de subsistance et n'ayant pas de recours ni familial ni public ;
- <u>les sans-emploi</u>, personnes incapables d'assurer leur subsistance, parce que n'exerçant aucune activité productive.

On assiste ainsi à un changement de paradigme « sécurité alimentaire » : le problème principal n'est plus la disponibilité en céréales mais l'accessibilité de celles-ci pour les populations les plus démunies.

1.4. Politiques et stratégies mises en œuvre.

1.4.1. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

C'est une option fondamentale du Mali qui engage l'ensemble de la Communauté Nationale à entreprendre des actions profondes et synergiques en vue d'éliminer, sinon de réduire significativement la pauvreté dans le pays. En effet d'après l'ODHD, 69% de la population malienne vit en dessous du seuil de pauvreté qui était estimé à 103.000 FCFA en 1998. L'immense majorité est rurale. L'accès à une nourriture suffisante et de bonne qualité dans des conditions stables et économiquement viables constitue un objectif prioritaire de la SNLP. De même l'accès à des soins de santé acceptables, à l'eau potable et à l'assainissement constitue des indicateurs importants de la réduction de la pauvreté. Ils figurent en bonne place dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, en même temps que la recherche d'un accès durable des pauvres aux facteurs de production.

Le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un ensemble de programmes et politiques aux niveaux macro-économique et sectoriel qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations. Sur le plan macro-économique, le Mali met l'accent sur le renforcement des politiques financières et économiques, l'approfondissement et l'accélération des réformes structurelles afin d'assurer une croissance économique durable.

Sur le plan social, plusieurs programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations ont été élaborés. Il s'agit notamment du plan décennal de développement socio-sanitaire, du programme décennal pour le secteur de l'éducation, du premier programme d'investissement en matière de population, du plan d'action nationale pour l'enfant, du plan d'action pour le développement rural et du plan d'action environnemental. Ces différents plans sont ou seront mis en œuvre dans un contexte où le pays mène de profondes réformes institutionnelles touchant le rôle de l'Etat en vue d'offrir aux collectivités décentralisées l'opportunité de prendre elles-mêmes en charge leurs affaires et de pouvoir résoudre leurs problèmes en fonction des spécificités locales.

L'abondance des cadres de politiques, des plans et programmes traduit l'intensité des réflexions pour appréhender et résoudre les principaux problèmes de développement. Une intégration de ces différents plans , programmes et projets a été recherchée par le Gouvernement au cours de l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) adoptée en 1998. La cohérence entre les politiques macroéconomiques et sectorielles, est actuellement réalisée à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en mai 2002. Il répond au souci de disposer pour le pays d'un cadre unique de référence pour les actions de développement à moyen terme et s'inscrit dans une vision prospective à long terme. (étude prospective Mali 2025). Le CSLP vise le respect des grands équilibres macro-économique dans un contexte de forte croissance économique, avec des mécanismes de redistribution ciblés sur les couches sociales les plus pauvres.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire à l'Horizon 2015 et le programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté occupe en conséquence une place de choix et un rang de priorité élevée dans le CSLP.

Le CSLP renforce la nouvelle vision du développement rural, l'approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La nouvelle vision du développement rural est bâtie autour d'un schéma directeur intégrant, entre autre, une approche par filière, une nouvelle répartition des rôles entre intervenants avec responsabilisation des acteurs promoteurs (acteurs privés, organisations de producteurs), une volonté de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. La politique de développement rural et de sécurité alimentaire implique des actions dans de nombreux domaines : intrants, équipement agricole, sécurité foncière, actions génératrices de revenus non agricoles, actions de prévention des crises alimentaires conjoncturelles, action d'urgence, actions d'éducation, de santé et d'environnement.

1.4.2. Le Cadre institutionnel de la gestion de la sécurité alimentaire

Le cadre institutionnel de la gestion de la politique de sécurité alimentaire a évolué au cours des trente dernières années, en particulier depuis le premier épisode aigu de la sécheresse en 1973. Les institutions et organismes d'intervention étaient orientés vers la gestion des crises conjoncturelles, notamment l'identification des zones sinistrées, la réception et la distribution des aides alimentaires aux populations démunies. Depuis, l'évolution du concept de sécurité alimentaire a conduit à concevoir une politique et des institutions destinées à gérer des situations alimentaires plus complexes. Cette évolution est en cours actuellement. Certains organismes de production, de transformation, et de commercialisation assurent des rôles précis dans la chaîne agroalimentaire notamment en agissant sur l'offre tandis que d'autres (santé, éducation, culture) sont plus impliqués dans le segment de la demande. En dehors de ces deux grands groupes, tous ces organismes dépendantes de ministères qui assument des missions spécifiques en rapport avec la sécurité alimentaire. Quelques institutions sont chargées d'assurer dans une optique plus intégrée les politiques et stratégie de sécurité alimentaire:

- a) Institutions de niveau ministériel :
 - Ministère chargé des finances et du commerce,
 - Ministère chargé du développement rural,
 - Ministère chargé des ressources naturelles,
 - Ministère chargé de l'administration territoriale,
 - Ministère chargé de l'industrie,
 - Ministère chargé des transports.
 - Ministère chargé de la santé,
- b) Institutions de coordination interministérielle:
- Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire (COCSSA);
- c). Organismes techniques chargés d'aspects spécifiques de la sécurité alimentaire.

Le développement ci-dessous concerne les institutions b et c, qui sont les plus impliquées dans le système de sécurité alimentaire en tant que structures opérationnelles.

a) <u>Le Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire</u> (COCSSA)

Créé par décret n° 034/P-RM du 24 février 1999 il a pour mission de :

- orienter et piloter les stratégies de sécurité alimentaire ;
- renforcer et superviser le système de sécurité alimentaire ;
- veiller à la qualité et à la fiabilité des prestations fournies par les principales composantes du système;

- engager les actions pour résoudre les crises alimentaires et déclencher, le cas échéant, le plan d'intervention d'urgence ;
- établir une concertation permanente entre l'Etat et les partenaires.

Présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, il comprend les principaux ministères impliqués directement dans la gestion de la sécurité alimentaire et les représentants des partenaires au développement. Il constitue une avancée importante dans la prise en charge des problèmes complexes de la sécurité alimentaire en tirant ainsi profit de la riche expérience du PRMC et en recherchant avec les partenaires un consensus autour des grands problèmes de sécurité alimentaire.

Il se réunit au moins trois fois par an et dispose d'un secrétariat permanent.

b) La Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB)

La situation de sécurité alimentaire est gérée au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales par la CADB qui, en rapport avec le SAP, l'OPAM, et les Partenaires, centralise les informations sur la situation alimentaire, prépare les décisions pour le Ministre et supervise les distributions des secours aux populations sinistrées en rapport avec les autorités des structures décentralisées : Hauts Commissaires des régions, Préfets des cercles, Maires des communes.

c) L'OPAM

Cet organisme a été longtemps l'instrument de régulation de la politique céréalière au Mali. Son évolution a passé par une phase de monopole du commerce des céréales, puis une phase de régulation du marché avec une mission de garantir un écoulement des produits à des prix rémunérateurs dans les zones excédentaires; garantir un approvisionnement des produits à des prix accessibles pour les populations des zones déficitaires, stabiliser les prix.

Dégagé aujourd'hui du commerce concurrentiel des céréales au profit de missions plus réduites et cependant importantes dans la stratégie de la sécurité alimentaire, l'OPAM a dans son porte feuille :

- des missions de service public : gestion du SNS, mise en place et gestion d'une cellule de veille, mise en œuvre des recommandations du SAP, gestion des aides alimentaires :
- des missions commerciales : traitement des stocks et autres activités commerciales ;
 et la mise en œuvre d'actions spécifiques de sécurité alimentaire.

Il constitue une pièce importante dans l'ensemble du système de sécurité alimentaire au Mali.

d). <u>Le Système d'Information du Marché (SIM) Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)</u>

La libéralisation du commerce et des prix des céréales a rendu nécessaire la mise en place en 1989 d'un système efficace d'information, d'évaluation et de prévision

concernant le marché céréalier (SIM). Le SIM, jadis rattaché à l'OPAM avait les missions suivantes :

- la collecte des données sur 78 points répartis sur l'ensemble du territoire ;
- le traitement et la diffusion des données ;
- le suivi de la situation céréalière par le biais d'une commission consultative composée de services techniques et de chambres consulaires.

L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) qui a remplacé le SIM est placé sous la tutelle de l'APCAM. L'objectif général est la régulation du marché des produits agricoles grâce à la collecte et la diffusion d'une information pertinente et fiable.

e). Le Système d'Alerte Précoce (SAP)

Le SAP mis en place par le Gouvernement, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Administration Territoriale a pour mission de surveiller les situations de crises alimentaires et d'informer à temps les pouvoirs publics et les partenaires au développement en vue de déclencher les actions de secours.

Le SAP est chargé de :

- identifier les zones et les populations exposées à des risques de crise alimentaire et nutritionnelle ;
- déterminer les aides à apporter ;
- indiquer les meilleures utilisations possibles.

Actuellement la surveillance du SAP porte sur 168 anciens arrondissements situés au Nord du 14^{ème} parallèle et correspondant à 348 communes rurales et urbaines. Il s'agit de régions qui souffrent des sécheresses récurrentes.

Les informations collectées par le SAP englobent la pluviométrie, l'état des cultures, des pâturages et des animaux, les prix sur les marchés, les migrations des populations et leurs habitudes alimentaires, la situation des réserves alimentaires et enfin l'état de santé des populations.

Les sources d'information sont les services administratifs et techniques. Des enquêtes peuvent être menées par des services spécialisés pour apprécier l'importance de certains problèmes à résoudre comme par exemple une situation de malnutrition particulièrement grave.

Le SAP dispose au niveau régional d'un groupe de travail chargé d'analyser les informations et au niveau national d'un autre chargé d'examiner, d'adopter et de diffuser les informations sous forme de rapports mensuels.

Les études du SAP cherchent à mettre en évidence six (6) situations alimentaires nécessitant un suivi et des interventions appropriées :

- situation normale où il n'y a rien à signaler (R.A.S);
- difficultés socio-économiques légères (D.E.L);
- difficultés socio-économiques sévères (D.E.S);
- difficultés alimentaires (D.A);
- crises alimentaires (C.A);
- famines (FA.).

Elles cherchent également à repérer les risques de rupture d'approvisionnement au niveau d'une population qui a des besoins solvables d'approvisionnement et qu'elle n'arrive pas à satisfaire pour les raisons suivantes :

- pénuries de céréales ;
- circuits d'approvisionnement bloqués ou épuisés ;
- stratégies d'adaptation en matière d'approvisionnement ne donnant pas de résultats pour une majorité de la population.

f). La Cellule de Planification et de Statistique du MDR (CPS/MDR)

La Cellule de Planification et de Statistique a été créée par l'ordonnance N° 92-052/PCTSP du 5 Juin 1992. Elle a pour missions le pilotage, la coordination et la mise en cohérence de toutes les politiques , les activités de planification , de coordination et de diffusion de l'information du secteur du développement rural.

La CPS ne dispose pas de démembrements aux niveaux régional et local. Toutefois , elle dispose sur le plan fonctionnel de relais à ces niveaux avec les bureaux de la statistique et de documentation , de la planification et du suivi-évaluation créés au sein des directions nationales du MDR.

g). La Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé

La Cellule de Planification et de statistique du Ministère de la Santé a été créée par l'ordonnance N° 92-052/PCTSP du 5 Juin 1992 . Au sein de cette CPS a été créée une Division Suivi de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (DSSAN) par Décret N° 99-088/P-RM du 27 Avril 1999 déterminant le cadre organique de la CPS-santé. Selon l'article 11 de ce Décret, la DSSAN est chargée de :

- faire le suivi et l'évaluation de façon permanente de l'évolution de la situation nutritionnelle sur l'ensemble du territoire national ;
- suivre la mise en œuvre du plan national d'alimentation et de nutrition;
- produire des informations nécessaires pour la définition de stratégies nationales en matière de nutrition:
- appuyer le renforcement des systèmes de collecte de données en matière de pratiques alimentaires.

La DSSAN travaille actuellement sur la création d'un Système d'Information Nutritionnelle (SIN). L'information collectée auprès des autres intervenants dans le

secteur de l'alimentation et la nutrition , sera traitée et mise à la disposition des services et du public.

1.4.3. Orientations politiques et stratégies sectorielles

1.4.3.1. Le SDDR de 1992

Le processus de planification/gestion du développement s'est profondément modifié à partir de 1991, avec l'élargissement de la réflexion à travers différents cadres de concertation, à tous les acteurs socio-économiques du pays. Dans ce contexte, la problématique de l'ensemble du secteur rural a également été débattue. La nécessité pour le gouvernement de disposer d'un cadre de référence pour les décisions politiques et stratégiques en matière de développement rural, et qui prenne en compte les exigences populaires exprimées, a conduit à la finalisation en 1992, d'un schéma directeur de développement du secteur. Ce schéma a fait ressortir un ensemble cohérent d'orientations stratégiques concernant divers aspects dont les diagnostics ont été établis, les contraintes identifiées, et pour lesquels, des propositions d'axes d'interventions futures ont été élaborées. En 1993, un plan d'actions de mise en œuvre à court et moyen termes du schéma est élaboré par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

L'objectif global recherché, est l'amélioration des conditions de vie des populations dans un cadre de développement durable.

Les objectifs spécifiques portent sur :

- a) la recherche de la sécurité alimentaire par l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale interne des productions agricoles ;
- b) l'amélioration de la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles ;
- c) le développement d'un cadre institutionnel qui favorise la participation des acteurs du développement rural et l'émergence de capacités professionnelles.

Les stratégies pour atteindre ces objectifs, s'articulent autour des principaux axes suivants:

- a) la valorisation des atouts et la levée des handicaps, à travers la révision du plan d'investissements en cours dans le secteur et son renforcement notamment dans les domaines de la maîtrise de l'eau et du désenclavement des zones rurales;
- b) le développement de six principales filières de productions agricoles (coton, riz, céréales sèches, fruits et légumes, élevage, arachide-oléagineux et protéagineux) en vue de la sécurité et l'auto suffisance alimentaires, et faire du secteur le moteur de la croissance à travers la diversification et la valorisation des produits, la restructuration du marché, la réduction des importations alimentaires, et la relance des exportations;

- c) le développement et la gestion durable des ressources naturelles par une révision du cadre législatif et l'aménagement du territoire ;
- d) la répartition des rôles et responsabilités entre intervenants par le désengagement de l'Etat, la responsabilisation des acteurs promoteurs (organisations de producteurs, opérateurs privés), et l'adaptation des fonctions d'appui à leurs besoins:
- e) le renforcement des capacités des acteurs par la formation, l'éducation, le transfert de compétences et la promotion du crédit rural ;
- f) la prise en compte des groupes sociaux fragiles et des zones vulnérables.

Au plan de la démarche méthodologique, ce cadre global de politique et stratégies sectorielles n'est pas figé et doit faire l'objet de mise à jour périodiques en fonction de l'évolution aux niveaux national, sous régional et international.

1.4.3.2. Note d'orientation politique

Cette démarche de recherche permanente d'adéquation de la politique sectorielle avec les priorités de développement national a donné lieu par rapport à l'évolution dans la mise en œuvre du plan d'actions, à <u>l'élaboration en 1998 d'une note d'orientation</u> politique.

Cette note a:

- confirmé les objectifs généraux retenus par le schéma et le plan d'actions en mettant la priorité sur l'amélioration des revenus et conditions de vie des couches rurales les plus pauvres et souligné la nécessité d'une croissance équilibrée des différents secteurs mieux intégrés afin de réduire les coûts de développement, contrôler l'exode rural, et maximiser l'offre d'emploi;
- clarifié les options stratégiques fondamentales en les catégorisant en options stratégiques inspirées des options majeures de l'Etat et celles propres au secteur rural .
- Les options stratégiques relevant des options majeures de l'Etat s'articulent autour :
 - du désengagement de l'Etat des activités de production, de commercialisation et de transformation, le rôle du ministère pour ce faire, consistant à promouvoir la création d'un cadre législatif et réglementaire propice à l'éclosion des initiatives, au conseil et à la formation;
 - de la libre administration des collectivités visant à rapprocher l'administration des administrés et à déléguer aux collectivités territoriales le pouvoir de décision pour les activités d'intérêt local et régional;
 - de la libéralisation de l'économie par la libéralisation des prix, la suppression des contrôles, le renforcement d'une politique contractuelle entre les organisations de producteurs et organisations d'opérateurs ;l'amélioration de la compétitivité des

productions nationales; la prise de mesures devant conforter la création d'entreprises agricoles; l'allègement des taxes à l'exportation;

- de la promotion du secteur privé à travers celle des organisations de producteurs, l'amélioration de la capacité d'intervention du secteur privé pour abaisser les coûts des filières, et l'accroissement de la concurrence et l'offre de services aux ruraux.
- Les options stratégiques propres au secteur ont été reconduites autour du développement des filières, de la gestion durable des ressources naturelles, de la promotion du crédit rural, et de l'appui aux groupes pauvres et zones spécifiques.

La note d'orientation a approfondi les stratégies sectorielles portant (outre le développement des filières et la gestion des ressources naturelles), sur l'exploitation optimale des ressources en eau potable et le développement des aménagements hydro-agricoles et de l'irrigation. Des stratégies visant la redéfinition de la sphère de compétence de l'Etat dans les domaines des fonctions d'appui au développement ont également été présentées. Les propositions et les orientations contenues dans la note d'orientation ont servi de base de dialogue avec tous les partenaires en attendant les résultats d'actualisation du schéma directeur du développement rural .

1.4.3.3. Le SDDR actualisé version 2000

L'actualisation du SDDR a été faite d'une part en s'appuyant comme en 1992 sur les objectifs généraux de développement et de lutte contre la pauvreté au Mali et d'autre part, en l'articulant autour d'options fondamentales aussi bien transversales que sectorielles.

- Les objectifs assignés au secteur du développement rural à l'horizon 2010 s'inscrivent dans les objectifs généraux de développement et de lutte contre la pauvreté au Mali. Ces objectifs sont au nombre de quatre:
 - augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique du pays en favorisant l'accroissement durable du volume de la production agricole en général et alimentaire en particulier;
 - renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires en créant un environnement économico-social et institutionnel dans le secteur rural favorable à la production durable de biens et services agricoles par des acteurs motivés et organisés qui ont accès aux facteurs de production (terres, crédits), à des technologies intensives et aux marchés;
 - améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales par la promotion des filières agroalimentaires et des services financiers et d'intermédiation appropriés, et par l'accès aux services sociaux et agricoles de base;

- protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles par le développement d'un corps de lois, règlements et d'institutions impliquant la participation de tous les acteurs, le renforcement des capacités de ces acteurs pour la prise en charge des actions de restauration et de conservation des ressources naturelles, et la prise en compte de la GRN dans tous les programmes de développement agricoles.
- Les options fondamentales, directives à observer par l'ensemble des secteurs, dont le secteur du Développement rural dans leurs efforts de contribution au développement général du pays se distinguent en options transversales et options propres au secteur rural. Les options transversales au nombre de cinq sont :
 - le désengagement de l'Etat des secteurs de production, de transformation et de commercialisation, à travers la poursuite du processus de transfert/privatisation et la mise en place des conditions de prise en charge de ces activités par les différents acteurs;
 - la décentralisation, à travers le transfert des compétences aux collectivités territoriales et le renforcement des capacités de planification du développement de leur territoire;
 - la libéralisation de l'économie, à travers la libéralisation des prix et des marchés produits, intrants et services agricoles;
 - la promotion du secteur privé, à travers la formation et le renforcement des capacités d'intervention en vue d'améliorer l'offre des services au monde rural, les capacités industrielles de transformation des produits agricoles et de la compétitivité;
 - la solidarité envers les populations les plus défavorisées, plus particulièrement envers les femmes et les jeunes ruraux et les régions du Nord et autres régions défavorisées, à travers le respect du principe d'équité et la mise en œuvre d'actions spécifiques de lutte contre la pauvreté.
- Les options plus spécifiques au secteur développement rural sont au nombre de trois :
 - le développement des filières, qui constitue un axe fort de la politique de développement rural, à travers les études sur les filières et les actions de formation des différents acteurs et des OPA, d'information et de communication;
 - la restauration et le maintien de la fertilité des sols, en tant que support de la production agro-sylvo-pastorale, à travers la prise en compte systématique de cette dimension fondamentale dans tous les programmes de développement et le renforcement des capacités techniques et financières de prise en charge des actions de restauration/conservation des producteurs et de leurs organisations;

- la promotion du crédit rural, en vue de permettre les investissements dans le secteur et l'adoption de techniques de production plus performantes et respectueuses de l'environnement (intrants, équipements,...).
- Les domaines d'intervention prioritaires issus du bilan/évaluation de l'état du secteur sont :
 - la Sécurité alimentaire :
 - la Restauration et le maintien de la fertilité des sols ;
 - le Développement des aménagements hydro-agricoles ;
 - le Développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques :
 - le Développement des fonctions d'appui ;
 - le Développement durable des ressources naturelles.

Ces domaines répondent à la fois aux grands défis nationaux pour un développement économique et social durable et aux préoccupations directes et objectifs assignés au secteur. Ils constituent un support cohérent pour les interventions et programmes de développement du secteur à moyen terme, et qui font l'objet d'un plan d'action. La stratégie opérationnelle proposée est la traduction des objectifs et stratégies du programme de sécurité alimentaire inscrit au SDDR.

1.4.4. Principaux plans et programmes mis en oeuvre

La mise en œuvre des stratégies sectorielles est sous tendue par l'approche programme. Ces programmes sont conçus, et réalisés avec la participation des bénéficiaires. La situation des principaux programmes est résumée ci- dessous :

a). Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC).

Le PRMC a été élaboré et mis en œuvre en 1981 avec le concours des partenaires au développement (Allemagne, Belgique, Canada, France, Grande Bretagne, Pays-Bas, USA, Union Européenne et PAM) dans le but de réformer progressivement la politique céréalière du pays et dans les conditions d'une maîtrise des effets sociaux négatifs. A ses débuts, il était axé sur une approche nouvelle de l'utilisation de l'aide alimentaire programme, qui finance les actions de restructuration. Par opposition à l'aide d'urgence qui répond aux situations de crise, ou à l'aide projet fournie souvent par le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ou par les ONG, l'aide alimentaire est vendue au prix du marché et le produit net généré doit contribuer au développement économique.

Le PRMC constitue le support essentiel de l'ensemble du système de sécurité alimentaire. La coordination de sa mise en œuvre s'effectue aux niveaux des quatre comités suivants :

 le Comité d'Orientation et de Coordination des Systèmes de Sécurité Alimentaire

- le Comité de gestion des donateurs ;
- le Comité Technique
- le Comité Paritaire de suivi financier ;

Le Secrétariat Permanent et la coordination des donateurs du PRMC sont assurés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

De la date de mise en place à nos jours ce programme a évolué en six phases: 1981-1987 : réajustement graduel du prix des céréales, libéralisation du commerce des céréales, régulation des prix, implication de tous les opérateurs économiques pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire;

1988 – 1990 : effort de rééquilibrage des rôles des secteurs publics et privés à tous les niveaux;

1991 – 1993 : poursuite d'une politique flexible d'ajustement et de promotion du marché céréalier, compatible avec les ressources de l'Etat.

1994 – 1996 : priorité à l'objectif de sécurité alimentaire en ciblant l'amélioration des performances du marché, facteur important d'une sécurité alimentaire durable.

1997 - 1999: poursuit de deux objectifs:

- la prise en charge et le traitement approprié des situations d'urgence, notamment à travers la mise en place d'un système de sécurité alimentaire renforcé (SAR);
- la réduction du risque alimentaire sur le moyen terme, par l'amélioration du fonctionnement des marchés céréaliers : information, pilotage des filières, politique de qualité, accessibilité au crédit pour les opérateurs professionnels.

2000 – 2004 poursuite des deux objectifs précédents en vue de consolider les acquis et de renforcer le système de sécurité alimentaire.

Au total les fonds engagés et cogérés dans le cadre du PRMC sur 19 ans d'existence s'élèvent à 38,3milliards de francs CFA

b). Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole(PASA)

Le programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA) a été signé en 1990 pour six ans. D'un coût total de US\$ 119 millions, il a été financé par la Banque Mondiale, la Caisse Française de Développement (CFD), le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), la Suisse, les Pays- Bas et l'Allemagne (KFW). Il avait pour objectifs : l'élaboration d'une politique institutionnelle; la réforme du secteur du coton, matérialisée par un nouveau statut juridique de la CMDT et un contrat- plan réglementant ses relations avec l'Etat ; la réforme du secteur céréalier formulée, entre autres, dans un contrat-plan Etat- OPAM

qui délimite le domaine des interventions publiques ; la restructuration de la filière rizicole avec la création du nouvel Office du Niger ; la programmation des investissements publics dans le secteur rural et la réforme des Opérations de Développement Rural (ODR). Le PASA prévoyait également des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du PGRN et de l'étude de sous-secteurs tels que l'élevage.

Cette restructuration des filières agricoles (avec la libéralisation des prix des céréales) a permis d'accroître la disponibilité en céréales. Dans ce contexte la production du riz a augmenté de 61,8 % de 1991 à 1999.

c). Le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA)

Le programme national de vulgarisation agricole a démarré en 1991 sur co-financement de l'IDA et du Mali. Il visait à renforcer les services de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie .En se fondant sur les enseignements du projet pilote préalablement réalisé, le programme a mis en œuvre cinq composantes dont les résultats ont contribué :

- à la mise en place d'un dispositif de vulgarisation couvrant plus de 4000 villages dans toutes les régions (hors zone CMDT);
- au resserrement des liens entre services de vulgarisation et entre ceux-ci et les structures de recherche ;
- à la formation des responsables publics et l'alphabétisation fonctionnelle des organisations de producteurs.

Le programme, qui a pris fin en 1999, est devenu une composante du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) dont l'un des objectifs est d'assurer l'augmentation de la productivité et de la production agricole, la satisfaction de manière durable des besoins alimentaires des populations.

d). Le Programme National de la Recherche Agricole (PNRA)

L'objet de la recherche agricole est d'apporter des réponses aux contraintes rencontrées par le monde agricole ; c'est pourquoi le programme national de la recherche signé en 1994 a pour principaux objectifs :

- le développement et la diversification de la production agricole :
- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration des revenus des agricultures.

La recherche agricole a conçu et mis en œuvre des projets de recherche qui ont donné des résultats fort appréciables comme :

- la mise au point de variétés améliorées adaptées aux conditions socioéconomiques et agro-écologiques;
- la mise au point de techniques culturales performantes et répondant aux besoins des utilisateurs;
- la conception des rations alimentaires en fonction des types d'élevage et d'animaux :

- l'amélioration des connaissances sur les systèmes de production, les productions et les pratiques de productions animales ;
- les connaissances des filières de production et de circuits de commercialisation.

Ces résultats méritent d'être consolidés afin de les rendre plus accessibles aux utilisateurs. Il existe des domaines peu ou mal explorés, devenus prioritaires suite à la dévaluation du franc cfa et au processus de décentralisation.

Les domaines du machinisme agricole, de l'amélioration de la qualité des produits agricoles et des intrants, de la biotechnologie, du génie génétique et de la biodiversité ont été pris en compte dans le nouveau plan. Les préoccupations actualisées portent sur quatre axes.

- une meilleure appropriation par les producteurs des résultats de recherche actuellement disponibles à travers la vulgarisation;
- le renforcement des capacités de production des denrées de base dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- la protection de l'environnement par une gestion plus rationnelle des ressources naturelles.

Ce programme met l'accent sur l'articulation des activités de l'IER avec celles des autres institutions de recherche et de formation universitaire comme le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV), l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou et l'Institut Supérieure de Formation et de Recherche Appliquée (IPR /ISFRA) et autres structures effectuant des recherches.

La disponibilité de technologies appropriées de production, d'exploitation conservatrice des ressources ainsi que des techniques et stratégies de commercialisation, de mise en marché des produits et d'organisation des producteurs permet à la recherche agricole de contribuer efficacement au développement du pays et à l'avènement d'une sécurité alimentaire structurelle durable.

e). Le Plan National d'Action Environnemental

Le PNAE traduit la volonté politique du Mali de s'engager dans la mise en œuvre des dispositions de l'Agenda 21 de la convention de Rio (1992).

Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) prend en compte l'ensemble des problèmes environnementaux et les Programmes d'action contre la Désertification (CID).

Ses objectifs globaux sont, entre autres :

- assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres produits en quantité et qualité suffisantes, à travers une gestion durable des ressources naturelles renouvelables :

- préserver/protéger et améliorer le cadre de vie de l'ensemble des citoyens, notamment en luttant contre toute forme de pollution et de nuisance ;
- développer les capacités nationales d'intervention aux niveaux national, régional et local, et promouvoir la participation de tous à l'œuvre de protection de l'environnement.

Les objectifs spécifiques intéressant le secteur du développement rural se résument comme suit :

- développer et appuyer la mise en œuvre d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles et renouvelables ;
- appuyer les différentes collectivités territoriales, les organisations et associations de producteurs, les ONG et autres partenaires de la société civile afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement;
- promouvoir des systèmes de production agricole durables et des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement ;
- élaborer et appuyer la mise en œuvre des programmes participatifs de gestion des ressources naturelles, à travers les schémas régionaux d'aménagement du territoire et les plans de gestion des terroirs villageois, en vue de réduire les effets de la dégradation, de la désertification et/ou de la sécheresse;

La mise en œuvre du PNAE-CID implique nécessairement la prise en compte :

- des programmes d'action nationaux comme le Programme d'aménagement du territoire, le Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), le Programme national de maîtrise des ressources en eau, le Programme énergies nouvelles et renouvelables, le Programme de gestion de l'information sur l'environnement, le Programme IEC en environnement, le Programme de suivi de la mise en œuvre des conventions et le Programme de recherche sur la désertification et la protection de l'environnement et ;
- des programmes d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL).

f). La Stratégie nationale d'utilisation et de conservation de la diversité biologique

L'adhésion du Mali à la Convention sur la Diversité Biologique s'est concrétisée par sa ratification le 29 mars 1995. Depuis, le pays s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale en matière de diversité biologique assortie d'un Plan d'Action.

D'après la convention, la diversité biologique est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela

comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique visent des objectifs qui servent la stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire. On peut relever notamment :

- Disposer d'un capital national d'expertise (écologie générale, taxonomie, météorologie, génie génétique, etc.) et de recherche sur la diversité biologique;
- Disposer d'un répertoire des zones présentant un intérêt pour la flore, la faune et les écosystèmes particuliers;
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces animales et végétales présentant un intérêt écologique ou économique;
- Améliorer les connaissances sur le patrimoine génétique national des plantes cultivées, des espèces sauvages apparentées, des races d'animaux domestiques et des espèces sauvages;
- Disposer d'un répertoire des pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique;
- Promouvoir l'utilisation durable de la faune et de la flore ;
- Assurer la conservation in situ des plantes locales cultivées et des races d'animaux menacées de disparition;
- Promouvoir une conservation ex situ des espèces locales;
- Promouvoir l'exploitation des biotechnologies dans la mise en valeur des ressources biologiques et la préservation des espèces menacées;
- Prévenir et gérer les risques liés à la manipulation, au stockage et au transfert d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie.

g). <u>Le Programme d'Appui à la Valorisation et Commercialisation des Produits Agricoles (PAVCOPA)</u>

Le PAVCOPA a été conçu et élaboré en 1996 pour pallier aux contraintes sectorielles qui limitent le développement de l'investissement privé dans les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Ces principaux objectifs sont :

- l'amélioration des capacités techniques et de la gestion des privés dans les domaines de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles ;
- l'établissement des relations commerciales entre les établissements financiers et informels et les entreprises agro-industrielles ;
- l'encadrement par l'appui conseil par les chambres d'agriculture.

La grande particularité de ce programme est son mécanisme de gestion confié à une agence privée sous tutelle des chambres consulaires d'agriculture.

Les résultats atteints sont fort appréciables en dépit de quelques problèmes de management et de gestion :

- l'accès au crédit facilité pour les bénéficiaires ;
- l'amélioration de la qualité des produits exportés (mangues, haricot) ;
- l'amélioration des prix aux producteurs grâce à une meilleure organisation des marchés (oignon, pommes de terre, pois sucré).

Ces actions ont contribué à l'accroissement notable des chiffres d'affaires des producteurs dans certaines localités (Niono).

h). Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) :

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) est une initiative de la FAO en direction des pays membres à faible revenu et à déficit alimentaire pour aider ces derniers à augmenter leur production alimentaire par un meilleur transfert de techniques agricoles disponibles à une majorité de producteurs moyennant leur participation. Ce programme comprend une première phase préparatoire qui sera suivie d'une phase d'expansion. Les activités de cette première phase de trois ans (1997-1999) ont concerné principalement les filières riz et maïs, sans exclure les spéculations des systèmes de production des communautés paysannes retenues. Les communautés choisies sont en l'occurrence celles des régions de Mopti (cercle de Mopti), Koulikoro (cercle de Kangaba) et Kayes (cercle de Kita) sur la base des critères précis : zone à haut potentiel, infrastructures économiques et sociales relativement développées, présence d'organisations paysannes bien structurées, existence d'une structure d'encadrement et de conseil, d'ONG.

La philosophie de la première phase étant de tenir compte des aménagements hydroagricoles à faible coût, des PPIV autour de Mopti, des bas-fonds à Kita et des plaines à Kangaba ont été retenus.

Cette phase préparatoire axée sur l'approche genre, comporte quatre composantes principales :

l'irrigation à faible coût ;

- l'amélioration de la production agricole, incluant les activités en amont (intrants/crédit) et aval (opération post-récolte, transformation, commercialisation etc.) :
- la diversification;
- et l'analyse des contraintes.

Ce programme n'a pas encore été évalué. On retiendra cependant en partant des rapports de campagne que le PSSA a permis de :

- faire adopter la variété de maïs Sotubaka par les exploitants de 106 villages des cercles de Kangaba et Kita. Cette variété améliorée qui a remplacé la variété locale apporte aux producteurs un revenu additionnel de 119 000 FCFA.
- remplacer la variété BG 90-2 par la variété Kogoni 91-1 au niveau des périmètres irrigués villageois de 4 villages de Mopti.

g). Le Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)

Le PGRN a pris fin en 2000. Son objectif principal était d'introduire un système rationnel d'utilisation des terres permettant de ralentir, d'arrêter et de renverser le processus de dégradation, principal obstacle à une croissance agricole soutenable, de renforcer la capacité des collectivités locales à gérer leurs ressources naturelles et la capacité institutionnelle des services publics chargés de l'environnement à mieux cibler et à mieux coordonner les actions. Parmi les principaux acquis de ce programme on peut retenir :

- le bornage et la matérialisation de nouvelles limites du PARC national de la Boucle du Baoulé et son équipement ;
- l'appui aux services techniques, ONG, Privés et aux villageois pour la réalisation des diagnostics et schémas d'aménagement des terroirs villageois et espaces pastoraux ;
- l'élaboration d'un système de suivi d'exécution et d'impact du Projet :
- la protection contre les érosions hydrique et éolienne par des aménagements hydroagricoles ;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les ruraux.

D'autres programmes d'actions complémentaires élaborés dans les domaines de l'environnement relèvent du Plan National d'Actions Environnementales (PNAE-CCC).

h). <u>Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations</u> Paysannes (PASAOP)

Les objectifs ciblés par le PASAOP dans le développement agricole sont :

- l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales par l'augmentation de la productivité et de la production agricole ;
- la satisfaction de manière durable des besoins alimentaires nationaux :

- la protection de l'environnement et le maintien du potentiel productif (conservation de la fertilité des sols).

Une importance particulière est accordée à l'appui aux couches les plus sensibles notamment les femmes et les jeunes ruraux. C'est pourquoi ce programme s'attellera :

- à la mise en place d'un mécanisme qui favorisera la responsabilisation des producteurs agricoles ;
- au transfert de certaines fonctions de l'état au secteur privé et aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et aux chambres d'agricultures (CA) tout en renforçant leurs capacités. Ces OPA et CA doivent jouer correctement leur rôle de représentation du monde rural et de gestion des activités agricoles : approvisionnement en intrants, organisation du crédit rural, production, commercialisation, participation aux activités de recherche et de vulgarisation agricole.

i). Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR):

Le programme national d'infrastructures rurales (PNIR), constitue l'un des programmes cadres d'appui au secteur rural. Dans le domaine des infrastructures rurales, les interventions concerneront l'irrigation, l'hydraulique et les pistes rurales.

Les actions retenues dans le cadre du présent programme sont :

- faciliter l'investissement dans les filières agricoles vivrières et d'exportation, en favorisant le développement de l'initiative privée dans les créneaux générateurs d'emplois et de revenus (promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre, programme de soutien à l'investissement privé);
- améliorer les infrastructures de base des régions à haut potentiel agricole.
- soutenir le développement de la petite irrigation et de l'agriculture de contre saison en vue de promouvoir des activités génératrices de revenus et d'emplois à l'attention des couches vulnérables ;
- mettre en place un cadre de gestion transparente des terres irriguées ;
- promouvoir la petite irrigation villageoise et les aménagements hydro- agricoles privés dans les zones déficitaires et à forte concentration des pauvres ;
- améliorer l'accès des pauvres à la terre, aux intrants, aux autres facteurs de production et aux services financiers ;
- appuyer l'émergence d'un secteur productif moderne orienté vers l'approvisionnement des marchés urbains sylvicoles, piscicoles.
- L'irrigation en dépit des difficultés rencontrées joue un rôle majeur dans la satisfaction des besoins alimentaires et la diversification de la production agricole. Pour les régions du Nord, elle constitue la seule perspective de mise en valeur des terres et de réduction du déficit alimentaire qui les affecte particulièrement.

Au Mali l'irrigation de surface est la plus pratiquée et revêt 4 formes : la maîtrise totale, la submersion contrôlée, les bas-fonds et la culture de décrues. Le développement des cultures irrigués recèle des opportunités fort intéressantes comme l'existence d'un

important potentiel de ressources en eaux et en sol non encore exploités, la mise en route de la dynamique de la décentralisation, un marché local et régional très porteur pour les spéculations agricoles, l'existence d'une tradition de la pratique de cultures irriguées (maîtrise des techniques, notamment de la riziculture par les exploitants des zones irriguées et l'engouement des producteurs (communautés rurales, et secteur privé). Ces facteurs sont explicatifs de l'adoption en1997 d'un programme quinquennal d'aménagement de 30.000 ha par le Gouvernement.

Les aménagements ne peuvent se réaliser sans créer certaines difficultés comme la concurrence entre l'utilisation des terres pour la production végétale et la réserve d'eau pour le bétail. Les éleveurs sont généralement les plus lésés et les femmes sont pénalisées par le retrait de leurs parcelles. Les erreurs dans la conception des ouvrages peuvent aussi avoir des effets catastrophiques sur les parcelles et la gestion de l'eau, entraînant des sinistres pour les producteurs.

i). Le Programme National d'Aménagement Hydraulique :

Les ressources en eau du Mali sont relativement abondantes ; bien que non connues avec précision les eaux de surface non pérennes représentent un potentiel considérable encore très peu exploité, tandis que les eaux souterraines ont un taux de renouvellement de 66 milliards de mètres cubes alors qu'on exploite actuellement seulement 110 millions (à peine 0,2%) sans compter les réserves des aquifères qui sont de l'ordre de 2700 milliards de mètres cubes.

La satisfaction des besoins en eau de qualité des 10 millions d'habitants et de 5 à 6 millions d'unités bétail tropicale (UBT) projetés pour le Mali en 2015 et la mise à la disposition des populations des ressources en eau suffisantes pour le développement d'activités susceptibles d'améliorer leur niveau de vie et leur revenu sont les objectifs assignés à ce programme.

En hydraulique pastorale, la création de nouveaux points d'eau pour faire face à la sécheresse n'a pas permis de limiter les pertes considérables du bétail (bovins) et la dégradation des pâturages autour des points d'eau existants en nombre insuffisant, ce qui a entraîné le déplacement massif des troupeaux vers le sud.

k). Les Pistes Rurales :

Elles constituent une composante essentielle du PNIR. En effet, le réseau routier du Mali se caractérise par sa faible densité estimée à 0,9 km/100 km2 pour les routes et pistes praticables toute l'année ou 1,5 km /100 km2 pour celles praticables seulement en saison sèche.

Cette densité reste faible comparée à celle de la sous-région qui est de 3,1 km/km2 où à celle de l'Afrique qui est de 4,7 km/ km2. En plus de cette faible densité, le mauvais état des routes et particulièrement celui des pistes rurales a un impact négatif sur les revenus en milieu rural par insuffisance de ressources. Les investissements dans le passé ont porté essentiellement sur un réseau routier prioritaire, y inclus de pistes dans

les zones de la CMDT et de l'office du Niger, laissant de vastes zones et nombreux villages totalement enclavés.

Pour permettre l'accès aux marchés et aux services sociaux de tous les villages et par voie de conséquence appuyer le développement qui réduira la pauvreté , la réhabilitation et l'extension du réseau de pistes rurales à travers tout le pays demeurent une nécessité pour le Mali. Les besoins en pistes rurales sont immenses à cause de l'étendue du pays : 651 pistes rurales pour une longueur de 33.851 km dont 5.536 km de pistes agricoles ont été identifiés.

2. CHAPITRE II: ENJEUX ET DEFIS

2.1. Nourrir une population en forte croissance, et de plus en plus urbaine

Assurer une sécurité alimentaire pour tous les maliens revient à susciter une réponse positive de l'offre, à améliorer la croissance économique et à augmenter les revenus des populations.

Avec un taux d'accroissement naturel annuel moyen de 2,2 % le Mali figure parmi les pays à plus forte croissance démographique. Même si la densité de la population est relativement faible (7,7 habitants au Km2), la capacité de support du milieu naturel est limitée à cause des conditions agro- climatiques qui prévalent.

Bien que le tableau ci-dessous ne donne pas l'évolution par âge et par sexe de la population, la situation des femmes représentant actuellement environ 51 % doit préoccuper car elles jouent un rôle important dans tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire, notamment la production, le commerce, la transformation et la préparation culinaire. Leur formation (scolarisation des filles) et alphabétisation, l'amélioration de la couverture sanitaire et le développement de la santé de la reproduction auront une incidence forte sur la sécurité alimentaire.

La population malienne est jeune (près de 50 % âgés de moins de 15 ans) et demande des efforts importants en matière d'éducation, de santé et de nutrition pour permettre aux pays de disposer de ressources humaines de qualité, condition sine qua non d'un développement économique social et culturel garantissant une véritable sécurité alimentaire.

La population malienne est très inégalement repartie sur le territoire. Une zone qui s'étend sur 550 000 km² est peuplée de 9 millions d'habitants. On observe environ 58% de la population sur 8 % du territoire national. Le triangle Sikasso- Bamako-Mopti renferme 75 % de la population urbaine du Mali avec les villes de Bamako, Koulikoro, Mopti, Ségou et Sikasso. L'étude nationale de prospective Mali 2025 donne l'évolution de la population comme suit dans le tableau 9, en partant de l'hypothèse d'une baisse modérée de la fécondité.

Tableau 9: Evolution de la Population malienne : milliers d'Habitants

	1995	2005	2015	2022	2025
Population totale	9012	11366	14896	17500	19153
Population rurale	6611	7581	8834	9418	9785
Population urbaine	2351	4162	6779	8062	9368

Source : D'après les données de l'étude nationale de prospective Mali 2025

Selon cette étude prospective, de 9,8 millions d'habitants en 1998, la population du Mali atteindra près de 15 millions d'habitants en 2015 et 19 millions en 2025. La population urbaine passera de 2,351 millions en 1995 à 6,779 millions en 2015 et dépassera le double du chiffre de 1995 en 2025. Ce qui influera sur la demande de certaines céréales telles que le riz et des produits agricoles transformés.

Cette mutation constitue au regard de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté à la fois une contrainte et un défi. En effet, la population rurale actuelle qui représente près de 80 % de la population totale, a d'énormes difficultés à satisfaire les besoins alimentaires. Avec la diminution de cette proportion on peut penser que les difficultés alimentaires vont augmenter. Il s'agira donc de relever le défi de la production par l'amélioration de la productivité : intensification agricole (mécanisation, accès aux moyens de production notamment), maîtrise de l'eau, utilisation des nouvelles technologies etc.)

2.2. <u>Asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole</u>

L'urbanisation croissante de la population ne freinera pas l'augmentation de la population rurale. Pour améliorer les revenus des populations rurales il devient nécessaire d'avoir une forte croissance dans les domaines des productions commerciales destinées à l'exportation sur les marchés internationaux (coton, fruits et légumes etc.) et sur les marchés locaux et sous-régionaux (produits d'élevage, riz etc.). Dans cette perspective de forte croissance agricole, un accent particulier doit être mis sur l'intensification de la production dans les secteurs déjà maîtrisés, bénéficiant d'avantages comparatifs et de débouchés à l'exportation.

Dans ce contexte, la diversification constitue une option complémentaire pour réduire la vulnérabilité des revenus des producteurs dépendant d'une seule culture de rente. Cependant cette diversification est généralement financée à partir des ressources tirées des productions de rente . De même, l'intensification des systèmes productifs est une nécessité pour asseoir la croissance des revenus des producteurs. Les demandes récentes de produits biologiques par les Européens constituent une nouvelle opportunité pour l'amélioration des revenus des producteurs.

Cela demandera aux opérateurs de ces filières une connaissance parfaite des marché et d'importants efforts pour répondre aux besoins d'une cliente très exigeante. Les capacités d'adaptation des systèmes de production aux fluctuations de ce marché ont besoin d'être prises en compte pour mieux sécuriser les revenus des producteurs/trices qui se livreraient à ces spéculations.

Les actions suivantes doivent être considérées comme prioritaires dans le cadre de la réduction de la pauvreté :

- stimuler une croissance accélérée des produits agricoles d'exportation tels: coton, produits d'élevage, fruits et légumes ;

- mettre l'accent sur les exportations régionales pour lesquelles le Mali possède des avantages comparatifs : le riz , les cultures biologiques (sésame, miel etc.);
- mettre l'accent sur la transformation des produits agricoles et améliorer leur compétitivité sur le marché européen;
- intensifier les céréales traditionnelles pour répondre à la demande sans cesse croissante;
- mettre l'accent sur la formation des producteurs et améliorer les biens et services en milieu rural;
- faciliter l'accès au micro-crédit ;
- développer les cultures de décrue ;
- faciliter l'accès des couches vulnérables au foncier.

2.3. Affronter la diversité des crises alimentaires

Les stratégies de survie incluent les moyens auxquels ont recours les ménages durant les périodes difficiles et se distinguent des habitudes qui constituent le cycle normal d'existence des ménages.

En réponse à un événement qui affecte défavorablement la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, les ménages adoptent une ou plusieurs solutions : réduire la consommation alimentaire, vendre les biens de production, changer le porte-feuille des activités afin de s'adapter aux nouvelles conditions, faire appel à la famille ou aux réseaux locaux d'aide temporaire ou émigrer à la recherche d'un emploi. Chacune de ces stratégies mentionnées a ses propres limites.

En général en milieu rural, les ménages combinent différentes stratégies en fonction des ressources de base dont ils disposent et de la gravité de la situation. L'émigration saisonnière, les travaux agricoles rémunérés, l'emprunt de céréales et la collecte de produits de cueillette revêtent tous un caractère saisonnier. L'émigration saisonnière ne s'effectue qu'après la récolte au moment où les ménages ont besoin de moins de main d'œuvre. La collecte de produits de cueillette est aussi fonction de la saison. La vente du bétail présente quelques avantages par rapport aux autres stratégies dans la mesure où elle peut s'effectuer à tout moment de l'année. Cependant, la reconstruction du capital-animal pourrait prendre beaucoup de temps.

Des ajustements importants touchant parfois la structure des repas (substitution entre produits et ajustements par la qualité de la sauce) et des stratégies d'approvisionnement se sont mises en place pour faire face à la crise en milieux urbain et rural. Les travaux réalisés mettent en évidence une marge de manœuvre extrêmement limitée pour les urbains pauvres et dans une certaine mesure intermédiaires (réduction de la variété voire de la quantité).

Un des objectifs du programme Gouvernemental est d'assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations et lutter contre l'exclusion. Ces objectifs sont supportés par une politique de prévention et de gestion des crises alimentaires et de lutte contre la pauvreté qui sévit plus dans les communes rurales que dans les villes.

Dans le CSLP les actions prévues ont pour objectifs de:

- augmenter la production agricole et diversifier les sources de revenus en milieu rural:
- réduire les disparités régionales;
- favoriser le désenclavement des zones de production et faciliter l'approvisionnement en céréales de base des zones déficitaires et des groupes sociaux défavorisés:
- protéger le pouvoir d'achat des populations;
- éliminer la malnutrition sous toutes ses formes.

Le programme vise à permettre à l'ensemble des populations de disposer de suffisamment de ressources pour couvrir leurs besoins. En effet être à l'abri de la faim constitue un des droits fondamentaux de l'homme. Donc veiller à la satisfaction des besoins alimentaires est une obligation pour les pouvoirs publics et les acteurs impliqués dans le système de sécurité alimentaire. Elle nécessite la mobilisation des moyens très importants susceptibles de diminuer les effets des aléa climatiques par la maîtrise de l'eau. Les performances enregistrées et les résultats obtenus dans la zone de l'Office du Niger et les autres aménagements à maîtrise totale de l'eau dont les petits périmètres irrigués villageois laissent entrevoir des perspectives de développement à partir :

- de l'amélioration de la productivité ;
- du développement du marché des intrants et du système de crédit ;
- du développement de la production de riz et des cultures de diversification;
- de la participation des producteurs aux investissements.

Dans une perspective d'intégration sous-régionale avec son potentiel irrigable, l'Office du Niger peut jouer un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire aussi bien au Mali que dans la sous région.

Le Mali a développé des outils assez performants dans le domaine de la prévision et du suivi agro-climatique. Cependant avec les origines différentes des crises, ces outils ne sont pas toujours en adéquation avec l'évolution des crises alimentaires qui constituent un axe prioritaire de la réforme des politiques de sécurité alimentaire. Le niveau de revenu notamment les couches pauvres des centres urbains doit être pris de plus en plus en compte dans l'analyse de l'insécurité alimentaire et des crises conjoncturelles. Il en est de même pour les conflits armés qui influent sur l'apparition des crises alimentaires dans les pays touchés.

2.4. <u>Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat</u>

La décentralisation enclenchée depuis un certain temps s'inscrit dans une réforme en profondeur de la gestion des affaires publiques. Ceci a abouti à l'émergence de collectivités locales (703 communes) gérées par des élus .

La décentralisation offre aux institutions locales touchées par les multiples facettes de la sécurité alimentaire des opportunités d'une collaboration plus efficace, notamment en matière de diagnostic et de prise de décision. Cette implication élargie des populations à

la base contribuera à renforcer les possibilités de réactions locales à des problèmes cruciaux comme la faim ou la création de moyens d'existence plus stables.

En milieu rural, un des impératifs pour les collectivités territoriales est la gestion des ressources naturelles et celle des biens publics dans le cadre d'un développement durable. La sécurité alimentaire ne se présente pas comme une prérogative des collectivités locales. Il convient de faire évoluer cette conception vers une implication des collectivités locales, des familles et des individus dans le développement d'une véritable stratégie participative de sécurité alimentaire. En effet :

- la sécurité alimentaire a un caractère public et la non couverture crée un impact négatif sur les programmes de la commune. L'amélioration de la sécurité alimentaire allège la pauvreté: disponibilité en eau potable, amélioration des conditions nutritionnelles et accès aux ressources (terres aménagées pour la diversification des productions et des revenus des populations);
- le stock de sécurité au niveau national et communal, les stockages villageois et l'accès au crédit sont des instruments importants pour la gestion de la sécurité alimentaire;
- le système national d'information (statistique agricole, Système d'Alerte Précoce:SAP) permet le suivi de quelques indicateurs et de prévenir certaines crises alimentaires à temps. Les informations issues des structures permettent aux décideurs de répondre rapidement à tel ou tel type de situation et de proposer les solutions appropriées. Il doit être décentralisé jusqu'au niveau communautaire;
- la coordination des actions dans le contexte de la décentralisation est un facteur déterminant dans l'amélioration de la sécurité alimentaire aux niveaux local et national;

2.5. Renforcer la coopération et l'intégration régionale

Depuis l'indépendance, le Mali a manifesté sa volonté de participer à une intégration régionale. Cette volonté a été exprimée dans toutes les constitutions du pays.

L'intérêt suscité par les pays pour la coopération régionale a connu un net reflux dans les années 80 après l'enthousiasme des années 70 avec la création de multiples organisations sous régionales. Depuis le début des années 90 les Etats, les opérateurs économiques et les organisations paysannes multiplient les initiatives pour relancer sur des bases plus pragmatiques les efforts d'intégration à travers la création de réseaux.

Bien que les pays aient négocié les ajustements structurels des économies individuellement mais sur des bases similaires, on note le besoin d'harmoniser les politiques publiques et de supprimer les entraves - formelles et informelles pour aboutir à une meilleure intégration des marchés.

L'accélération du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, à travers l'UEMOA et la CEDEAO, implique pour les pays de rechercher une meilleure compétitivité et d'exploiter tous les avantages comparatifs dans une logique de complémentarité. Pour le Mali, cette ouverture à un marché potentiel de 220 millions de personnes constitue une bonne opportunité de valoriser son important potentiel agricole: compétitivité des produits agricoles comme le riz, le bétail-viande, les produits maraîchers, diversité des zones agro-écologiques, potentiel en terres irrigables et maîtrise des aménagements hydro-agricoles etc.

2.6. <u>Disposer d'une information adaptée et fiable</u>

Le système d'information sur la sécurité alimentaire a été jusqu'ici fragmentaire et géré au niveau de différents départements dont les objectifs et intérêts spécifiques marquent l'information produite. Jusqu'à la fin des années 80, l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) occupait une place centrale dans le dispositif de gestion de la sécurité alimentaire, avec une volonté affichée de :

- garantir un écoulement des productions agricoles à des prix rémunérateurs dans les zones excédentaires ;
- garantir un approvisionnement des produits à des prix accessibles pour les populations des zones déficitaires;
- stabiliser les prix.

Il constituait une source essentielle de données sur la sécurité alimentaire .

Dans le nouveau dispositif, l'OPAM n'occupe plus qu'une place limitée. De nombreux organismes et systèmes d'informations nationaux, régionaux et internationaux suivent au cours de la campagne agricole l'évolution des conditions météorologiques, les superficies cultivées, la crue des rivières, les attaques de maladies ou d'insectes et tentent de faire des prévisions de rendement, de production et de commercialisation de façon à prévoir et à prévenir les situations de crise alimentaire et celles d'approvisionnement correct du pays en produits alimentaires. Les principaux organismes sont présentés ci-dessous.

2.6.1. Au plan régional et international

- le SMIAR (FAO), système mondial d'information et d'alerte précoce ;
- l'AGRHYMET (CILSS) permet le suivi agro-climatique de l'évolution de la campagne ;
- le FEWS (USAID), système d'alerte précoce destiné à informer sur les zones à risques alimentaires du continent africain. Le FEWS permet également d'identifier précocement les crises majeures et les zones à risques.

2.6.2. Au plan national

- la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB), est une structure d'orientation, de coordination et d'évaluation des actions des partenaires au développement à la base. Elle assure ainsi les liaisons entre les Départements Ministériels, les Institutions et Organismes Donateurs et les Organisations Non Gouvernementales. En outre, elle collecte les informations utiles à l'évaluation des besoins d'assistance aux populations sinistrées, prépare et suit l'exécution des actions d'urgence et de réhabilitation :
- le Système d'Alerte Précoce (SAP), structure de recueil de l'information et d'analyse, identifie de manière précoce l'existence d'un risque alimentaire, en suit l'évolution et propose au Gouvernement les mesures susceptibles d'en atténuer les effets:
- I'OPAM gère le Stock National de Sécurité composé de 35 000 tonnes de céréales locales et dispose de la Cellule de Veille et de Logistique ayant vocation à entretenir bâtiments et matériels, à actualiser les informations de base et à participer en cas de crise grave à la mise en œuvre du Plan d'Intervention d'Urgence;
- le Système d'Information sur les Marchés (SIM) devenu Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) collecte, traite et diffuse des informations statistiques, réglementaires et autres sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole;
- la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) suit généralement tous les prix et les stocks sur le marché national, de façon particulière, met plus l'accent sur le suivi des prix et stocks dits de première nécessité et des hydrocarbures qui sont des produits stratégiques ;
- la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), structure maîtresse d'une dizaine de publications dont le « Bulletin Mensuel de Statistique » (BMS) et le bulletin «Prix». Il s'agit de deux publications mensuelles traitant, la première, des statistiques courantes provenant de l'activité des administrations et la deuxième, des prix moyens de vente au détail ainsi que les indices de prix à Bamako et dans les capitales régionales;
- **ECO-PRESSE**, bulletin d'informations économiques lancé le 14 octobre 1994 par l'Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) qui fournit des informations générales sur les taux de change des monnaies africaines, l'évolution des marchés boursiers et des matières premières, les mouvements des prix, les taux d'intérêt, l'inflation en Afrique et dans le reste du monde ;
- Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD), a été créé en février 1997 pour servir d'instrument d'analyse, d'alerte et de conseil du Gouvernement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Cette structure produit et publie chaque année, à date fixe, le Rapport Annuel sur le Développement Humain Durable au Mali ainsi que, en cas de besoin, des études sur des sujets spécifiques;
- autres structures d'information : OMBEVI, DNAMR, DNAER, DGD, APROFA, DNT, CAE, IER, DNB, DNP, CPS, CMDT...

Le constat est fait que l'ampleur des efforts consacrés à l'information pour la sécurité alimentaire est largement reconnue. Cependant, mis en place par paliers successifs, les différents systèmes existants constituent plus souvent une juxtaposition d'informations que les éléments d'un système partageant une même finalité.

Le constat est aussi fait que les Programmes et Projets mis en œuvre au nom de la sécurité alimentaire se caractérisent principalement par une sectorialité, une verticalité, un manque de cohérence et de complémentarité, toutes choses qui minorent leur impact. De surcroît, les principaux bénéficiaires, c'est à dire les populations, ont, dans bien des cas, dû s'accommoder à des offres d'équipements et/ou de services qui ne correspondent en rien à leurs besoins réels et pour la gestion desquelles elles sont peu ou mal préparées.

Il en résulte généralement des défaillances qui compromettent leur pérennité et leurs effets escomptés d'autant plus que très rapidement les interventions d'urgence face aux crises alimentaires ont évolué vers des programmes et projets plus globaux de moyen et long termes pour s'attaquer aux divers facteurs déterminants de la sécurité alimentaire.

De même, les échanges d'information intra-nationaux et régionaux restent timides (PASIDMA/OMA, novembre 1999). Cela se justifie par le déficit d'informations commerciales qui constituent des éléments clés de toute stratégie tendant à améliorer la compétitivité des filières agricoles et leur positionnement sur le marché national, régional et international. En effet, il s'avère difficile présentement d'obtenir des informations actuelles et fiables sur :

- les disponibilités par produit/zones/pays ;
- les opportunités d'affaire par produit/zones/pays ;
- les éventuels correspondants/pays ;
- l'accès des zones ;
- les disponibilités des services de transport ;
- les politiques concernant les échanges et les aides etc...

Ces informations, même si elles existent, sont détenues de façon parcellaire par les différents intervenants. Chacun d'eux dispose d'informations précises sur sa zone d'intervention qu'il conserve jalousement et ne diffuse qu'en cas de force majeure. Cette entrave au développement des échanges nationaux et régionaux ne peut être levée que par une bonne organisation des différents intervenants tant au niveau national que régional. C'est ainsi que lors de la seconde Edition de la Conférence Régionale sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'ouest, tenue à Bamako les 7, 8 et 9 février 2000, il a été mis en place un réseau des SIMS ou réseau des opérateurs économiques du secteur de l'agro-alimentaire en Afrique de l'Ouest (RAESAAO), chargé de l'échange d'informations commerciales entre les pays et auprès des Opérateurs Economiques. De façon spécifique, il est attendu des propositions sur les points suivants :

- l'identification des appuis que les SIM doivent apporter au réseau des commerçants importateurs et exportateurs ; et
- la définition des stratégies de pérennisation des SIM (mode et stratégies de financement, ancrage institutionnel...).

De ce fait, et au regard de l'importance des coûts que représente un dispositif intégré et efficace d'information au service de la sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, le dialogue devra être prolongé sur les priorités à établir, les méthodologies à promouvoir pour améliorer la fiabilité des données et réduire les coûts de collecte, les perspectives d'intermédiation financière. Dans cette perspective, les participants aux travaux de l'atelier national organisé par l'OMA les 29 et 30 novembre 1999, avec l'appui technique et financier du PASIDMA, sur « la définition d'une stratégie de coordination entre les différents producteurs d'information sur le secteur agricole » recommandent :

- l'organisation d'une rencontre d'harmonisation des méthodologies de collecte et de concepts ;
- la prise en charge du coût de l'enquête agricole de conjoncture sur le budget de fonctionnement de l'Etat et
- le financement d'une enquête sur la production des fruits et légumes au niveau national.

3. CHAPITRE III: LA STRATEGIE NATIONALE OPERATIONNELLE HORIZON 2015

3.1. Finalité et objectif global

La prise de conscience du phénomène de la pauvreté comme cause majeure de l'insécurité alimentaire pour de nombreux maliens confirme la nécessité de doter le pays d'un «Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté».

La présente stratégie opérationnelle horizon 2015 a pour finalité celle que les Sahéliennes et les Sahéliens ont définie dans le «Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Sahel» adopté par la 13^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS à Bamako (Mali) en novembre 2000, à savoir « contribuer à la création des conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable et à la réduction structurelle de la pauvreté et des inégalités dans le Sahel ».

Au Mali, il a été estimé que six personnes sur huit en 1989 (environ 7 millions de personnes) n'avaient pas suffisamment à manger tous les jours (Banque Mondiale, juin 1995). Les douze dernières années ont témoigné une reprise du secteur agricole, notamment alimentaire, grâce à une bonne pluviométrie et à la mise en place des reformes macro-économiques et sectorielles courageuses qui ont particulièrement favorisé la production agricole. Néanmoins, la fragilité de cette reprise et la croissance démographique rapide font que le nombre de Maliens qui vivront dans l'insécurité alimentaire pourraient augmenter sensiblement dans les 15 prochaines années.

Pour les pauvres qui ne peuvent pas produire de quoi se nourrir, le principal moyen d'éviter la faim est d'obtenir de quoi s'acheter des vivres : soit qu'ils vendent le produit de leurs récoltes, soit qu'ils aient d'autres sources de revenus, soit encore qu'ils bénéficient de transferts de revenus. La recherche de la sécurité alimentaire au Mali ne peut donc s'inscrire que dans une perspective et dans une logique de lutte contre la pauvreté.

En conformité avec l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, le Processus Sahel 21, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la finalité poursuivie est de réduire structurellement cette pauvreté et ces inégalités au Mali en « assurant l'accès de tous les Maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ». Cet objectif stratégique s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi les quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire en général et au Sahel en particulier :

- la disponibilité des aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ; et
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.

Cet objectif requiert l'ensemble des mesures spécifiques destinées à atteindre les objectifs alimentaires dans le cadre du plan général de développement du Mali. Ces mesures concernant la consommation alimentaire et la nutrition doivent être reliées aux efforts fournis en matière de production alimentaire. Elles doivent s'inscrire également dans la recherche de systèmes plus équitables de distribution des aliments et dans la mise en place d'une infrastructure de sécurité alimentaire. Ainsi, les interventions mises en œuvre dans le cadre de la prévention et de la gestion des crises alimentaires doivent prendre en compte les enjeux et les options prises sur le moyen et le long termes.

3.2. Orientations et Stratégies d'Intervention

3.2.1. Principes généraux d'action

La «Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali» doit dépasser le stade de la conceptualisation pour devenir un outil et un guide pour l'Etat, les Partenaires au Développement et l'ensemble des acteurs qui acceptent de se concerter et de coordonner leurs actions en fonction d'une finalité commune : «assurer la sécurité alimentaire à toutes les maliennes et à tous les maliens».

Il doit se traduire par des actions d'intérêts pratiques qui concrétisent l'objectif stratégique. Les conséquences de ces actions doivent avoir fait l'objet, au préalable, d'analyses pertinentes et perspicaces. C'est dans la concertation des actions proposées et le choix des modalités que les principaux acteurs trouveront des possibilités, peut-être inattendues, d'agir sur la situation actuelle pour un futur désiré en toute compréhension des implications à court, moyen et long termes.

L'exécution de la «Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté» entraînera sûrement des adaptations institutionnelles ou des choix nouveaux d'investissements. C'est en ce sens qu'il constitue un processus et qu'il doit s'appuyer en premier lieu sur **un ensemble de Dix Principes Directeurs**, partagés par l'ensemble des acteurs publics, privés et de la Société Civile auxquels il se réfère pour construire la sécurité alimentaire à toutes les échelles territoriales. Ces Principes Directeurs sont développés comme suit :

1^{er} Principe : des réponses, des priorités et des instruments d'intervention différenciés.

Malgré des caractéristiques communes à l'ensemble du pays, les situations d'insécurité alimentaire et de pauvreté, leurs formes et leurs expressions se révèlent assez différentes d'une région à une autre. Plus encore, elles prennent des formes différentes au sein d'une même région, appelant de ce fait des réponses, des priorités et des instruments d'intervention différenciés. On note, entre autres, que les problèmes de santé des pauvres varient selon le milieu dans lequel ils vivent. En milieu rural, les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les pauvres favorisent l'émergence d'un certain nombre de pathologies : bilharzioses urinaire et intestinale (surtout dans les régions lacustres et des grands barrages), dracunculose (dans la

zone du pays dogon et dans la première région), choléra, trachome, onchocercose et tuberculose.

En milieu péri-urbain, en plus des problèmes de santé qu'on rencontre en milieu rural, d'autres facteurs sont à l'origine des problèmes de santé des populations défavorisées. Il s'agit notamment de l'environnement malsain, de la promiscuité et du manque de moyens pour accéder aux soins de santé primaires. En milieu urbain, les problèmes sanitaires spécifiques des pauvres sont essentiellement liés à l'inaccessibilité financière aux soins. Le SIDA, dont la prévalence atteint 4% à l'échelle nationale, vient s'ajouter à ces problèmes dans certains quartiers et localités à forte immigration.

Dans les zones arides et semi-arides, les problèmes de santé sont ceux liés aux modes de vie des communautés (nomades, semi-nomades et sédentaires) et aux conditions de vie d'insalubrité. Le manque d'infrastructures de base (centres de santé, pistes rurales, etc.) augmente le degré de vulnérabilité des populations de ces zones comparées à d'autres zones rurales. Les traitements des problèmes de l'insécurité doivent s'adapter à ces situations et cibles particulières.

2^{ème} Principe : de recherche des échelles territoriales pertinentes d'intervention et de coordination des actions.

Ce principe constitue l'un des fondements de la politique de décentralisation au Mali. Les niveaux Région, Cercle, et Commune constituent des échelles territoriales pertinentes pour de nombreuses actions visant l'amélioration de la sécurité alimentaire. En effet, sur le plan institutionnel, il faut se rapprocher des producteurs, des consommateurs, des opérateurs économiques, des services publics et privés déconcentrés et décentralisés et organiser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique afin d'adapter les opérations aux contextes local, national et régional. Une décentralisation de la coordination des actions sur le terrain, priorité affichée de la SNSA, est une condition essentielle pour la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

L'application de ce deuxième principe vise à responsabiliser au maximum les acteurs au niveau où les problèmes se posent et à ne transférer au niveau supérieur que les questions qui ne trouvent pas de solutions pertinentes et cohérentes au seul niveau inférieur. Le principe de subsidiarité repose sur les réalités vécues quotidiennement par les communautés maliennes. C'est ainsi que par exemple, l'Association Villageoise n'intervient pas là où un groupement spécifique de producteurs ou d'éleveurs peut régler le problème. A moins que la décision prise ou l'action envisagée n'affecte la vie des autres producteurs ou éleveurs du village, l'Association Villageoise estime qu'elle n'a pas à intervenir. La nouvelle politique de décentralisation au Mali porte justement sur la dévolution effective de pouvoir au profit des structures de base et sur le refus de toute intervention intempestive des instances de niveau supérieur.

3^{ème} Principe : d'effectivité des conditions de la libre administration et de bonne gouvernance

Fruit d'une longue lutte, la Décentralisation a été finalement consacrée par la Constitution. Celle-ci a mis dans le domaine de la loi la création et l'administration des collectivités ainsi que les conditions de la libre administration des Collectivités. De 19 Communes Urbaines en 1991, le pays compte actuellement 703 Communes dont 19 Communes urbaines nouvelles et 666 rurales. Parallèlement, les Cercles et les Régions sont érigés en Collectivités Territoriales et la loi N°93-008 du 11 Février 1993 détermine les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales.

La mission fondamentale assignée aux Collectivités Territoriales est de : «concevoir, programmer et mettre en œuvre les actions de développement économique, social culturel d'intérêt régional ou local» (article 3 de la loi N° 96-056 du 16 Octobre 1996 modifiant la loi 93-008 du 11 Février 1993). Dans le cadre du transfert de compétences aux Collectivités, l'Etat a l'obligation de leur transférer concomitamment les ressources nécessaires à l'exercice de ces compétences. Les affaires des Collectivités sont réglées par délibération de leurs organes élus.

Il est indispensable que les nouvelles Collectivités Territoriales dotées de pouvoirs aussi étendus soient gérées de façon démocratique. La bonne gouvernance constitue ainsi un défi de taille à la réalisation de la Sécurité Alimentaire Durable dans la mesure où les populations perdent confiance dans un Gouvernement et /ou une Institution qui sont indifférents à leurs besoins. La bonne gouvernance c'est l'art et la capacité d'utiliser le pouvoir politique ou collectif pour la gestion des affaires publiques. La bonne gouvernance est une condition essentielle à la stabilité et à la légitimité politiques, d'une part, et à la définition claire de la mission de l'État ainsi que de ses relations avec le citoyen, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.

4ème Principe : de restitution du pouvoir d'initiative et de décision aux acteurs.

C'est un principe lui aussi légitime que les différents acteurs impliqués sont de plus en plus nombreux à revendiquer. La participation ne consiste pas à transférer à la population des fonctions et des charges matérielles et financières qui découlent de décisions prises en dehors d'elles, notamment dans le domaine du désengagement de l'Etat. La participation ne consiste pas non plus à rechercher l'aval ou l'adhésion a posteriori de la population à des objectifs, des programmes d'action, des démarches définis de façon unilatérale par des intervenants extérieurs. Elle ne consiste donc pas à informer parfois hâtivement ou à sensibiliser la population pour obtenir une adhésion formelle ou une mobilisation conjoncturelle et ponctuelle. Elle n'est pas réservée aux zones les plus difficiles, là où les intervenants extérieurs considèrent que les enjeux économiques sont peu significatifs en termes macro-économiques. Elle n'est pas non plus réservée aux seules catégories sociales les plus démunies, que la faible capacité d'investissement semble disqualifier pour des objectifs économiques.

La participation des acteurs, de tous les acteurs consiste à restituer à ceux-ci un pouvoir d'initiative et de décision dans la conception, la définition, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des actions et programmes qui concernent leur propre avenir. Cela signifie que les intervenants extérieurs et l'Etat reconnaissent les paysans, éleveurs, artisans, consommateurs, etc... comme des acteurs du développement, des partenaires à part entière et non comme les cibles d'un projet extérieur ou les moyens de mettre en œuvre des décisions prises sans eux. Ceci implique pour le Cadre Stratégique :

- la prévisibilité du travail de définition de stratégie ou de politiques sectorielles et la transparence du calendrier de travail gouvernemental, de manière à ce que les acteurs puissent s'organiser en conséquence et s'impliquer activement dans le processus;
- la circulation d'une information de qualité, appropriée aux besoins des différentes catégories d'acteurs et dans des langages accessibles ;
- la capacité des acteurs à s'impliquer activement dans les processus participatifs ;
- des dispositifs de concertations et de négociations disposant de prérogatives claires.

5^{ème} Principe : de concertation permanente multi- acteurs et interinstitutionnelle

Il n'y a de participation que si s'instaure une relation de partenariat, des rapports contractuels, entre la population concernée par un programme d'action et les autres acteurs. Cela suppose que le programme s'appuie sur un diagnostic concerté et que ses orientations prennent en compte les aspirations, les objectifs et les contraintes des différentes parties. En d'autres termes, une intervention n'est participative que si elle résulte de compromis, explicites et négociés, entre les différents acteurs. Au Mali, le PRMC constitue un bel exemple de partenariat multi- acteurs et inter-institutionnel :

- le traitement des problèmes s'effectue sur la durée (près de 15 ans d'une politique soutenue pour aboutir à la libéralisation effective) ;
- une programmation pluri-annuelle indicative (3 ans) sert de cadre aux plans d'opérations et aux budgets annuels qui donnent lieu à un contrôle d'exécution (physique et financier) détaillé et systématique ;
- le consensus est la règle systématique à tous les niveaux de concertation ;
- les outils financiers mis en place (Fonds Commun de Contrepartie et Fonds de Sécurité Alimentaire) permettent de s'assurer que toutes les contributions (Etat et donateurs) se trouvent confondues et utilisées suivant des règles communes alliant souplesse et sécurité dans l'emploi des fonds;
- le transfert progressif des charges et responsabilités vers la partie malienne s'effectue sans que soient remises en cause les structures et règles de concertation Etat- Donateurs qui ont fait la preuve de leur efficience.

6ème Principe : de légitimité et d'objectivité dans la prise des décisions

La croissance économique stricto sensu peut engendrer un accroissement des inégalités et, en conséquence, empêcher une réduction de la pauvreté. En d'autres termes, les plus pauvres peuvent ne pas bénéficier des retombées de la croissance si des mesures appropriées ne sont pas mises en œuvre. En effet, au Mali, malgré un taux de couverture des besoins alimentaires et un niveau de sécurité alimentaire satisfaisants en année de bonne pluviométrie, plusieurs contraintes majeures subsistent, parmi lesquelles on peut citer :

- une grande disparité entre les régions et à l'intérieur de celles-ci, avec des zones souvent en situation de déficit chronique ;
- l'enclavement de nombreuses zones de production et/ou zones de consommation et une grande difficulté d'écoulement des surplus commercialisables.

Au-delà des problèmes spécifiques à chaque milieu, il faut distinguer d'autres problèmes spécifiques à certaines catégories de la population. Il s'agit des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées, des mendiants, des handicapés.

Dans un tel contexte, il convient de renforcer l'équité au niveau des structures locales de prise de décision. Pour un règlement efficace des conflits à ce niveau, il faut que les décisions prises soient objectives et claires aux yeux de toutes les parties. Si la sentence est jugée injuste, alors la partie qui se sent lésée et ceux qui partagent ce point de vue retourneront purement et simplement à leurs pratiques illégales dès que possible, à moins que les autorités chargées de l'application des règles n'aient le pouvoir de sanctionner leurs résolutions. Plus la légitimité des décisions prises est remise en cause, plus la volonté de régler les problèmes faiblit.

L'équité ici par exemple s 'analyse à travers la répartition du revenu tiré du coton entre l'Etat , la CMDT et les producteurs. Les organisations paysannes à cet égard relèvent que leur part notoirement insuffisante ne leur permet pas de faire face à leurs charges pour une amélioration de la production.

Mais d'une manière générale ,la culture du coton étant une culture motrice pour les céréales (arrière effet de la fumure minérale , paiement des intrants nécessaires aux céréales , le négliger ou l'abandonner peut jouer négativement sur le niveau de production des céréales.

7^{ème} Principe : d'adaptation des fonctions régaliennes de l'Etat

Le désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales, la privatisation et la promotion des organisations paysannes sont des orientations stratégiques prises depuis plusieurs années par le Gouvernement du Mali. Malgré des acquis indéniables, le partage des tâches entre l'Etat, le Secteur Privé et le monde paysan reste une question fondamentale du débat politique et de la réflexion sur l'avenir du secteur du développement rural.

Il faut bien dire tout d'abord que les concepts de désengagement de l'Etat et de privatisation devraient être revus dans un sens plus positif tel que l'adaptation des fonctions de l'Etat, la promotion du secteur privé et du monde rural ; il s'agira de tenir compte de la capacité de ces derniers, à assumer efficacement certaines fonctions et assurer certains services jusqu'alors fournis par l'Etat.

Aujourd'hui, le système d'aide internationale prédomine encore pour juger de la pertinence des programmes mis en œuvre, contrôler et sanctionner la performance. Certains citoyens se demandent si dans ces conditions l'aide internationale arriverait bien à renforcer le processus démocratique, la politique de décentralisation et avoir un impact positif sur le développement même du Mali.

La mise en place du dispositif institutionnel de la Réforme de l'Aide au Mali est une piste intéressante pour l'avenir. De même, pour faciliter «l'opérationnalisation» des 703 Collectivités Territoriales créées, l'Etat Malien, en relation avec ses partenaires techniques et financiers, a conçu un mécanisme d'accompagnement des Collectivités Territoriales du pays appelé "Dispositif National d'Appui aux Collectivités Territoriales (DNA-CT)". Ce dispositif comporte deux volets fortement intégrés :

- un volet financier qui sera exécuté par l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales), un Etablissement Public à Caractère Administratif avec des démembrements régionaux. Cette agence sera chargée de la gestion des fonds nationaux et extérieurs destinés au financement du développement local, sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales. L'ANICT apporte son appui financier à la réalisation des infrastructures qui concourent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté;
- un volet technique, autrement appelé Dispositif National d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales (DNAT-CT) dont la mise en œuvre sera assurée par la CCN et les CCC. Le DNAT-CT cherche à apporter, à travers des prestataires de service, l'assistance technique nécessaire au renforcement organisationnel et au développement institutionnel des Collectivités Territoriales.

Après une phase de préparation caractérisée par le montage du programme, la recherche de financement, les négociations avec les partenaires et la mise en place du financement, l'heure est au démarrage de la phase II du DNAT-CT, c'est à dire le pilotage du programme. Pour cette phase, les avancées suivantes sont à signaler :

- la sélection des opérations CCC pour l'ensemble des 49 cercles du pays ;
- la mise en place de l'équipe de la CCN ;
- la création et la mise en place des comités régionaux et locaux d'orientation ;
- la signature de conventions-cadres avec les 46 CCC du DNAT-CT (en cours de finalisation).

Ces innovations en cours offrent l'opportunité juridique de confier la responsabilité des actions et des programmes relatifs à la Stratégie de Sécurité Alimentaire dans une

perspective de Lutte contre la Pauvreté aux acteurs les plus pertinents et les plus intéressés qui devront en contrepartie rendre compte.

8^{ème} Principe : de développement des capacités de gestion des Collectivités Locales

Le financement des programmes et projets dépend en grande partie du niveau des ressources disponibles et de l'autonomie accordée aux principaux acteurs dans la gestion de ces ressources. L'intervention de plusieurs partenaires tant multilatéraux que bilatéraux se fait sur subventions et/ou sur prêts. L'utilisation de ces fonds, qui sont des fonds publics, exige transparence et bonne gestion. L'expérience cumulée du PRMC constitue une bonne indication. Les institutions de gestion du PRMC fonctionnent avec suffisamment de transparence et à la satisfaction des partenaires . Cette rigueur doit se répercuter sur tout programme de sécurité alimentaire au Mali.

Pour consolider ces acquis, le SNSA doit contribuer au développement de capacités de gestion durables des Collectivités Territoriales du Mali en fondant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets sur la collecte et le traitement systématique d'informations et de données statistiques fiables, suffisantes et maîtrisées par les populations organisées et sous leur contrôle.

Il est évident que les informations nécessaires à l'identification et à l'évaluation des actions à entreprendre sont aujourd'hui largement insuffisantes, voire inexistantes dans la quasi-totalité des Collectivités Territoriales du Mali, pourtant dotées de nouveaux pouvoirs, de nouvelles compétences et de nouveaux moyens.

Les responsables (élus, agents des services publics, organisations de la société civile...) régionaux et locaux ne sont pas encore en mesure d'apporter des éléments de réponses précis aux questions essentielles que l'on doit se poser pour mieux investir, mieux mobiliser les ressources et promouvoir la sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte conte la pauvreté.

9^{ème} Principe : de cohérence des actions et des stratégies des acteurs

La cohérence de l'action publique et des stratégies des acteurs au regard des enjeux de la Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté dépendra de la capacité à concevoir une stratégie pertinente de développement.

Le Gouvernement du Mali a clairement affiché depuis 1998 sa ferme volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration par le Gouvernement, en juillet 1998, d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) largement partagée avec la Communauté Internationale lors de la Table Ronde de Genève en septembre 1998. Cette Stratégie, en cours d'exécution, et structurée en huit axes principaux assortis d'un Programme d'Actions Prioritaires sur la période 1998-2002, vise comme objectif principal d'assurer à tous les Maliens en général et aux démunis en particulier, des conditions de vie décente notamment la satisfaction des besoins fondamentaux tels que

l'accès à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à un habitat décent.

Il apparaît dès lors, la nécessité de placer la Stratégie Nationale Opérationnelle de Sécurité Alimentaire, dans le cadre global de développement à moyen terme du Mali s'appuyant sur une perspective de long terme.

Dans cette perspective, il faut qu'il y ait cohérence entre la Stratégie au niveau national et la Stratégie au niveau régional, niveau à partir duquel le CILSS prend en charge la mise en cohérence avec les autres OIG de la sous-région et de la région Ouest africaine. Le Gouvernement du Mali, attaché à l'Union Africaine et à l'Intégration sous-régionale et régionale, doit continuer à jouer son rôle de veille auprès du CILSS et des autres OIG.

10^{ème} Principe : de coordination des actions et des investissements de l'Etat et des partenaires au développement

Ce principe est suffisamment avancé au Mali avec la mise en place, dans le cadre du PRMC, par étapes successives d'un système de sécurité alimentaire dont la responsabilité et la charge financière sont progressivement transférées à l'Etat.

Le cadre institutionnel approprié à la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire s'inspirera largement sur l'expérience du PRMC mais aussi sur celle des autres politiques, stratégies et programmes existants, particulièrement celle de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, du Processus Sahel 21.

3.2.2. Rôle et portée de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

La présente Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire constitue un référentiel d'orientation et de coordination des interventions pour tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de la Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali : l'Etat, la Société Civile et les Partenaires Extérieurs. Il est donc complémentaire aux stratégies sectorielles et transversales qu'il se garde de remplacer, cherchant au contraire à assurer leur convergence eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la Sécurité Alimentaire au Mali. Il a été nécessaire de concilier trois exigences essentielles :

- permettre une large et effective participation de tous les acteurs à son processus d'élaboration, ce qui s'est manifesté tout au long du processus d'élaboration;
- présenter une qualité technique et une pertinence d'analyse en tant que cadre unique de référence à moyen terme prenant en charge les préoccupations essentielles liées à la Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté; et
- servir de document de négociation avec les Partenaires Techniques et Financiers du Mali.

3.3. Objectifs Spécifiques et Résultats Attendus

La mise en application du CSSA Sahel Horizon 2015 conduit le Mali à se repositionner par rapport à la nouvelle Stratégie adoptée à Bamako en Novembre 2000 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats-membres du CILSS.

Les présents objectifs spécifiques et les résultats attendus tentent d'internaliser en fait ceux retenus dans le CSSA Sahel Horizon 2015.

3.3.1. <u>Par rapport à l'Objectif Spécifique n°1</u> : «la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée»

La dégradation des terres constitue une des contraintes majeures au développement de l'agriculture malienne. En effet, les sols sont non seulement naturellement pauvres, mais subissent davantage un appauvrissement généralisé dû essentiellement à la croissance démographique, à la surexploitation des ressources naturelles, aux caractéristiques des sols, aux sécheresses fréquentes et/ou à la mauvaise utilisation des intrants et équipements agricoles.

De ces constats, les autorités maliennes ont fait de l'accroissement des disponibilités alimentaires nationales un objectif majeur de la sécurité alimentaire. Cette option signifie qu'à l'échelle nationale et régionale on doit augmenter et diversifier les capacités de production, de manière à dégager des excédents de production permettant de faire face à la croissance de la population.

Cette stabilisation de la production sera difficile à atteindre si des réponses conséquentes ne sont pas apportées dans les domaines suivants :

- l'intensification de l'agriculture dans les régions à fortes potentialités, accompagnée du développement du petit élevage et d'une diversification des productions et de l'intégration agriculture/élevage/pêche;
- l'extension des superficies cultivées et des effectifs des troupeaux dans les zones marginales pour l'agriculture, avec intégration agriculture/élevage transhumant;
- l'amélioration de la productivité du travail ; et
- la mise en valeur de nouvelles terres dans les régions à fortes potentialités actuellement sous-peuplées.

A cet effet, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- R1-OS1 : la valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux ;
- **R2-OS1 :** l'agriculture malienne répond mieux à la diversification croissante de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires ;
- **R3-OS1**: la production agricole répond mieux à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires ;

R4-OS1: la production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables.

3.3.2. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°2 : «le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés agricoles et agro-alimentaires»

L'accélération du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, implique pour les pays sahéliens de rechercher une meilleure compétitivité et d'exploiter tous les avantages comparatifs. Pour le Mali, cette ouverture à un marché potentiel (CILSS, UEMOA, CEDEAO) de près de 300 millions de personnes constitue une bonne opportunité de valoriser son important potentiel agricole. Une mise en œuvre pertinente des Accords de Cotonou et de l'OMC permettra de consolider cette opportunité.

Dans ce cadre, la stratégie effectivement suivie au Mali s'est caractérisée par une intervention publique limitée. Cette orientation doit être maintenue, car elle est fondée sur un constat : les interventions directes de l'Etat dans le commerce des produits agricoles et agro-alimentaires sont coûteuses et peu efficaces.

Ce choix stratégique exige d'une part l'amélioration du fonctionnement des marchés et d'autre part l'accroissement de leur intégration de manière à mieux stimuler la demande, favoriser les investissements dans les filières agro-alimentaires, réduire les coûts de transaction, diminuer les prix aux consommateurs et renforcer la compétitivité des produits offerts sur les plans national et régional par rapport aux produits importés.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- R1-OS2 : Le marché national est plus dynamique ;
- R1-OS2 : Les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus ;
- **R3-OS2**: L'agriculture sahélienne et les filières agro-alimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées pour affronter la compétition internationale.
- 3.3.3. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°3: «L'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base».

L'augmentation du Revenu des populations est l'objectif de la stratégie de sécurité alimentaire au Mali, car pour accéder aux aliments et aux services sociaux de base, les populations doivent accroître leur pouvoir d'achat.

Ainsi, au-delà des reformes macro-économiques destinées à créer un cadre propice à la croissance, l'Etat doit placer l'amélioration des revenus des populations pauvres et une distribution plus équitable des fruits de la croissance au cœur de son agenda. Des projets et programmes types Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la Lutte contre

la Faim et la Pauvreté au Mali (PAIB), Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté (PNAERP) s'inscrivent dans cette logique.

Ils concernent, entre autres :

- l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales en apportant une réponse à leurs besoins prioritaires ;
- le renforcement du partenariat entre le Gouvernement, les communautés bénéficiaires et la société civile, en particulier les ONG dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

Au-delà du processus qui a abouti à la création de ces projets et programmes, leur nature et leurs visées, les missions assignées et leur portée, leur spécificité au plan opérationnel réside dans l'originalité des approches centrées d'abord sur la création et l'animation d'un véritable système de collaboration étroite entre tous les acteurs, à toutes les étapes du processus de conception, de réalisation et de gestion des projets de sécurité alimentaire, puis sur le renforcement des capacités d'intervention des acteurs, ce, dans une logique de partenariat.

L'objectif recherché est d'offrir l'opportunité à chaque malien et chaque malienne de pouvoir accéder aux ressources lui permettant de satisfaire ses besoins alimentaires et sociaux de base.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- **R1-OS3**: Des conditions d'accès à l'alimentation notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.
- **R2-OS3**: Des conditions d'accès aux services sociaux de base notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.
- 3.3.4. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°4 : « l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité structurelle ».

Le Système de Sécurité Alimentaire qui a été progressivement mis en place au Mali vise pour l'essentiel à prévenir et à gérer les crises alimentaires provoquées par les sécheresses types des années 1970, 1980, 1984 et 1991 et se trouve confronté à de nouveaux types de difficultés :

 le risque alimentaire s'est partiellement déplacé du fait de l'augmentation de la production céréalière globale, du développement généralisé des échanges mais aussi de l'apparition de sources de revenu local non corrélées au risque principal, et a pour partie changé de nature; • l'émergence de la notion de développement humain durable et de la pauvreté dans l'élaboration des politiques, des stratégies globales et des programmes d'intervention s'effectuant sur la base de concepts et de méthodes d'analyse très spécifiques et parfois contradictoires avec ceux utilisés par le système de sécurité alimentaire actuel.

Une confusion entre ces approches très différentes pourrait être préjudiciable à la démarche SAP qui ne prend pas en compte le niveau de pauvreté dans l'absolu mais plutôt la capacité des populations à faire face par leurs propres moyens à un choc extérieur. Ce n'est que par un renforcement des capacités des Maliens et des Maliennes à maîtriser ces nouvelles dimensions de la prévention et de la gestion des crises alimentaires, que la vulnérabilité du Mali sera réduite.

Dans ce contexte, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- **R1-OS4**: Des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont renforcés ;
- **R2-OS4**: Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité, systèmes de vie et de survie des ménages, etc sont mieux harmonisés ;
- **R3-OS4**: Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise ;
- **R4-OS4**: Les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations et zones vulnérables.
- 3.3.5. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°5 : «le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire».

L'objectif de sécurité alimentaire ne peut être atteint que si l'implication des autres catégories d'acteurs (organisations professionnelles, chefs d'entreprises, élus des collectivités locales...) est effective. Hormis les difficultés financières communes à l'ensemble des acteurs, des institutions et des structures, il est établi au Mali que l'encadrement technique classique a montré ses limites et que l'on doit réfléchir davantage pour changer les méthodes d'approche dans le milieu rural pour une meilleure définition des besoins des différentes catégories d'acteurs et pour obtenir leur adhésion et leur participation aux actions de développement.

La réforme de la Chambre d'Agriculture du Mali a abouti en Novembre 1993 à la création d'un réseau décentralisé de Chambres d'Agriculture mis en place par voie élective et comprenant une Chambre par région et d'une Assemblée Permanente, qui en est l'émanation et exerçant strictement un rôle de coordination et de représentation au niveau national et international.

Ces dispositions nouvelles consacrent l'esprit de démocratisation, de décentralisation et de responsabilisation de la Société Civile au Mali.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- **R1-OS5**: Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacité des collectivités locales sont renforcées.
- **R2-OS5**: Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.
- **R3-OS5**: Les contraintes démographiques au développement durable sont mieux maîtrisées.
- **R4-OS5**: Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques probantes.
- **R5-OS5**: Les politiques de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux régional et international.

3.4. Axes (Lignes) Stratégiques d'Intervention Prioritaires

Les présentes Lignes Stratégiques d'Intervention Prioritaires ont été formulées en tenant compte des différents processus en cours dans le Sahel en général, et au Mali en particulier, dont les bilans des acquis et des contraintes majeures ouvrent des perspectives d'avenir en terme de renforcement de l'existant et/ou d'innovations améliorantes au regard des enjeux actuels de la sécurité alimentaire aux niveaux régional et national.

Le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDDR), actualisation 2000-2010, adopté par le Gouvernement malien le 09 janvier 2002, se place dans la continuité de la première version adoptée en 1992. Comme cette dernière, elle confirme les grandes orientations adoptées par les Etats Généraux du Monde Rural en 1991 tout en prenant en compte le contexte national et sous-régional de développement actuellement marqué par la mondialisation, la décentralisation, l'intégration économique et plusieurs politiques sous-sectorielles dont le Programme Décennal Socio-Sanitaire (PRODESS), le Programme Décennal de l'Education et de la Culture (PRODEC), le Programme de Développement de la Justice (PRODEJ), le Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC)...

Le Plan d'Action du SDDR qui comporte neuf (09) Programmes :

- Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes (PASAOP);

- Le Programme de Développement des Infrastructures Rurales et des Equipements Agricoles (PNIR) ;
- Le Programme de Valorisation des Filières Agricoles et d'Amélioration de leur Compétitivité (PVFAC) ;
- Le Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elevage et de Pêche (PREPAFEP);
- Le Programme d'Intensification et de Diversification des Productions Agricoles (PIDPA);
- Le Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PRSA);
- Le Programme de Promotion du Crédit et de Financement du Secteur Rural (PPCFS) :
- Le Programme de Gestion Rationnelle des Ressources Naturelles en vue d'un Développement Rural Durable (PGRN) ; et
- Le Programme de Contribution à la Mise en Œuvre des Schémas Locaux d'Aménagement (PCSLA).

a été intégré au Document Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui vient d'être adopté par le Gouvernement en Mai 2002.

3.4.1. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°1 : «la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée»

R1-OS1: La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agropastoraux :

L'analyse de l'évolution du secteur au Mali a montré que la production agricole, en dehors des systèmes irrigués de l'Office du Niger, reste largement tributaire des aléas climatiques et des systèmes de production agro-pastoraux pour la plupart extensifs. En effet, si globalement l'autosuffisance en céréales est atteinte en année de bonne pluviométrie, la production agricole provient à plus de 75% de l'agriculture pluviale (mil/sorgho, maïs, riz...).

Il faut retenir au nombre des facteurs contraignants de l'évolution rapide du secteur : la pratique extensive de l'agriculture (réduction du temps de la jachère, émondage des arbres pour les animaux et surpâturage...) qui non seulement diminue les ressources forestières, mais aussi accélère la dégradation des sols déjà pauvres.

Dans un tel contexte, les systèmes de production ont une faible productivité et arrivent à peine à satisfaire les besoins de subsistance d'une population malienne toujours croissante. Aussi, de façon générale, observe-t-on une stagnation, voire une baisse des productions agricoles, animales et forestières.

La Stratégie 2015, dans son OS1 et relativement au R1, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R1-OS1: Valoriser le potentiel hydro-agricole ;

L2/R1-OS1 : Restaurer et maintenir la fertilité des sols ;

L3/R1-OS1 : Favoriser l'accès des producteurs aux facteurs de production et au crédit rural.

<u>R2-OS1</u>: L'agriculture malienne répond mieux à la diversification croissante de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires ;

La demande des produits agricoles et agro-alimentaires au Mali est fonction de plusieurs paramètres dont les plus importants sont les caractéristiques démographiques de la population, ses habitudes alimentaires et les revenus disponibles.

Les perspectives démographiques au Mali montrent que la population urbaine qui était de 27% de la population totale en 1995 passera à 32% en 2005 et à 49% en 2025, donc il y aura à terme presque autant d'habitants dans le milieu rural que dans les centres urbains. Outre que ces perspectives induisent une demande en aliments tout aussi proportionnelle, elles entraîneront surtout un bouleversement dans les habitudes alimentaires et une diversification de la demande sur lesquelles il est nécessaire d'anticiper dès à présent.

En effet, les difficultés d'accès des producteurs aux technologies appropriées et la non application des techniques de production intensive dans un contexte d'insuffisance de revenus des producteurs perpétuent la pauvreté des populations à moyen et long termes

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS1 et relativement au R2, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

- L1/R2-OS1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets de diversification orientés sur les cultures (végétales) et productions (animales, forestières, halieutiques, fauniques) porteuses.
- **L2/R2-OS1**: Développer et vulgariser les techniques et les technologies intensives d'agriculture, d'arboriculture, d'élevage, de pêche et de pisciculture avec participation des populations locales ;

R3-OS1: La production agricole répond mieux à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires.

L'économie du Mali repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles dont le potentiel est riche et diversifié. Toutefois, sous l'effet des facteurs anthropiques et des contraintes climatiques, auxquels il convient d'ajouter les conditions de vie précaires et de pauvreté de la majorité de la population, les ressources naturelles et les écosystèmes se dégradent, parfois de manière irréversible.

Aussi, des actions de vulgarisation de pratiques culturales plus intensives, l'adaptation des effectifs du bétail à la capacité de charge des pâturages et le développement de

nouveaux élevages ainsi que la rationalisation de l'exploitation des produits forestiers, halieutiques et fauniques doivent être rapidement réalisés pour renverser la tendance.

De nombreux facteurs favorables existent au Mali pour entreprendre un tel programme. Il faut citer les acquis du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) et les résultats appréciables du Programme National de Recherche Agricole (PNRA). Il convient de souligner également l'émergence des Chambres d'Agriculture et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de plus en plus conscientes de leur rôle dans le développement des productions agricoles et agro-alimentaires.

La Stratégie 2015, dans son OS1 et relativement au R3, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R3-OS1: Renforcer la protection des végétaux et des animaux ;

L2/R3-OS1: Améliorer la gestion des ressources naturelles par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes de la législation foncière et la gestion de l'eau.

<u>R4-OS1</u>: La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables.

Le potentiel des ressources halieutiques du Mali est considérable, en raison de l'importance des cours d'eau et de l'étendue des plans d'eau existants. La production moyenne, qui est liée à l'amplitude des crues et à la durée de l'inondation, est estimée entre 100.000 et 200.000 tonnes par an. Sur ce total, plus de 80% proviennent du Delta Central du Niger.

Les activités de transformation, de conservation (traitement insecticide, stockage) et de commercialisation du poisson sont réalisées par les femmes. On estime qu'environ ¾ de la production nationale est transformée.

Une Stratégie de développement de la pêche au Mali a été élaborée et adoptée fin 1998 par le Gouvernement. Elle définit les grandes orientations et les principaux objectifs pour le secteur. Les contraintes les plus importantes pour son développement sont :

- l'insuffisance d'infrastructures de base (les seules unités de production de glace se trouvent à Bamako);
- l'insuffisance des équipements de pêche ;
- l'endettement des pêcheurs ;
- le manque de fonds de roulement pour les femmes transformatrices et commerçantes de poissons; et
- l'absence d'institution de crédit pour les opérateurs du secteur.

L'amélioration de la situation de la production des produits de la pêche passe par l'accroissement des activités dans les zones traditionnelles de pêche, axé sur la modernisation du secteur par des appuis et des transferts d'innovation en matière de

matériels et équipements, ce qui permettra de valoriser les captures et diminuer dans le même temps les pertes. En outre, les sites situés à proximité de zones de déficit alimentaire conjoncturel pourraient contribuer de façon significative à la résolution du problème d'insécurité alimentaire de leurs populations.

La Stratégie 2015, dans son OS1 et relativement au R4, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R4-OS1 : Aménager de façon durable les pêcheries ;

L2/R4-OS1: Développer les techniques de conservation et de transformation :

3.4.2. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°2: « le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés agricoles et agro-alimentaires »

R1-OS2 : Le marché national est plus dynamique.

Le secteur agricole au Mali a fait l'objet d'une restructuration importante avec l'appui des partenaires au développement à travers une vision libérale de la gestion de la sécurité alimentaire, en confiant une responsabilité importante au marché et aux opérateurs privés. Ces mesures structurelles visent à contribuer au renforcement des avantages comparatifs dont le Mali dispose sur certaines filières à l'exportation.

La libéralisation des marchés et des prix, renforcée par la dévaluation du franc cfa survenue en 1994, a contribué à augmenter les incitations de la production aussi bien pour l'ensemble des cultures notamment celles d'exportation, que pour les productions animales. Ainsi dans la sous-région, des avantages comparatifs ont été constatés pour le Mali en ce qui concerne les céréales et plus particulièrement le riz, le bétail/viande, les fruits et légumes.

En dépit de ces atouts, les exportations n'ont pas connu une évolution significative pour la plupart de ces filières. Différentes contraintes ont été répertoriées :

- l'insuffisance d'unités de transformation et de conservation ;
- la méconnaissance et/ou la mauvaise gestion des filières ;
- la non-maîtrise des circuits de commercialisation ;
- le faible niveau de formation et d'organisation des opérateurs des filières ;
- l'insuffisance d'infrastructures routières et des équipements de transport ;
- l'irrégularité des frêts ;
- l'insuffisance de la qualité des produits exportés ;
- l'imposition des taxes non tarifaires ;
- l'insuffisance de financement par les institutions financières.

Malgré les réflexions et les tentatives de programmation faites par les autorités, la dynamisation des marchés reste encore timide. La mise en œuvre du PAVCOPA, du PPIP à travers l'APROFA et la création du CAE... constituent un début de réponse à cette préoccupation.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS2 et relativement au R1, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R1-OS2: Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs à travers ;

L2/R1-OS2: Appuyer les opérateurs privés dans la transformation, la valorisation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires.

R2-OS2: Les marchés sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus

Jusqu'à la fin des années 1980, l'Etat, à travers l'Office de Régulation et de Stabilisation des Prix et les Offices Publics de Commercialisation, occupait une place centrale dans le dispositif de fluidification, d'intégration et d'accroissement des échanges sur les marchés agricoles et agro-alimentaires. De ce fait, les échanges d'information intranationaux et régionaux sont restés timides. Cela se justifie par le déficit d'informations commerciales qui constituent des éléments clés de toute stratégie tendant à améliorer la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires et leur positionnement sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Dans le nouveau dispositif né du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), l'Etat n'occupe plus qu'une place limitée. De nombreux organismes et systèmes nationaux, régionaux et internationaux suivent les informations commerciales utiles aux opérateurs économiques

Mis en place par paliers successifs, ces différents systèmes existants constituent plus souvent une juxtaposition d'informations que les éléments d'un système partageant une même finalité. Il s'avère difficile présentement d'obtenir des informations actuelles et fiables sur :

- les disponibilités par produit/zones/pays ;
- les opportunités d'affaire par produit/zones/pays ;
- les éventuels correspondants/pays;
- l'accès des zones :
- les disponibilités des services de transport ;
- les politiques sur les échanges et les aides etc...

dans le but de permettre aux opérateurs économiques de disposer d'une meilleure visibilité et de faire des arbitrages sur des bases plus rationnelles.

Or, la dynamisation des échanges à l'intérieur du Mali et avec les pays limitrophes, l'augmentation des capacités et l'amélioration des conditions de stockage et de transformation des denrées constituent des préalables à la stabilité de l'offre alimentaire sur l'ensemble du territoire.

La Stratégie 2015, dans son OS2 et relativement au R2, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R2-OS2 : Développer l'information et la commercialisation sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix aux niveaux national, régional et international ;

L2/R2-OS2 : Réduire les entraves tarifaires et non tarifaires ;

L3/R2-OS2 : Mettre en place des réseaux de professionnels de la production agricole et agro-alimentaire.

R3-OS2 : L'agriculture sahélienne et les filières agro-alimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées pour affronter la compétition internationale.

Face à la mondialisation de l'économie et aux perspectives de l'intégration économique sous-régionale, il apparaît la nécessité de promouvoir l'émergence d'entreprises nationales et communautaires performantes et compétitives. Celles-ci doivent répondre aux exigences de qualité, et être capables de satisfaire la demande intérieure et d'affronter la concurrence internationale.

La normalisation est donc aujourd'hui une activité d'importance stratégique dans la promotion de telles entreprises. Des efforts ont été fournis au Mali dans la transformation et la valorisation des produits agricoles et agro-alimentaires par le développement de petites et moyennes entreprises de transformation et la mise en œuvre d'importants programmes (PAVCOPA, CAE...). Mais plusieurs contraintes subsistent :

- le transport en terme de moyens et de capacités ;
- l'état des pistes rurales ;
- les difficultés d'écoulement de la production ;
- la faible valorisation des produits due aux coûts élevés de l'énergie et aux faibles capacités nationales de stockage, de conservation et de transformation.

Il faut également signaler l'absence de professionnalisation des organisations de producteurs et opérateurs des filières.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS2 et relativement au R3, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R3-OS2 : Améliorer la qualité des produits par le renforcement de la qualité aux différents niveaux de la filière (production, conditionnement, transport, transformation et commercialisation) ;

L2/R3-OS2: Développer le partenariat et la coopération avec les pays de la sousrégion.

- 3.4.3. <u>Par rapport à l'Objectif Spécifique n°3</u>: «L'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base».
- R1-OS3: « Des conditions d'accès à l'alimentation notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres ».

Au Mali, les conditions de vie des groupes et zones vulnérables sont perçues par les populations comme d'abord un manque d'alimentation. L'estimation quantitative du seuil de pauvreté a été faite sur la base de 2450 kilocalories fixées par l'OMS comme étant le besoin énergétique journalier d'un individu. Sur cette base, le seuil de pauvreté a été établi à 97 843 F CFA en 1999 avec une incidence nationale de 64,2%. Ce niveau de pauvreté reste globalement élevé comparé à ceux des pays de la sous-région qui varient entre 30 à 40%. De plus, la pauvreté reste un phénomène rural (environ 71,3% en 1999) et selon les données disponibles, plus de la moitié de ces pauvres sont concentrés dans quatre régions du pays : Mopti, Sikasso, Ségou, et Koulikoro. Elle touche plus les femmes que les hommes. 348 communes sur 703 sont classées à présent en zones à risque climatique.

Les groupes et les zones vulnérables bénéficient depuis des années de l'attention des décideurs. Toutefois l'analyse de la problématique des stratégies d'intervention en faveur de ces groupes et zones fait ressortir la nécessité de les appuyer davantage.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS3 et relativement au R1, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R1-OS3 : Promouvoir la petite irrigation dans les zones défavorisées ;

L2/R1-OS3: Développer les systèmes financiers et décentralisés pour permettre l'accès des couches défavorisées au crédit ;

L3/R1-OS3 : Créer des emplois à haute intensité de main d'œuvre ;

L4/R1-OS3: Créer des stocks villageois et des banques de céréales.

R2-OS3 : « Des conditions d'accès aux services sociaux de base notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres ».

Trois niveaux principaux d'intervention stratégiques sont fréquemment rencontrés au Mali comportant divers outils techniques et institutionnels d'opérationnalisation (plans/projets/programmes...), plus ou moins ciblés sur la problématique d'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres. Ces trois niveaux sont identifiés dans leur nature par les dispositifs stratégiques ci-après :

- un dispositif stratégique de promotion des droits des groupes de populations pauvres ;
- un dispositif stratégique d'amélioration notable de l'éducation/formation/information des groupes de populations pauvres ;
- un dispositif stratégique d'amélioration notable de la santé/nutrition des groupes de populations pauvres.

Les stratégies mises en œuvre par le Mali se résument ainsi :

- à l'amélioration du processus des prises de décisions se rapportant à la lutte contre la faim et la pauvreté;
- au renforcement de la collaboration entre l'Etat (à travers ses services centraux et déconcentrés, les organes régionaux et locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement, la Société Civile ONG-Bureaux d'Etudes et Entreprises, les Collectivités Locales et les Partenaires au Développement en l'occurrence la Banque Mondiale);
- à la réduction simultanée des causes structurelles de la pauvreté : déficit d'équipements sociaux, de moyens de production, de formation, d'information...) ;
- à l'intégration des actions entreprises à travers les différents secteurs économiques et sociaux à l'effet de maximiser leur impact sur les conditions de vie des bénéficiaires ;
- au renforcement des capacités des acteurs (Communautés, ONG, Services Techniques Déconcentrés...) en matière d'identification, de formulation, de négociation, de réalisation et de gestion de micro-projets.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS3 et relativement au R2, inscrit les Lignes l'Intervention Prioritaires suivantes :

- **L1/R2-OS3**: Etendre les programmes d'hydraulique urbaine et villageoise dans toutes les zones ;
- **L2/R2-OS3**: Renforcer les programmes d'infrastructures scolaires et sanitaires dans les zones vulnérables ;
- L3/R2-OS3 : Renforcer les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la nutrition.
- 3.4.4. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°4 : «l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec construction de la sécurité structurelle».
- R1-OS4 : «Des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont renforcés».

A l'instar des autres pays sahéliens, les populations maliennes ne sont pas à l'abri de diverses formes de crises alimentaires. Le Gouvernement du Mali et les partenaires du

PRMC ont initié en 1998 une étude intitulée « Impact de la libéralisation sur les filières céréalières au Mali» dont l'une des principales recommandations a été : «la poursuite du renforcement et de l'amélioration du système de sécurité alimentaire existant»

Dans cette perspective, en complément de leurs activités habituelles, les systèmes d'information nationaux (SAP, SIM, OMA...) doivent s'investir désormais dans :

- l'adaptation du système de collecte et d'analyse des données aux exigences nouvelles de la décentralisation ;
- le renforcement de la connaissance des opérateurs de développement intervenant localement dans le domaine de la sécurité alimentaire ou susceptibles d'être utilisés pour la mise en œuvre des actions recommandées ;
- le développement d'une méthodologie permettant de mieux prendre en compte le risque alimentaire dans les zones jusqu'alors non couvertes et en particulier en milieux urbain et semi-urbain.

Il s'agit de donner aux décideurs et aux opérateurs économiques et sociaux des informations pertinentes leur permettant de prendre au mieux leur décision.

La Stratégie 2015, dans son OS4 et relativement au R1, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R1-OS4: Renforcer le dispositif existant;

L2/R1-OS4 : Adapter le dispositif existant à la prise en compte de nouveaux risques ;

L3/R1-OS4 : Traiter l'insécurité alimentaire structurelle et la pauvreté ;

R2-OS4 : «Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité, systèmes de vie et de survie des ménages, etc sont mieux harmonisés ».

Des systèmes d'information nationaux et d'alerte rapide ont été mis en place au Sahel et font partie des dispositifs nationaux de suivi de la situation alimentaire. Le réseau malien créé depuis plus d'une quinzaine d'années autour du PRMC et le mode de fonctionnement très efficient qui le caractérise confèrent au Mali un avantage comparatif réel pour initier puis contribuer au pilotage des interventions relatives à la coordination et à l'harmonisation des analyses sur la vulnérabilité, les systèmes de vie et de survie des ménages.

La prise en compte de l'espace sous-régional s'effectuera par une meilleure coordination des différents SIM, SAP, Offices Céréaliers, Cellules de Veille ou Structures de Gestion de l'Urgence ainsi que lors de la préparation et de la mise à jour des plans d'intervention d'urgence.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS4 et relativement au R2, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R2-OS4: Harmoniser les systèmes d'information des différentes structures;

L2/R2-OS4: Harmoniser les approches de l'analyse de la vulnérabilité.

R3-OS4 : «Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise».

Au Mali, le PRMC a, jusqu'à présent, été investi de la responsabilité du système de sécurité alimentaire, assurant ainsi la prévention et la gestion des crises alimentaires et conjoncturelles. C'est autour de ces deux notions (crise alimentaire et conjoncturelle) que le PRMC entend continuer à concentrer ses actions et ses moyens.

Il aura alors à se focaliser sur l'identification et la résolution de situations de vulnérabilité (avec impact sur les stratégies alimentaires des populations) provoquées, en milieu rural comme urbain, :

- par la modification de l'environnement physique, économique ou social des groupes concernés (risque climatique mais aussi risque acridien, risque du marché...); et
- sur les actions de réhabilitation des zones à risques.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS4 et relativement au R3, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R3-OS4: Internaliser l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel;

L2/R3-OS4: Renforcer la Cellule d'Appui pour le Développement à la Base (CADB).

R4-OS4 : « Les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations et zones vulnérables ».

Au Mali, la politique de sécurité alimentaire a conduit à la libéralisation du marché. Malgré de multiples réformes, le pays reste toujours exposé à la menace de graves sécheresses telles que celles connues dans les années 1970 et 1980. De plus, il existe encore de nombreuse populations et zones vulnérables. Près de 50% des communes sont classées à risque climatique.

Pour répondre à ce défi, les autorités maliennes ont mis en place, à travers le PRMC, « un Système de Sécurité Alimentaire Renforcé (SAR) » composé :

- d'un stock national de sécurité ;
- d'un fonds commun de contrepartie ;
- d'un fonds de sécurité alimentaire ; et
- d'un plan d'intervention d'urgence et d'une cellule de veille pouvant être activés très rapidement en cas d'accident majeur.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS4 et relativement au R4, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

- **L1/R4-OS4**: Renforcer l'exploitation des informations fournies par les pays et par les systèmes d'information pour évaluer les excédents nationaux et locaux existants ;
- **L2/R4-OS4**: Améliorer les capacités d'information rapide et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles.
- 3.4.5. Par rapport à l'Objectif Spécifique n°5 : «le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire».
- R1-OS5 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées.

Parallèlement au recentrage de l'Etat sur ses missions régaliennes, le Mali s'est engagé dans la voie de la décentralisation. Il est attendu de ce processus qu'il favorise un développement économique et social durable grâce à une libération des énergies locales et une meilleure utilisation des ressources physiques et humaines locales. La décentralisation devrait en ce sens constituer un facteur favorable à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de la sécurité alimentaire, appréhendées dans leur contexte local par des actions de proximité.

Le moyen retenu se situe dans le cadre des nouvelles compétences conférées aux collectivités territoriales par la loi, à savoir « concevoir, programmer et mettre en œuvre les actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local » (article 3 de la loi n°96-056 du 16 Octobre 1996).

La Stratégie 2015, dans son OS5 et relativement au R1, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

- **L1/R1-OS5**: Inscrire les objectifs de sécurité alimentaire dans les programmes de développement des collectivités locales ;
- **L2/R1-OS5**: Impliquer les collectivités locales dans la gestion des services sociaux de base et dans la gestion des ressources naturelles.
- R2-OS5 : « Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté».

Les Chambres d'Agriculture qui sont des institutions professionnelles et représentatives au service du monde rural au Mali ont pour ressortissants les professionnels exerçant dans les secteurs d'activité ci-après :

- agriculture ;
- élevage ;
- pêche : et

- exploitation forestière.

Elles constituent auprès des pouvoirs publics les organes consultatifs et professionnels représentant les intérêts du monde rural. A ce titre, elles doivent confirmer leur vocation à être à l'écoute du monde rural dans toute sa diversité et sa complexité et le porteparole de l'ensemble de ses composantes auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et des autres catégories socio-professionnelles.

Mais les Chambres d'Agriculture, les Collectivités Territoriales, les Organisations Professionnelles Agricoles... sont insuffisamment préparées, chacune dans son domaine, pour la prise en charge et l'accomplissement correct de ces nouvelles fonctions.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS5 et relativement au R2, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R2-OS5 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles.

L2/R2-OS5: Apporter un appui institutionnel aux chambres d'agriculture dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire.

R3-OS5 : « Les contraintes démographiques au développement durable sont mieux maîtrisées ».

De 3,6 millions en 1955, la population du Mali est passée à 4,1 millions en 1960, à 6,4 millions en 1976, à 7,6 millions en 1987 pour atteindre 9 millions au recensement de 1995. Selon les projections, la population malienne doublera d'ici l'an 2025. Plus de 95% de cette population n'auront pas les moyens d'assurer leur sécurité alimentaire immédiate tant leurs revenus seraient dérisoires. Elles seraient donc obligées d'adopter des comportements irrationnels d'utilisation des ressources naturelles et de fécondité élevées.

Les autorités comptent résoudre ces différents problèmes dans le cadre du Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS, 1998-2007). Pour ce faire, elles entendent réduire l'incidence de la malnutrition et des maladies connexes, promouvoir l'allaitement maternel, améliorer la couverture vaccinale des enfants et des mères, et assurer le suivi des femmes pauvres dans l'espacement des naissances, pendant leur grossesse et leur accouchement. Les zones rurales défavorisées, périurbaines, arides et semi-arides seront ciblées en priorité dans le cadre de cette action.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS5 et relativement au R3, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R3-OS5: Renforcer les capacités des structures socio-sanitaires dans le cadre de l'élaboration des programmes population et développement ;

L2/R3-OS5: Elaborer et mettre en œuvre des programmes IEC sur population et développement.

R4-OS5 : «Des actions de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratique probantes».

Le Mali, à l'instar des autres pays, a entrepris ces dernières années un programme de réformes, à travers le Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle (PCFP), le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Emploi (PAFPE) et le Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Culture (PRODEC), de sa politique et de son système d'éducation et de formation, afin de donner à la formation et aux échanges d'expériences la place qui leur sied en tant que facteurs importants contribuant à la croissance économique, à l'emploi et la productivité, ainsi qu'à une qualité améliorée des biens et des services.

Toutes les études et recherches récentes mettent en exergue la situation préoccupante des ressources humaines du secteur agricole et rural. Celles-ci sont caractérisées par :

- la faiblesse du niveau de scolarisation ;
- la faiblesse du système de formation et le manque de qualification et de professionnalisation des producteurs et de leurs organisations ; et
- le manque de valorisation de leur savoir-être et savoir-faire.

En résumé la Stratégie 2015, dans son OS5 et relativement au R4, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

- **L1/R4-OS5**: Améliorer la formation des agents chargés de la collecte et de l'analyse des données sur la sécurité alimentaire ;
- **L2/R4-OS5**: Renforcer les visites et les échanges d'expériences entre les organisations professionnelles agricoles ;
- **L3/R4-OS5**: Valoriser le savoir-faire des producteurs et de leurs organisations professionnelles.
- <u>R5-OS5</u>: «Les politiques de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux régional et international».

La décennie passée a été caractérisée au Mali par la conception et la mise en œuvre d'importantes réformes aux plans institutionnels et économiques qui préconisaient, pour l'essentiel, le désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales et le recentrage de ses activités autour des fonctions pérennes, la responsabilisation des acteurs et promoteurs du développement la décentralisation, la promotion du secteur privé...

Ces réformes sont maintenant à un stade très avancé et méritent d'être renforcées. En effet, elles restent confrontées à un certain nombre de dysfonctionnements dont :

- la grande fragilité des structures créées ;
- la lenteur dans la mise en œuvre du programme de transfert des fonctions ;
- l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la faible capacité du MDR en matière de gestion des ressources disponibles, de planification et de suivi-évaluation.

La Stratégie 2015, dans son OS5 et relativement au R5, inscrit les Lignes d'Intervention Prioritaires suivantes :

L1/R5-OS5 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural

L2/R5-OS5: Renforcer les capacités du Ministère du Développement Rural et des autres intervenants dans la planification locale, nationale, régionale et internationale.

4. CHAPITRE IV : PREMIER PROGRAMME QUINQUENNAL (2003-2007) DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Contexte et justification

Les problèmes de développement agricole, de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification doivent trouver leur solution dans un ensemble cohérent où le cadre conceptuel de la sécurité alimentaire sera élargi par la prise en charge des axes jusque-là non couverts par celle-ci, notamment les questions liées au Développement Humain Durable et à la Pauvreté.

En une trentaine d'années (1970-2000) la production au Mali est passée d'un déficit céréalier chronique à une situation d'équilibre voire d'excédents, certaines années, avec une production brute supérieure à 2 millions de tonnes ces dernières années. Pour autant, la sécurité alimentaire des populations, notamment rurales, reste préoccupante.

Les céréales représentent près des ¾ (71,3%) de la ration alimentaire d'une population dont la très large majorité, 69%, vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 103.130 F CFA ou moins par année, soit 283 F CFA par jour pour vivre (Banque Mondiale, 2000). Une pauvreté qui affecte 76% des ruraux, dont les ¾ des ressources sont affectées à l'alimentation, contre la moitié pour les ménages urbains.

Il semble donc que la disponibilité céréalière ne soit pas suffisante pour garantir la sécurité alimentaire au Mali. Celle-ci se rapporte davantage au revenu, extrêmement faible des populations .

L'étude menée par le PRMC en mars 2001 illustre bien ce paradoxe :

- la persistance d'une malnutrition chronique et aiguë des enfants dans toutes les régions du pays, y compris dans les zones rurales qui dégagent des excédents de céréales;
- une érosion du pouvoir d'achat des catégories socio- professionnelles aux revenus fixes (fonctionnaires, salariés du secteur moderne), qui s'est accentuée depuis la dévaluation du Franc CFA et se traduit par une péjoration du niveau et de la qualité de la consommation alimentaire ;
- une détérioration de la situation alimentaire des pauvres urbains qui doivent faire face à la fois à la hausse des prix des céréales et à la réduction des « filets de sécurité » liés aux différentes formes de solidarité familiale et sociale.

Le risque alimentaire s'est, pour partie, transformé passant de l'insécurité conjoncturelle essentiellement rurale et due à des facteurs climatiques, à une pauvreté structurelle, en premier lieu urbaine et péri urbaine, qui est encore mal évaluée et n'est pas prise en compte par le système dans sa forme actuelle.

C'est pour ces raisons que les actions structurantes dans la recherche de la sécurité alimentaire doivent contribuer à réduire la vulnérabilité des ménages, des communautés, du pays, et renforcer leurs capacités à affronter des chocs externes, principalement les crises conjoncturelles. De même, les interventions mises en œuvre dans le cadre de la prévention et de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles doivent prendre en compte les enjeux et les options prises sur le moyen et le long termes.

Dans tous les cas, elles doivent s'appuyer sur des instruments qui développent les capacités locales et nationales de résistances aux crises plutôt que sur des modalités d'intervention privilégiant trop l'assistanat. Cette intégration et cette synergie ne sont possibles que si elles relèvent de stratégies claires fondées sur une bonne compréhension du contexte, des enjeux et des défis de la sécurité alimentaire, largement débattues avec l'ensemble des acteurs impliqués et faisant l'objet d'un consensus large au sein des communautés à la base et en concertation avec la communauté internationale.

4.2. Cadre logique

4.2.1. Approche

Le Programme de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali est basé sur l'approche du concept élargi ; il prend en compte les besoins des populations maliennes en termes d'actions et identifie les problèmes de sécurité alimentaire inter- reliés aux questions de pauvreté. Les différentes actions ont été regroupées à travers l'objectif général de la sécurité alimentaire sous l'angle de la disponibilité, de la stabilité et de l'accès aux produits alimentaires nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015, ainsi que la prise en compte d'une meilleure prévention et une gestion adéquate des crises alimentaires conjoncturelles.

4.2.2. Orientations et Stratégie d'Intervention

4.2.2.1 Orientations

Le présent Programme s'oriente vers la résolution des problèmes cruciaux de sécurité alimentaire liés principalement à la pauvreté. Il vise en priorité les zones marginales et les groupes vulnérables victimes d'insécurité alimentaire chronique ou transitoire et les actions retenues devront être réalisées à l'horizon 2015.

L'analyse diagnostique de l'évolution du secteur et de l'évaluation de la mise en œuvre du SDDR depuis 1992 fixe comme domaines d'intervention :

- la sécurité alimentaire ;
- la restauration et le maintien de la fertilité;
- le développement des aménagements hydro- agricoles ;
- le développement des productions agricoles, animales forestières et halieutiques ;

• le développement des fonctions d'appui (recherche, vulgarisation/appui-conseil, formation, communication, financement et crédit agricole, promotion du rôle des femmes et jeunes ruraux et des groupes défavorisés).

Le Programme doit ainsi renforcer les programmes en cours pour les groupes vulnérables et dans les zones marginales, mais aussi initier de nouvelles actions en vue de contribuer à la réalisation des quatre objectifs de la sécurité alimentaire d'ici l'an 2015.

4.2.2.2. Stratégie d'intervention

La stratégie pour atteindre ces objectifs, s'articule autour des principaux axes suivants :

- le renforcement du plan d'investissement dans le secteur, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'eau et du désenclavement des zones rurales ;
- le développement des principales filières de productions agricoles et agroalimentaires en vue de la sécurité alimentaire;
- la diversification et la valorisation des produits, la restructuration du marché, la réduction des importations alimentaires et la relance des exportations;
- le développement et la gestion durable des ressources naturelles par la restauration et le maintien de la fertilité des sols ;
- la révision du cadre législatif et l'aménagement du territoire ;
- la répartition des rôles et responsabilités entre intervenants par le désengagement de l'Etat ;
- la responsabilisation des acteurs promoteurs (organisations de producteurs, opérateurs privés), et l'adaptation des fonctions d'appui à leurs besoins ;
- le renforcement des capacités des acteurs par la formation, l'éducation, le transfert de compétences et la promotion du crédit rural ;
- la prise en compte des groupes sociaux fragiles (femmes et jeunes) et des zones vulnérables.

4.2.3. Lignes d'Intervention et Actions Prioritaires (2003-2007)

4.2.3.1. R1-OS1/CSSA

L1/R1-OS1 : Valoriser le potentiel hydro-agricole

La valorisation de l'important potentiel hydro-agricole au Mali (estimé à plus de 2 millions d'hectares) nécessite l'adoption d'une stratégie et des politiques de développement des aménagements hydro-agricoles. Ceux-ci constituent en effet un atout considérable, tant dans la recherche de la sécurité alimentaire durable que dans la perspective de l'important marché sous-régional.

Objectif intermédiaire :

- contribuer à l'accroissement des productions agricoles et agro-alimentaires.

· Résultat intermédiaire :

- l'offre en produits agricoles et agro-alimentaires est assurée de façon soutenue.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et du
 - Schéma Directeur des Ressources en Eaux (aménagement des terres);
- poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) pour l'Extension de la Production Agricole (Composantes : Maîtrise de l'Eau et Appui Institutionnel) ;
- mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action de l'Irrigation adoptés par le Gouvernement.

L2/R1-OS1 : Restaurer et maintenir la fertilité des sols

La dégradation des ressources naturelles, et plus particulièrement de la fertilité des sols, s'est traduite entre autres par une progression du processus de désertification et une accélération de l'érosion éolienne et hydrique, une baisse importante de la fertilité des sols par ailleurs naturellement pauvres. D'une manière générale, les systèmes de production extensifs et les pratiques agro-sylvo-pastorales ne sont plus en adéquation avec les conditions agro-écologiques du milieu et ne permettent plus la reconstitution du potentiel de production en l'absence de fumure minérale et organique.

Si les populations rurales sont de plus en plus conscientes de la gravité de la dégradation et montrent leur volonté d'inverser ce processus, leurs capacités de prise en charge des actions de restauration/conservation des ressources naturelles restent le plus souvent très limitées du point de vue technique, financier et organisationnel. A cela s'ajoutent les insuffisances et la méconnaissance des textes juridiques.

• Objectif intermédiaire :

- élaborer de façon participative une stratégie et des politiques à long terme de restauration/maintien de la fertilité et de gestion des ressources naturelles.

· Résultats intermédiaires :

- les acquis de la recherche et les expériences de défense et de restauration des sols sont valorisés et capitalisés ;
- les capacités d'appui sont développées.

Actions:

poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel et Restauration et Maintien de la Fertilité des Sols) ;

- adoption et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Fertilité des Sols validée au cours d'un Atelier National organisé par le MDRE et l'IFDC.

L3/R1-OS1 : Favoriser l'accès des producteurs aux facteurs de production et au crédit rural

Les producteurs, surtout les petits agriculteurs qui sont de loin majoritaires dans la population rurale malienne, manquent d'équipements et de matériels agricoles et n'ont pas les moyens de s'en procurer, ni d'acquérir les intrants nécessaires et adaptés à l'augmentation de la productivité agricole.

En résumé, la promotion d'un crédit rural susceptible de soutenir un développement durable reste un défi majeur à relever au Mali.

Objectif intermédiaire :

- améliorer les possibilités d'accès des producteurs aux facteurs de production et au crédit rural.

Résultats intermédiaires :

- les produits bancaires et les mécanismes de financement sont diversifiés dans le secteur agricole et rural;
- les capacités de gestion des producteurs, notamment des petits producteurs, sont renforcées

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Promotion du Crédit et de Financement du Secteur Rural (Composantes : Etudes d'Elaboration de la Stratégie, Mise en Œuvre de Projets de Renforcement des Capacités et Mise en Œuvre de Projets de Promotion de Crédits et de Financement dans le Secteur) ;
- réalisation de l'Etude d'un Dispositif de Financement et d'Assurance Crédit à l'exportation ;
- formation des Acteurs à la gestion des crédits pour assurer la perennisation des activités des projets ;
- amélioration de l'accès à l'information sur les structures de financement.

4.2.3.2. R2-OS1/CSSA

L1/R2-OS1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets de diversification

L'objectif d'accroissement des disponibilités agricoles et agro-alimentaires n'est possible que si des variétés sélectionnées sont utilisées. Il s'agit d'améliorer les variétés locales susceptibles de relever le niveau de rendement, et de retenir des variétés à cycle court plus résistantes à la sécheresse pour les zones marginales. L'essentiel de ces besoins était centré sur les activités de l'Institut d'Economie Rurale (IER) en matière de

recherche et de promotion des produits nouveaux. Si l'IER a étendu davantage ces programmes de recherche aux cultures pratiquées par les paysans dans leurs systèmes actuels, il paraît indiqué de reformuler ces programmes de diversification et de leur donner des objectifs impliquant une gamme plus étendue d'acteurs, notamment aux entrepreneurs intéressés par la transformation des produits. C'est par leurs actions conjuguées avec la recherche qu'on peut réussir la diversification de la consommation et partant de la production

Le Projet d'Appui à la Valorisation et à la Commercialisation des Produits Agricoles (PAVCOPA), mis en œuvre depuis 1995, vise la promotion des technologies de transformation et de valorisation des produits, l'amélioration de la commercialisation et des exportations. Son agence d'exécution, l'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA) a exécuté un programme comportant entre autres des volets de formation des promoteurs d'entreprises agro-alimentaires, la recherche de marchés, la facilitation de l'accès au crédit. Il s'agit de renforcer ces initiatives en cours.

Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles et agro-alimentaires ainsi qu'à l'élargissement de la gamme des produits.

Résultats intermédiaires :

- la recherche sur la diversification de la consommation et de la production est développée;
- des essences et des semences améliorées sont produites et diffusées ;
- une gamme plus étendue d'acteurs (notamment les entrepreneurs de transformation) sont impliqués.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Sous-Composantes : Recherche Agricole, Vulgarisation et Formation Agricoles) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Réalisation des Etudes, Identification et Elaboration de Projets, Mise en Œuvre des Projets et Plan d'Action);

L2/R2-OS1 : Développer et vulgariser les techniques et les technologies intensives et appropriées avec la participation des populations

Les besoins en techniques et en technologies intensives du secteur rural, sont multiples et très diversifiés à cause des acteurs en présence. Malgré les efforts déjà fournis par les autorités maliennes, les producteurs souffrent de l'insuffisance d'information, de communication et de vulgarisation pour satisfaire efficacement leurs besoins en techniques et technologies de production adaptées aux conditions agro-écologiques,

ses besoins qui sont d'ailleurs amplifiés par la mise en chantier d'importants programmes comme le PNIR et le PASAOP.

Objectif intermédiaire :

 élaborer une stratégie et des politiques à long terme valorisant les techniques et les technologies intensives avec la participation des populations.

· Résultats intermédiaires :

- une stratégie et des politiques sont élaborées ;
- les capacités des producteurs et des transformateurs sont renforcées.

Actions:

- renforcement des dispositifs déjà existants.
- poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Intensification et de Diversification des Productions Agricoles et Animales (Composantes : Développement de la Recherche Agricole et Animale, Développement et Vulgarisation des Techniques et Technologies Intensives, Production et Diffusion des Essences et Sémences Améliorées).

4.2.3.3. R3-OS1/CSSA

L1/R3-OS1 : Renforcer la protection des végétaux et la gestion intégrée des animaux

La restructuration des services du Ministère du Développement Rural a abouti à la suppression du Service National de la Protection des Végétaux (SNPV) et à la création d'une Division chargée de la Prévention des Risques et de la Protection des Végétaux et des Animaux avec un rattachement des Bases Phytosanitaires aux Directions Régionales de l'Appui au Monde Rural (DRAMR). Le fonctionnement de ce nouveau dispositif a entraîné une certaine perturbation dans la collecte et la remontée à temps des données sur l'inventaire et la surveillance des nuisibles, la prévision des attaques ainsi que celles inhérentes à la situation zoosanitaire et à l'exercice des mandats sanitaires octroyés dans ce cadre

Objectif intermédiaire :

 contribuer à améliorer la prévention des risques et la protection des animaux et des végétaux.

Résultats Intermédiaires :

- la législation et la réglementation relatives à la prévention des risques majeurs et à la protection des végétaux et des animaux sont actualisées et mises en œuvre;
- le rôle effectif des intervenants en vue d'assurer la cohérence dans les interventions est clarifié.

• Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel, Renforcement des Capacités, Contrôle de la qualité des Produits) ;
- développement des outils adaptés à l'analyse des risques ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Intensification et de Diversification des Productions Agricoles et Animales (Composantes : Renforcement de la Protection des Végétaux et des Animaux, Aménagement, Gestion et Exploitation Rationnelle des Terroirs).

L2/R3-OS1 : Améliorer la gestion des ressources naturelles par la maitrise des techniques et l'adaptation des textes de la législation foncière et la gestion de l'eau.

En dépit des importants efforts consentis et des nombreux programmes et projets mis en œuvre depuis plusieurs décennies, le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification n'a pas pu être ni inversé, ni même freiné. Or les ressources naturelles (eaux, sols, couvert végétal) constituent la base productive pour l'ensemble du secteur du développement rural qui doit faire face aux aléas climatiques et à l'augmentation constante des divers besoins (besoins alimentaires et en eau pour les hommes et les animaux, besoins en pâturage, bois de chauffe et de service...)

• Objectif intermédiaire :

- contribuer à la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

Résultats intermédiaires :

- la connaissance et l'information sur les ressources naturelles sont améliorées ;
- la gestion des ressources naturelles par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes de la législation foncière et de la gestion de l'eau est améliorée;
- les capacités en gestion des ressources naturelles sont renforcées.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement ;
- poursuite de la mise en œuvre concertée des Conventions relatives aux questions environnementales notamment celles des Nations-Unies sur la Conservation de la Diversité Biologique, sur les Changements Climatiques, sur la Lutte contre la Désertification et sur les Zones Humides (Convention de Ramsar);
- poursuite de la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale et du Programme National de la Convention de Lutte contre la Désertification (PNAE/PAN-CID).

4.2.3.4. R4-OS1/CSSA

L1/R4-OS1 : Aménager de façon durable les pêcheries ;

Le développement du secteur est confronté à des contraintes majeures liées, entre autres, à l'insuffisance de l'équipement individuel (nombre, qualité, coûts etc...), à la faiblesse des infrastructures et équipements de base (magasins de stockage, installations frigorifiques, conditionnement et transformation...) et du parc automobile pour le transport.

Par ailleurs, les aménagements des pêcheries et le rythme de leur réalisation sont largement insuffisants par rapport à l'important potentiel en ressources halieutiques.

Objectif intermédiaire :

- élaborer et mettre en œuvre des projets d'aménagement des pêcheries.

Résultats intermédiaires :

- une politique d'aménagement des pêcheries avec une gestion rationnelle des ressources halieutiques est définie ;
- des aménagements dans les zones recelant d'importantes potentialités halieutiques sont réalisés progressivement ;
- les équipements individuels et collectifs des communautés de pêcheurs se sont accrus.

Actions:

- actualisation et mise en application du Schéma Directeur de la Pêche et de la Pisciculture :
- mobilisation de la participation des communautés des pêcheurs pour la réalisation et l'entretien des investissements collectifs ;
- implication des entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires...) dans la réalisation et l'entretien des investissements ;
- formation des communautés de pêcheurs dans la gestion des aménagements de pêcheries.

L2/R4-OS1 : Développer les techniques de conservation et de transformation des produits halieutiques.

Le développement du secteur repose également sur celui des techniques de conservation et de transformation. Or, les différentes analyses réalisées ont montré que les capacités d'intervention plus particulièrement des communautés de pêcheurs et des entreprises locales sont le plus souvent limitées du point de vue organisationnel, de la formation, des moyens techniques et financiers. Ces insuffisances freinent à leur tour, le processus de transfert des compétences détenues par les services techniques.

Objectif intermédiaire :

- améliorer l'efficacité et la performance des acteurs du secteur dans les techniques de conservation et de transformation.

Résultats intermédiaires :

- les études et recherches sur les techniques de conservation et de transformation sont capitalisées;
- un système de formation répondant aux préoccupations des acteurs du secteur est mis en place ;
- la participation des communautés de pêcheurs et des entreprises locales est promue.

Actions:

- poursuite de l'inventaire des études et recherches réalisées ;
- réalisation d'études et de recherches complémentaires ;
- création, animation et harmonisation des cadres de concertation pour l'identification,
 l'orientation et la gestion des programmes de recherche, de formation et de vulgarisation;
- élaboration d'une stratégie et projets de renforcement de la participation des communautés de pêcheurs et des entreprises locales.

4.2.3.5. R1-OS2/CSSA

L1/R1-OS2 : Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs

Le potentiel en terres rizicoles et horticoles du Mali est considérable et son avantage comparatif a été mis en évidence dans la production du riz et est certain dans le domai ne des fruits et légumes. Ces avantages sont confortés dans le contexte du Tarif Extérieur Commun (TEC) que les pays de l'UEMOA viennent de mettre en place. Il est crucial, pour le Mali, dans l'optique d'une économie régionale et plus généralement pour amorcer un développement économique véritable, qu'il fasse jouer ses avantages comparatifs.

La présente ligne d'intervention implique comme préalable le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs.

• Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et agroalimentaires.

Résultats intermédiaires

- les capacités commerciales nationales et régionales sont améliorées;
- les pouvoirs de négociation des producteurs et des exportateurs sont développés.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elevage et de Pêche (Composantes: Réalisation des Etudes, Identification et Elaboration des Projets, Mise en Œuvre des Projets et Plan d'Action);
- mise en œuvre du Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité ;
- poursuite des Activités du Projet d'Appui au Secteur Privé ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé.

L2/R1-OS2 : Appuyer les opérateurs privés dans la transformation, la valorisation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires.

Les analyses s'accordent sur le fait qu'en plus des entraves institutionnelles, l'insuffisance notoire des infrastructures économiques de base est un frein au développement du Mali.

La présente ligne d'intervention est à placer dans un contexte de diversification de l'économie malienne et plus spécifiquement de diversification des exportations.

• Objectif intermédiaire :

contribuer à la dynamisation des filières agricoles et agro-alimentaires.

Résultat intermédiaire :

le fonctionnement des marchés agricoles et agro-alimentaires est amélioré

Actions :

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Développement des Filières selon leur Avantage Comparatif, Amélioration de la qualité des Produits par des Techniques et Technologies adaptées, Infrastructures de Conditionnement et de Commercialisation);
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composantes : Appui à la Compétitivité, Valorisation des Activités Génératrices de Revenus) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composantes : Renforcement

des Capacités Organisationnelles et de Négociation, Promotion de la Création d'Unités de Transformation et de Conservation.

4.2.3.6. R2-OS2/CSSA

L1/R2-OS2 : Développer l'information et la commercialisation sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix.

La politique de libéralisation du secteur agricole a conduit à l'émergence de nouveaux acteurs appelés à jouer un rôle de plus en plus dynamique dans les filières agroalimentaires.

Leur niveau d'information et leur pouvoir de négociation restent encore très limités.

La présente ligne d'intervention contribue particulièrement au développement de l'information et de la commercialisation sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix.

Elle porte une attention particulière aux données concernant les flux extérieurs, l'évolution des habitudes de consommation et des modes d'approvisionnement des consommateurs urbains, les coûts de production, de transport et de commercialisation.

• Objectif intermédiaire :

 contribuer au renforcement des systèmes d'information existants sur les marchés et les prix.

Résultat intermédiaire :

 Les circuits d'approvisionnement sur le plan local, national et sous-régional sont fluidifiés.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Amélioration des connaissances sur les Filières et les Echanges Transfrontaliers, Renforcement du Professionnalisme à travers l'information);
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composante : Développement de l'Information et de la Communication) ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composante : Appui à la Compétitivité Industrielle et à la Décentralisation ;

- appui au développement des capacités d'analyse des systèmes d'information existants.

L2/R2-OS2 : Réduire les entraves tarifaires et non tarifaires

Le développement des échanges commerciaux dans le cadre sous-régional et mondial et de support à la croissance économique du pays. Ce thème comprend plusieurs aspects comme la facilitation de l'accès aux marchés, l'amélioration de l'environnement juridique et fiscal, le renforcement de la concertation et des capacités des organisation du secteur privé, le partenariat entre l'Etat et la société civile.

La présente ligne d'intervention s'inscrit dans la nouvelle politique commerciale prônée par le Gouvernement à travers notamment le cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses.

Objectif intermédiaire

- Contribuer à la mise en place des procédures de recours pour les opérateurs victimes de pratiques illicites.

Résultat intermédiaire

 Les contraintes à la libre circulation des produits agricoles et agro-alimentaires sur les marchés nationaux et régionaux sont réduites.

Actions

- mise en place et animation d'un Observatoire National des Pratiques Anormales (ONPA);
- adoption et mise en œuvre du Programme de Développement de la Société Civile (Composante : la Société Civile en contre poids des Administrations) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de la Justice (Composante : Lutte contre la Corruption).

L3/R2-OS2 : Mettre en place des réseaux de professionnels de la production agricole et agro-alimentaire

L'objectif actuellement reconnu aux réseaux au Mali est simplement d'échanger de l'information sur des questions d'intérêt commun. Cet échange ne fait pas nécessairement appel à une structure formelle.

Plus qu'un simple moyen d'information, la présente ligne d'intervention confère aux réseaux de professionnels de la production agricole et agro-alimentaire la fonction d'outils d'échanges d'information, de communication, d'organisation et d'action pour les activités de plaidoyer, de renforcement des capacités de principaux acteurs et de moyens alternatifs de coopération.

Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'établissement et la coordination des réseaux de professionnels sur le plan local, national et sous-régional.

Résultat intermédiaire :

 la collaboration entre les professionnels de la production agricole et agro-alimentaire est renforcée.

Actions:

- inventaire et capitalisation des expériences de réseautage en cours ;
- identification et résolution des obstacles à la création des réseaux de professionnels;
- production, diffusion et analyse de l'information sur des thèmes spécifiques aux professionnels de la production agricole et agro-alimentaire;
- échange des idées et des stratégies ;
- perfectionnement des compétences et renforcement des capacités ;
- mobilisation des ressources financières nécessaires.

4.2.3.7. R3-OS2/CSSA

L1/R3-OS2 : Améliorer la qualité des produits par le renforcement de la qualité aux différents niveaux des filières

Face à la nécessaire promotion de la consommation d'aliments sains, à la mondialisation de l'économie et aux perspectives de l'intégration économique sous-régionale, la normalisation et le contrôle de la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires apparaissent comme des activités d'importance stratégique dans la promotion de l'émergence d'entreprises nationales et communautaires performantes et compétitives. Celles-ci doivent répondre aux exigences de qualité, de sécurités sanitaire et être capables de satisfaire la demande intérieure et d'affronter la concurrence internationale.

La présente ligne d'intervention prépare le Mali à mieux gérer les différentes préoccupations qui découlent de ces nouveaux enjeux.

Objectifs intermédiaires :

- contribuer au développement des normes des produits agricoles et agro-alimentaires et à l'amélioration du contrôle de leur qualité;
- contribuer à la mise en place d'un mécanisme cohérent de contrôle et de surveillance de la qualité des denrées alimentaires.

· Résultats intermédiaires :

- des normes de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires répondant aux exigences de la clientèle sont définies et adoptées;
- un manuel de normalisation et de contrôle de la qualité est élaboré ;
- un mécanisme cohérent de contrôle et de surveillance de la qualité des denrées alimentaires est mis en place;
- des intervenants sur la nécessité de normalisation et de contrôle de la qualité des produits sont sensibilisés et formés;
- des organes de contrôle de conformité sont opérationnels

Actions:

- relecture et adaptation des textes législatifs et réglementaires en matière de norme et de contrôle de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires;
- instauration des normes nationales des produits agricoles et agro-alimentaires et leur harmonisation avec celles de la sous-région et du reste du monde;
- renforcement du cadre de concertation entre les différents intervenants ;
- sensibilisation, formation et équipement des différents intervenants en matière de normalisation et de contrôle de la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires;
- renforcement du contrôle de la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires.

L2/R2-OS2 : Développer le partenariat et la coopération avec les pays de la sousrégion

L'adoption du CSSA/Régional intervient à un moment délicat, marqué d'une part, par la relance des négociations commerciales avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO ; de l'autre, par la mise en place du marché régional agricole avec l'application des règlements de l'UEMOA. Ces deux événements affectent et affecteront à court et moyen termes l'agriculture malienne.

La présente ligne d'intervention vise à préparer le Mali face à ces nouveaux défis qui ne sauraient être relevés que dans le cadre d'un partenariat et d'une coopération actifs avec les autres pays de la sous-région.

Objectif intermédiaire :

préparer le Mali aux futures négociations commerciales mondiales.

Résultat intermédiaire :

 un consensus national et sous-régional sur les grandes questions à débattre au cours des négociations commerciales mondiales est élaboré.

Actions:

- recherche, analyse et suivi de toutes les propositions faites au Mali par ses principaux partenaires commerciaux sur l'agriculture et les services;
- renforcement des capacités financières et humaines de la Cellule Nationale OMC;

- constitution d'un pool de spécialistes en développement du partenariat et de la coopération avec les autres pays de la sous-région et du reste du monde;
- établissement de collaboration avec plusieurs organisations inter-gouvernementales pour la réalisation des études conjointes et l'organisation des ateliers visant à échanger les idées et à examiner les résultats des recherches.

4.2.3.8. R1-OS3/CSSA

L1/R1-OS3 : Promouvoir la petite irrigation dans les zones défavorisées

L'agriculture malienne pluviale traditionnelle est avant tout une agriculture extensive, la stratégie globale met au premier plan la maîtrise de l'eau pour sécuriser et intensifier la production. Dans les zones défavorisées, en particulier, les disponibilités alimentaires sont fortement tributaires d'une grande variabilité climatique. Les potentialités de la production sont liées à des agro-écologies fragiles, caractérisées par une dégradation sévère des sols et de l'environnement en général.

La présente ligne d'intervention, dédiée spécifiquement aux zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres, met l'accent sur des mesures y visant l'intensification de la production.

Objectif intermédiaire :

contribuer au développement de la petite irrigation dans les zones défavorisées

Résultat intermédiaire :

 une politique de la petite irrigation dans les zones défavorisées est définie et mise en œuvre.

Actions:

- inventaire des potentialités d'aménagements et réalisation des études nécessaires ;
- appui à la mise en œuvre du PNIR ;
- réalisation des études d'impact environnemental ;
- mobilisation de la participation des populations et des bénéficiaires pour la réalisation et l'entretien des investissements;
- implication des entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires...) dans la réalisation et l'entretien des investissements.

L2/R1-OS3 : Développer les systèmes financiers décentralisés pour permettre l'accès des couches défavorisées au crédit.

L'accès à la nourriture au Mali est fortement lié à des contraintes de ressources financières. Les mesures possibles de lutte contre cette pauvreté en particulier en milieu rural sont diverses.

La présente ligne d'intervention incite les institutions intervenant dans l'offre de services financiers aux pauvres à s'implanter dans les zones défavorisées et à mettre en place des activités de sensibilisation des populations pauvres.

• Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'implantation et au développement de la micro-finance adaptée aux zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

Résultats intermédiaires :

- de nouvelles approches et de nouveaux produits correspondant aux besoins des pauvres dans les zones défavorisées sont mises au point;
- des plans de développement des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées sont élaborés.

Actions:

- mise en place de mécanismes de financement adaptés au développement des PME et des Activités Génératrices de Revenus à travers l'élargissement des expériences en matière de Systèmes Financiers Décentralisés;
- animation des rencontres/échanges sur la problématique ;
- appui à l'animation pour l'harmonisation des approches et l'élaboration de projets et programmes concertés de systèmes financiers décentralisés et de leur cadre d'évaluation en cohérence avec la Stratégie Nationale des Services Financiers Décentralisés;
- appui au renforcement du Fonds National de Solidarité ;
- promotion et animation d'un réseau national comme cadre d'échanges et force de propositions d'actions des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées.

L3/R1-OS3 : Créer des emplois à haute intensité de main-d'œuvre

La création d'emplois est considérée à juste titre comme un moyen puissant d'insertion économique et sociale des groupes défavorisés. Les pouvoirs publics ont eu à initier dès le début de la décennie 90, des actions en faveur de l'emploi des groupes défavorisés. C'est qu'entre 1992 et 1997, les activités de l'Agetipe Mali ont permis de créer l'équivalent de 6.500 emplois permanents.

La présente ligne d'intervention entend développer des actions similaires dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

• Objectif intermédiaire :

 élaborer et appliquer un Programme Spécial de création d'emplois dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

Résultats intermédiaires :

- les projets d'infrastructures réalisables par des travaux intensifs en main-d'œuvre sont identifiés :
- des travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures sont réalisés.

Actions:

- inventaire et capitalisation des expériences en cours ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté (Composante : Actions de Base pour la Création d'Emplois) ;
- constitution d'une « Cellule HIMO » d'impulsion et de coordination de la stratégie de création d'emplois dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres ;
- sensibilisation et information sur les opportunités d'emplois créés par les programmes HIMO dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

L4/R1-OS3 : Créer des stocks villageois et des banques de céréales

La production agricole au Mali se caractérise par une campagne unique avec une seule récolte en octobre/novembre. Le pays est marqué également par un déséquilibre de production Nord-Sud, en faveur des régions du Sud.

Au-delà des missions de service public de l'OPAM (gestion du Stock National de Sécurité et du Fonds de Sécurité Alimentaire, Cellule de Veille), la création et une bonne gestion des stocks au niveau villageois, objet de la présente ligne d'intervention, constituent des éléments clés de stabilisation dans le temps et dans l'espace.

• Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'amélioration des approvisionnements dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

Résultat intermédiaire :

 La sécurisation alimentaire dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres est renforcée.

Actions:

- inventaire et capitalisation des expériences de création de stocks villageois et de banques de céréales;
- appui à la création et/ou renforcement d'infrastructures de transport et de stockage dans les zones défavorisées et secteurs associatifs/coopératifs ;

- renforcement des équipements de pesage et sécurisation des stocks
- appui à l'augmentation des capacités économiques et financières des opérateurs des zones défavorisées (y compris secteurs associatifs/coopératifs);
- appui à la conservation des stocks ;
- sensibilisation et formation à la gestion des stocks.

4.2.3.9. R2-OS3/CSSA

L1/R2-OS3 : Etendre les programmes d'hydraulique urbaine et villageoise dans toutes les zones.

Les difficultés d'approvisionnement en eau potable et l'absence du systèmes d'évacuation des excréta et des ordures ménagères caractérisent la zone rurale et la zone péri-urbaine.

L'extension des programmes d'hydraulique répond à un objectif social visant l'amélioration du cadre de vie et la facilitation de l'approvisionnement des zones défavorisées et des groupes de populations pauvres en eau potable.

Il s'agit donc d'une ligne d'intervention de première urgence qui contribue à l'amélioration de l'état de santé des populations bénéficiaires, et par –là même, à augmenter leur productivité.

• Objectif intermédiaire :

contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

Résultats intermédiaires :

- une politique, une stratégie et des plans d'action d'hydraulique urbaine et villageoise pour les zones défavorisées sont adoptées et mises en œuvre ;
- la collaboration intersectorielle entre tous les acteurs et intervenants est renforcée.

Actions:

- inventaire et capitalisation des expériences en cours ;
- poursuite de la mise en œuvre du PNIR (Composantes : Hydraulique Rurale) ;
- adoption et mise en œuvre du Programme Intégré de Développement du Secteur Privé (Composante : Promotion d'un Environnement Ecologique Propre et des Energies Renouvelables ;
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA).
- adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau.

L2/R2-OS3 : Renforcer les programmes d'infrastructures scolaires et sanitaires dans les zones vulnérables.

Les années 1990 ont été marquées au Mali par l'adoption des Programmes Décennaux de l'Education et de la Santé. Les stratégies retenues visent essentiellement à rapprocher les services essentiels de l'éducation et de la santé aux populations, à améliorer leur qualité, à les rendre plus abordables financièrement et à renforcer leur appropriation par les populations bénéficiaires.

Malgré les efforts réalisés depuis l'adoption de ces Programmes, les populations maliennes restent encore éloignées des centres d'éducation et de santé, la scolarisation et la santé des femmes et des enfants demeurent fragiles, la prévalence de l'analphabétisme et des maladies carentielles et nutritionnelles sont encore élevées, et les maladies endémiques continuent à faire des ravages, en particulier dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

La présente ligne d'intervention concerne le développement des programmes d'infrastructures scolaires et sanitaires, notamment dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

• Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des services de santé dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

Résultats intermédiaires :

- la formation du personnel enseignant et médical est renforcée;
- les capacités d'accueil des écoles et des centres de santé ont augmenté.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Sanitaire et Social:
- poursuite de la mise en œuvre des Programmes de Lutte contre l'Exclusion Sociale.

L3/R2-OS3 : Renforcer les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) relatifs à l'hygiène de l'eau et des aliments, à la santé et à la nutrition

Les problèmes majeurs de santé publique identifiés avec les populations lors de l'élaboration du programme décennal de santé sont de quatre ordres : problèmes de nutrition, d'hygiène, de sécurité sanitaire des aliments et d'assainissement, d'insuffisance d'accès aux soins, et de système adéquat de prise charge des dépenses de santé.

Aussi, les besoins en IEC relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la malnutrition sont multiples et très diversifiés à cause des acteurs en présence.

Une politique d'IEC appropriée est désormais un outil indispensable pour la réalisation des actions et programmes.

La présente ligne d'intervention a pour objet de favoriser une participation harmonieuse de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires de ces différents secteurs.

Objectif intermédiaire :

 contribuer à la mise place d'un système d'IEC valorisant les projets et programmes relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la nutrition.

Résultats intermédiaires :

- la connaissance des populations, notamment dans les zones défavorisées, sur l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, la santé et la nutrition est améliorée;
- l'engagement et l'implication des associations, des ONG sont renforcés

Actions : finalisation

- Adoption et mise en œuvre du Plan de l'Alimentation et de la Nutrition (PANAN)
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA);
- adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau ;
- élaboration et mise en œuvre des projets et programmes spécifiques d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale ;
- appui aux réseaux existants ;
- formation et recyclage du personnel d'appui en IEC/Plaidoyer au niveau local et national.

4.2.3.10. R1-OS4/CSSA

L1/R1-OS4 : Renforcer le dispositif existant de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le Programme d'Action à Moyen Terme (2000-2004) du PRMC a retenu au cours de cette période de 5 ans la poursuite du renforcement et de l'amélioration du système de sécurité alimentaire existant.

Dans cette perspective, les actions de renforcement déjà programmées (Plan d'Intervention d'Urgence, constitution du Fonds de Sécurité Alimentaire, mise en place de la base de données de la Cellule de Veille...) seront menées à terme. Les premières études visant à vérifier la faisabilité des nouvelles actions et à en déterminer les modalités de mise en œuvre seront conduites.

Ce choix stratégique s'explique, entre autres, par la non prise en compte dans le dispositif actuel de nouvelles dimensions touchant la sécurité alimentaire durable comme la démocratisation de la vie politique, la décentralisation et l'intégration sous-régionale.

Objectif intermédiaire :

élaborer et mettre en œuvre un Code de Bonne Conduite « Sécurité Alimentaire ».

Résultat intermédiaire :

 le dispositif existant est adapté aux exigences de la démocratisation, de la décentralisation et de l'intégration sous-régionale.

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du Programme Moyen Terme (2000-2004) du PRMC dans toutes ses Composantes : Sécurité Alimentaire, Appui au fonctionnement des filières, Gestion Suivi/Evaluation du Programme ;
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA) ;
- adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (Composante: Réalisation des Etudes Intégrées sur le Système de Sécurité Alimentaire).

L2/R1-OS4 : Adapter le dispositif existant à la prise en compte de nouveaux risques.

Certains groupes et individus sont particulièrement exposés de façon chronique, saisonnière ou accidentelle, à ne pas avoir accès au minimum alimentaire. Il est donc nécessaire de connaître, le plus précisément possible, ces groupes et individus vulnérables et d'estimer leur nombre, leur localisation et leurs attitudes face à l'insécurité alimentaire. Il faut clairement différencier les informations sur les zones vulnérables, les groupes vulnérables, les ménages vulnérables, et les individus vulnérables. Ceci nécessite l'extension du dispositif actuel à la prise en compte de nouveaux risques jusque-là non couverts.

• Objectif intermédiaire :

 développer une méthodologie et des outils d'analyse permettant de mieux prendre en compte l'évolution du risque alimentaire et les nouveaux risques.

Résultats intermédiaires :

- le risque de crise alimentaire dans les zones jusqu'alors non couvertes est mieux pris en compte;
- un système de suivi léger et performant du niveau réel de sécurité alimentaire dans ces zones est mis en place.

Actions

- adaptation des outils actuels à l'évolution du risque alimentaire ;
- évaluation, à l'instar de ce que fait déjà le SAP dans les zones rurales à risque, de la situation réelle de la sécurité alimentaire en milieu urbain et semi-urbain ;
- suivi régulier des mécanismes par lesquels ces populations (rurales, semi-urbaines et urbaines) s'approvisionnent en produits alimentaires de première nécessité et comment s'adaptent leurs stratégies face à une évolution de la situation ;
- répartition des tâches, selon les profils, entre les différentes structures existantes;
- étude de la faisabilité d'une évolution du Système de Sécurité Alimentaire Actuel vers un Système d'Assurance Collectif couvrant une part à déterminer du revenu global net des ménages des zones à risque climatique ;
- extension du Système Actuel à la gestion du risque acridien et aviaire.
- réduction du risque pesant sur la production et les revenus agricoles dans les zones excédentaires ou à culture de rente bien implantée par un Système d'Assurance.

L3/R1-OS4 : Traiter l'insécurité alimentaire structurelle et la pauvreté.

Cette ligne d'intervention s'inscrit en droite ligne dans la mise en cohérence des approches système de sécurité alimentaire et programme de lutte contre la pauvreté et la recherche d'une meilleure synergie entre les actions mises en œuvre.

Objectif intermédiaire :

- mettre en place des passerelles entre le système de sécurité alimentaire et les programmes de lutte contre la pauvreté.

· Résultats intermédiaires :

- des points de contacts (les plus nombreux possibles) entre le système de sécurité alimentaire et les structures ayant à charge la lutte contre la pauvreté sont établis ;
- un travail d'inventaire et d'évaluation des concepts, des approches, des choix d'indicateurs, du mode de collecte des données, des méthodes d'analyse... est réalisé.

Actions

- contribution en vue d'une meilleure connaissance du niveau structurel de pauvreté des populations urbaines et rurales et de son évolution;
- mise en cohérence entre la méthodologie SAP (évaluation de l'impact sur les populations de variations conjoncturelles par rapport à une situation structurelle considérée comme un équilibre) et celles utilisées par les opérateurs types

OHDD/LCP analysant la pauvreté (évaluation de l'impact sur la sécurité alimentaire des populations d'un niveau de pauvreté structurelle donné) et la construction de passerelles entre ces deux approches ;

- inventaire et évaluation de ces éléments au Mali et dans la sous-région ;
- organisation d'une Rencontre sur le thème « Sécurité Alimentaire et Pauvreté » ;
- amélioration du lien entre l'urgence et le développement ;
- exploitation systématique de la complémentarité des intervenants en matière d'action de lutte contre la pauvreté en zone urbaine et péri-urbaine (food for work, food for training, etc...).

4.2.3.11. R2-OS4/CSSA

L1/R2-OS4 : Harmoniser les systèmes d'information des différentes structures.

A l'instar des autres pays sahéliens, le Mali dispose de systèmes différents d'information concernant la sécurité alimentaire, et en général non reliés à une structure commune. Ces systèmes d'information sont en général organisés par des donateurs, qui en assurent le contrôle et le financement direct (partiel ou total). De telles structures ne sont pas viables à long terme, car elles sont le plus souvent disproportionnées par rapport aux ressources du pays, et de plus elles ne sont ni intégrées dans les structures nationales, ni reliées à une structure sous-régionale.

La présente ligne d'intervention trace la marche à suivre pour progresser le plus rapidement possible vers l'amélioration du système actuel.

Objectif intermédiaire :

 disposer des informations indispensables à un pilotage efficient du système de sécurité alimentaire.

Résultats intermédiaires :

- des informations indispensables à l'analyse et à la prise de décision sont disponibles ;
- des Notes de Conjoncture de parution régulière sont préparées.

Actions:

- inventaire des informations déjà recueillies et de l'extension de leur diffusion ;
- identification des informations insuffisantes ou faisant défaut ;
- détermination des structures les mieux placées pour les recueillir et/ ou les traiter et/ou les diffuser ;
- mise en place de cadres de concertation et de décision associant l'ensemble des structures ;
- mise en place d'une structure légère de coordination des actions.

L2/R2-OS4 : Harmoniser les approches de l'analyse de la vulnérabilité.

Le système de sécurité alimentaire au Mali a toujours fonctionné autour de deux notions (crise alimentaire et conjoncturelle). C'est autour de ces deux notions que la présente ligne d'intervention invite le pays à concentrer ses actions et ses moyens en se focalisant sur l'identification et la résolution de situations de vulnérabilité (avec impact sur les stratégies alimentaires des populations) provoquées, en milieu rural comme urbain, par la modification de l'environnement physique, économique ou social des groupes concernés (risque climatique mais aussi risque acridien, risque du marché...).

Objectif intermédiaire :

améliorer la connaissance des mécanismes de survenue des crises alimentaires

Résultat intermédiaire :

 le réseau d'information et d'analyse de la vulnérabilité et des zones à risque est amélioré.

Actions

- acquisition d'une base de données fiables pour identifier les segments de la population les plus vulnérables ainsi que leur localisation;
- mise en place d'un système intégré de collecte et de suivi d'indicateurs permettant de mieux répondre à temps aux besoins des populations les plus vulnérables ;
- établissement d'une carte de la vulnérabilité ;
- adoption d'une stratégie de réponses aux crises alimentaires.

4.2.3.12. R3-OS4/CSSA

L1/R3-OS4: Internaliser l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel;

Cette ligne d'intervention a pour objet de limiter les effets pervers de l'aide alimentaire au Mali et d'intégrer cette forme d'assistance extérieure dans une problématique de plus long terme sur la sécurité alimentaire. L'enjeu réside en une bonne information des décideurs et des partenaires au développement du Mali sur la connaissance de la situation alimentaire, la coordination des donateurs et la mise en œuvre appropriée des instruments de l'aide alimentaire.

• Objectif intermédiaire :

- contribuer à maîtriser l'impact de l'aide alimentaire sur l'économie nationale, notamment ses effets sur les échanges et le développement rural.

Résultats intermédiaires :

le suivi de la situation alimentaire est amélioré ;

- le dispositif de concertation, de coordination et de coopération institué est renforcé.

Actions:

- campagnes d'IEC sur la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel ;
- évaluation annuelle de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire ;
- mise en place des mécanismes de suivi de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire ;
- campagnes de sensibilisation auprès des donateurs, de l'Etat, des acteurs de la société civile pour une application effective de la Charte de l'Aide Alimentaire.

L2/R3-OS4 : Adapter les missions de la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) aux exigences de la Décentralisation

La CADB, créée par ordonnance n°90-15/P-RM du 19 avril 1990, est chargée :

- d'orienter, coordonner et évaluer les actions des partenaires au développement à la base en particulier celles des ONG ;
- d'assurer les liaisons entre les départements ministériels, les institutions et organismes donateurs et les ONG ;
- de collecter les informations utiles à l'évaluation des besoins d'assistance aux populations sinistrées ;
- de préparer et suivre l'exécution des actions d'urgence et de réhabilitation.

La CADB n'a pratiquement pas de moyens correspondants pour appliquer efficacement sur le terrain le mandat confié.

La présente ligne d'intervention a pour objectif de contribuer au renforcement de ses activités liées principalement aux actions d'urgence et de réhabilitation des zones à risque

• Objectif intermédiaire :

- améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des actions d'urgence et de réhabilitation.

Résultat intermédiaire :

 les actions d'atténuation et de réhabilitation des crises alimentaires sont identifiées et mises en œuvre

Actions:

- adoption et mise en œuvre effectives du Programme de Renforcement de la Déconcentration et d'Appui à la Décentralisation (Composantes : Mesures d'Urgence et Mesures de Consolidation) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités de Planification et de Gestion du Développement (Composantes : Aménagement du Territoire et Planification Régionale, Formation) :

 poursuite de la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (Sous-Composantes : Evolution des Structures et Mode d'Intervention, Actions Nouvelles Programmées).

4.2.3.13. R4-OS4/CSSA

L1/R4-OS4 : Renforcer l'exploitation des informations fournies par les pays et par les systèmes d'information pour évaluer les excédents nationaux et locaux existants ;

Le suivi de la situation alimentaire est réalisé grâce à la collecte et à l'analyse de plusieurs catégories d'informations émanant de sources diverses. La présente ligne d'intervention met l'accent sur l'importance de ces différentes informations dans l'évaluation des excédents nationaux et locaux et la nécessité de leur apporter les appuis nécessaires

Objectif intermédiaire :

- améliorer la capacité d'analyse des informations fournies sur l'évaluation des excédents.

Résultats intermédiaires :

- les sources d'informations pertinentes sur l'évaluation des excédents sont répertoriées ;
- un système permanent de suivi des informations fournies sur l'évaluation des excédents est mis en place.

Actions:

- définition des types d'information à fournir ;
- inventaire des principales sources d'information ;
- harmonisation des concepts et méthodes utilisés pour la collecte des informations ;
- implication du niveau décentralisé dans le processus de collecte des données ;
- collecte des données ;
- analyse des données ;
- diffusion des données.

L2/R4-OS4 : Améliorer les capacités d'information rapide et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits

agricoles et animaux.

La présente ligne d'intervention met en exergue l'importance de la création d'un réseau entre les opérateurs et la promotion des échanges entre les différents Etats. Elle propose également d'appuyer le développement, au sein des différentes structures impliquées, des capacités d'analyse concernant l'ensemble de la situation des filières agricoles et agro-alimentaires afin de disposer d'une vision globale de leur évolution.

Objectif intermédiaire :

contribuer à l'amélioration de la circulation de l'information entre les opérateurs.

Résultat intermédiaire :

- un système de circulation de l'information entre les opérateurs est mis en place.

Actions:

- réalisation d'une étude sur l'amélioration de la circulation de l'information entre les opérateurs :
- poursuite et amélioration des projets d'assistance, dans le domaine de l'information, aux opérateurs;
- mise en réseau des opérateurs avec les principales structures impliquées dans le système d'information sur la sécurité alimentaire.

4.2.3.14. R1-OS5/CSSA

L1/R1-OS5 : Inscrire les objectifs de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement des collectivités locales.

La mission fondamentale assignée aux Collectivités Territoriales au Mali est de concevoir, programmer et mettre en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

La présente ligne d'intervention va dans le sens de la création d'un cadre maîtrisé par les populations organisées là où elles vivent à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets de développement articulés autour de la recherche de la sécurité alimentaire durable.

Objectif intermédiaire :

- contribuer au développement des capacités de gestion des collectivités locales.

Résultats intermédiaires :

 une gestion décentralisée et participative de la sécurité alimentaire est développée et mise en œuvre ; - des projets et programmes locaux de développement bâtis autour de la sécurité alimentaire sont élaborés et mis en œuvre.

Actions:

- appui dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement local prenant en compte la sécurité alimentaire;
- appui dans la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources au niveau décentralisé;
- appui dans la mise en place et le renforcement d'un système d'informations décentralisé sur la sécurité alimentaire;
- appui aux structures nationales et décentralisées dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement.

L2/R1-OS5 : Impliquer les collectivités locales dans la gestion des services sociaux de base, des ressources naturelles et de sécurité alimentaire.

La décentralisation et les politiques nationales mises en œuvre ces dernières années ouvrent de larges perspectives pour une meilleure gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles.

La présente ligne d'intervention renforce cette dynamique en cours à travers une plus grande implication du niveau décentralisé.

Objectif intermédiaire :

contribuer à l'amélioration de la participation des collectivités locales.

Résultats intermédiaires :

- la capacité des services d'appui déconcentrés est renforcée
- l'accès, l'échange et l'utilisation des données sont améliorés.

Actions:

- appui dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement local prenant en compte la gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles;
- appui dans la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources au niveau décentralisé ;
- appui dans la mise en place et le renforcement d'un système d'informations décentralisé sur la gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles :
- appui aux structures nationales et décentralisées dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement.

4.2.3.15. R2-OS5/CSSA

L1/R2-OS5 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles.

Les différents changements socio-politiques survenus au Mali au début des années 1990, la mondialisation et la globalisation de plus en plus poussées de l'économie à travers l'OMC, l'intégration sous-régionale, l'émergence de nouvelles dimensions du développement (sécurité alimentaire durable, environnement, participation, décentralisation, partenariat pour le développement...) ont fait naître un besoin urgent d'action sur le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles.

La présente ligne d'intervention a été conçue pour répondre à cette préoccupation.

• Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de la performance des organisations professionnelles agricoles.

Résultat intermédiaire :

un environnement favorable à l'émergence d'organisations professionnelles agricoles efficaces et performantes est créé.

Actions:

- poursuite et renforcement des transferts des missions et des fonctions du MDR aux OPA;
- création des cadres de concertation Etat/OPA;
- poursuite et renforcement des capacités institutionnelles des OPA;
- étude et élaboration de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Planification Décentralisée :
- poursuite et renforcement du partenariat avec les services publics d'appui déconcentrés et les collectivités décentralisées.

L2/R2-OS5 : Apporter un appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Professionnelles Agricoles dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire.

Le Réseau des Chambres d'Agriculture évolue dans un contexte marqué par la restructuration du MDR, la décentralisation, la mise sur pied de programmes de développement de nouvelle génération (PASAOP, PNIR...), l'accélération de la mise en œuvre des chantiers de l'intégration économique et l'entrée en vigueur de nouveaux mécanismes de coopération internationale dans la cadre de l'OMC et des Accords UE-ACP.

Dans ce contexte nouveau, le Réseau des Chambres d'Agriculture doit se renforcer et s'adapter pour assurer plus efficacement sa mission de représentation et remplir son ambition d'être un partenaire professionnel de qualité pour les services d'appui et autres opérateurs du secteur.

La présente ligne d'intervention s'inscrit dans cette dynamique.

Objectif intermédiaire :

contribuer au renforcement du Réseau des Chambres d'Agriculture.

Résultats intermédiaires :

- la mission représentative des intérêts professionnels est assurée ;
- le dispositif institutionnel vers la création de structures faîtières est développé ;
- les capacités du Réseau dans le suivi du développement institutionnel sont améliorées.

Actions:

- mise en œuvre effective du Plan d'Action du Réseau des Chambres d'Agriculture du Mali :
- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Développement Institutionnel du Secteur Rural, Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi/Evaluation du Secteur du Développement Rural, Renforcement du Rôle des Femmes et des Jeunes en milieu Rural;
- poursuite de la mise en œuvre du PNIR (Composante : Activité Environnementale et Sociale) ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composante : Promotion d'un Environnement Ecologique Propre et des Energies Renouvelables);
- développement des relations avec les Chambres d'Agriculture et les Organisations Agricoles des pays membres du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO.

4.2.3.16. R3-OS5/CSSA

L1/R3-OS5 : Renforcer les capacités des structures socio-sanitaires dans le cadre de l'élaboration des programmes population et développement.

Au Mali, la situation sanitaire des populations est conditionnée en bonne partie par la disponibilité des infrastructures socio-sanitaires, la qualité des services offerts et par le niveau d'utilisation des services qu'elles offrent.

Afin d'améliorer l'état de santé de la population et de lui permettre de participer plus efficacement au développement économique et social du pays, la présente ligne d'intervention se donne comme :

Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'accroissement de la performance des services de santé et d'action sociale.

Résultat intermédiaire :

la couverture et la qualité des services de santé sont améliorées.

Actions:

- poursuite de la mise œuvre du Programme de Développement Sanitaire et Sociale (Composantes : Extension de la Couverture et Amélioration de la Qualité des Services de Santé, Lutte contre l'Exclusion et Développement des Formes et Modalités Alternatives de Financement de Santé) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique National 2002-2006 relatif au Programme National de Lutte contre le SIDA;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Stratégie Sanitaire concernant la première période triennale 2002-2004 du CSLP.

L2/R3-OS5 : Elaborer et mettre en œuvre des programmes IEC sur population et développement.

Au Mali, ce sont les enfants et les femmes en âge de procréer qui accusent le taux de morbidité et de mortalité les plus élevés et qui, par conséquent, ont davantage besoin d'être pris en charge par le système de santé.

Au-delà du développement des systèmes de santé publique et communautaire, il s'agit de sensibiliser la population, notamment les jeunes et les femmes, sur les questions de Population et Développement afin d'accroître leur prise de conscience de ces questions.

• Objectif intermédiaire :

contribuer au renforcement des projets et programmes IEC/PLAIDOYER existants.

Résultats intermédiaires :

- la connaissance de la population, notamment des jeunes et des femmes, sur la santé de la reproduction est améliorée ;
- l'engagement et l'implication des Associations et ONG, notamment celles regroupant d'une part les femmes et d'autre part les jeunes dans la promotion de la santé reproductive, sont renforcés.

Actions:

- élaboration et mise en œuvre des projets et programmes spécifiques d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale destinés à chaque groupe cible (décideurs, leaders religieux et traditionnels, jeunes et adolescents, hommes et femmes);
- développement du système d'information sanitaire ;

- appui aux Réseaux en Population et Développement en matière de formation et d'information sur la population;
- formation et recyclage du personnel d'appui.

4.2.3.17. R4-OS5/CSSA

L1/R4-OS5 : Améliorer la formation des agents chargés de la collecte et de l'analyse des données sur la sécurité alimentaire.

La réussite des objectifs et stratégies du Programme Quinquennal 2003-2007, requiert de la part des services techniques d'appui (Etat, Collectivités Territoriales, Organisations Consulaires...) un niveau de formation adéquat. Or, le déficit en ressources humaines ou manque de formation constitue l'une des grandes faiblesses du système actuel.

L'objectif principal de la présente ligne d'intervention est de conférer aux différents agents concernés les capacités techniques nécessaires pour la réalisation efficace de leurs activités

Objectif intermédiaire :

contribuer à la mise en place d'un système de formation adapté.

Résultat intermédiaire :

- l'accès des agents à la formation pratique et professionnelle s'est accru.

Actions:

- adaptation et poursuite des programmes de formation initiaux ;
- identification des différents intervenants en matière de formation ;
- élaboration et mise œuvre d'une stratégie et d'un programme de formation ;
- implication des organisations des producteurs, des collectivités locales, des ONG et des privés dans l'élaboration des programmes de formation ;
- formation des acteurs du secteur rural, notamment les membres des OPA et leurs leaders en appui à la professionnalisation ;
- création des cadres de concertation pour mieux contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme de Formation.

L2/R4-OS5 : Valoriser le savoir et le savoir-faire des producteurs et de leurs organisations professionnelles.

La valorisation du savoir-faire s'inscrit dans le fil conducteur qui sous-tend la politique de formation professionnelle au Mali qui est de faire en sorte que la formation soit mieux orientée vers le marché du travail.

La présente ligne d'intervention place la valorisation du savoir-faire rural comme une des meilleures méthodes possibles de transmission des connaissances en palliant aux insuffisances de l'éducation formelle. Elle est fondée sur l'observation quotidienne, l'acceptation de l'erreur et la possibilité d'appréhender la totalité des aspects de la profession de producteurs.

Objectif intermédiaire :

 capitaliser valoriser les études et réflexions sur les savoir-faire des producteurs et de leurs OP.

Résultat intermédiaire :

- un répertoire des savoir-faire est élaboré

Actions:

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel, Recherche Agricole) ;
- élaboration et réalisation d'une note de cadrage sur les orientations futures ;
- définition et mise en place des cadres de concertation entre le SNRA, les institutions de formation et autres organismes de recherche ;
- mise en place d'un mécanisme de financement durable.

4.2.3.18. R5-OS5/CSSA

L1/R5-OS5 : Contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural.

L'analyse de la mise en œuvre du SDDR a révélé un certain nombre d'insuffisances, notamment l'insuffisance de concertation/coordination entre les différents services et départements ministériels, la réticence des cadres face à la restructuration du MDRE et la difficulté d'opérationnaliser la reforme.

La présente ligne d'intervention vise à améliorer cette situation.

Objectif intermédiaire :

 contribuer à l'amélioration de l'efficacité des services du MDRE et à la responsabilisation de tous les intervenants dans le secteur rural.

· Résultats intermédiaires :

- l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du SDDR est réalisée;
- le rôle, les responsabilités et les apports des différents intervenants sont définis.

Actions:

- capitalisation/valorisation des études et réflexions sur la mise en œuvre du SDDR;
- participation à l'organisation et à la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du SDDR ;
- participation à l'organisation et à la tenue annuelles de l'atelier de validation de l'évaluation à mi-parcours ;
- adoption des conclusions de l'évaluation à mi-parcours ;
- établissement et suivi de l'application d'un chronogramme des domaines et actes de transfert de certaines fonctions du MDRE aux autres acteurs ;
- réorganisation du fonctionnement des services du MDRE.

L2/R5-OS5 : Contribuer au renforcement des capacités du Ministère du Développement Rural et des autres intervenants dans la planification.

Le Séminaire tenu à Ségou en 1996 sur le renouveau de la planification au Mali a recommandé, entre autres, la mise en place d'un nouveau système de planification qui doit prendre en compte la double dimension temporelle (court, moyen, long termes) et spatiale (aménagement du territoire, relations niveau central/sectoriel et national/régional et local). Le nouveau système devra en outre intégrer les exigences de décentralisation, d'intégration régionale et sous-régionale, de promotion du secteur privé, de protection de l'environnement, de prise en compte de la dimension Genre-Population et Développement.

La présente ligne d'intervention se fixe pour objectif de contribuer au renforcement des capacités du MDRE et des autres intervenants compte tenu du fait que la CPS du secteur rural n'est pas représentée aux niveaux régional et local, cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

Objectif intermédiaire :

Capitaliser et valoriser l'expérience malienne en matière de planification.

Résultats intermédiaires :

- la documentation sur la planification est disponible au MDRE et auprès des autres intervenants ;
- les capacités du MDRE et des autres intervenants sont améliorées.

Actions:

 poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Développement Institutionnel du Secteur Rural, Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi/Evaluation du Secteur du Développement Rural, Renforcement des Capacités d'Intervention et de Partenariat entre les Acteurs du Développement Rural) :

- adoption et mise en œuvre effectives du Programme de Renforcement de la Déconcentration et d'Appui à la Décentralisation (Composante : Mesures d'Urgence et Mesures de Consolidation, Gestion et Evaluation du Programme);
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités de Planification et de Gestion du Développement (Composante PRECAGED : Aménagement du Territoire et Planification Régionale, Formation).

4.2.4. Critères de réalisation (IOV) :

Ces critères constituent une toile de fonds des informations et données utiles pour lesquelles des séries doivent être établies dès le démarrage du premier Programme Quinquennal, de manière à établir la situation de référence à partir de laquelle l'impact du Programme (changements substantiel, négligeable, partiel, ou non applicable) pourra être analysé au fur et à mesure du déroulement des activités avec les bénéficiaires au niveau national, local et sous-régional. Les principaux critères de réalisation retenus réfèrent à la situation alimentaire au Mali en particulier, au Sahel et dans la zone UEMOA/CEDEAO en général et peuvent être mesurés comme suit :

- ampleur des crises alimentaires et de la pauvreté atténuée au Mali, au Sahel et dans la zone UEMOA/CEDEAO;
- nombre décroissant de zones structurellement déficitaires ;
- nombre décroissant de personnes touchées par des crises alimentaires et la pauvreté;
- volume réduit d'aide alimentaire ;
- nombre de cadres de concertation opérationnels et associant la Société Civile ;
- nombre d'orientations politiques et d'instruments de prévention, de gestion des crises alimentaires et de pauvreté revus au Mali, au Sahel et dans la zone UEMOA/CEDEAO.

Des indicateurs plus détaillés, inscrits au cadre logique, permettront de suivre divers éléments qui contribuent à atteindre ces impacts sur le terrain.

4.2.5. Conditions critiques:

Le Premier Programme Quinquennal 2003-2007 est proposé sur la base de quelques suppositions et conditions nécessaires pour sa réussite :

- les conditions économiques générales du Mali, du Sahel, de la zone UEMOA//CEDEAO sont améliorées :
- la volonté politique de transparence et de bonne gestion est affirmée et appliquée ;
- l'Etat et les autres partenaires jouent le jeu de la décentralisation et du développement régional et local conformément aux textes constitutionnels, législatifs et réglementaires ;
- un cadre légal adapté est fixé pour le pilotage du Programme ;
- un cadre légal est fixé pour les problèmes de sécurité alimentaire liés à la lutte contre la pauvreté;
- l'expertise du dispositif de pilotage est évaluée et renforcée ;

• le Premier Programme Quinquennal 2003-2007 de Mise en Œuvre est opérationnel. Les moyens nécessaires pour les activités du Programme doivent être disponibles et réellement déployés pour que les objectifs fixés soient atteints.

4.2.6. Cadre institutionnel de gestion du programme :

L'organisation et la gestion du Programme s'inspirent de l'expérience du PRMC au Mali et dans la sous-région, comme un modèle de coordination particulièrement efficient entre l'Etat et ses partenaires au développement. Ses résultats tiennent en bonne partie au caractère spécifique des structures de concertation et de prise de décision mises en place, ainsi qu'à son mode de fonctionnement propre.

L'évolution récente des institutions directement ou indirectement impliquées dans la sécurité alimentaire appelle la mise en place d'une institution en rapport avec les enjeux nationaux et sous-régionaux, et capable de répondre à l'attente de tous les acteurs. A cet égard, les élus, les représentants des chambres consulaires, les coordinations des ONG et les partenaires au développement doivent être impliqués dans toutes institutions chargées de promouvoir une véritable sécurité alimentaire.

Il est proposé:

- au niveau national:
 - un conseil national de sécurité alimentaire,
 - un comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire,
 - un secrétariat technique.
- Au niveau régional :
 - un conseil régional de sécurité alimentaire ;
 - un secrétariat technique.
- Aux niveaux local et communal, un comité local et un comité communal de la sécurité alimentaire.

a. Le Conseil National de Sécurité Alimentaire :

Le Conseil, présidé par le Premier ministre a pour missions de :

- fixer les orientations en matière de sécurité alimentaire,
- assurer la coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire ,
- veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises,

Le Conseil comprend:

- le Ministre chargé de l'Economie,
- le Ministre chargé du Développement Rural,
- le Ministre chargé de la Santé,
- le Ministre chargé du Commerce
- le Ministre chargé des Transports,

- le Ministre chargé de l'Administration Territoriale,
- le Ministre chargé des Collectivités Locales,
- le Ministre chargé du Développement Social,
- le Ministre chargé de la Promotion de la Femme,
- le Ministre chargé de l'Hydraulique,
- le Ministre chargé de l'Intégration,
- Haut-commissaires des Régions,
- deux Députés représentant l'Assemblée Nationale,
- deux Conseillers du Haut Conseil des Collectivités.
- deux Conseillers du Conseil Economique, Social et Culturel,
- un Représentant de l'APCAM,
- un Représentant de la CICM,
- un Représentant de la Chambre des Métiers,
- trois Représentants des Coordinations des ONG,
- trois Représentants des Partenaires au Développement.

Les documents sont préparés et soumis au conseil national par le Ministre chargé de l'économie.

Le Conseil national de la sécurité alimentaire se réunit une fois par an. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin.

b. <u>Le Comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire</u>

C'est l'organe de gestion au jour le jour du Programme . Il réunit une fois par trimestre au niveau technique les représentants des Ministères maliens et des Partenaires Extérieurs sous la présidence du Ministre chargé de l'économie. Cette périodicité permet à chacun une bonne connaissance des dossiers et l'acquisition d'une culture commune seule susceptible d'assurer le fonctionnement de la structure suivant la règle du consensus.

Le comité technique a pour missions de :

- coordonner l'ensemble des activités de sécurité alimentaire ;
- faciliter les concertations entre les différentes parties ;
- promouvoir les synergies entre les différents acteurs (gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers) ;
- s'assurer de la réalisation des décisions prises ;
- préparer les documents pour le Conseil national de sécurité alimentaire ;
- veiller à la publication et à la diffusion des documents.

Le comité technique de coordination comprend :

- les représentants des services techniques impliqués dans la sécurité alimentaire,
- les représentants des partenaires au développement,
- les représentants de la société civile.

Le comité dispose en son sein d'un *comité paritaire de suivi financier*. Il réunit 3 représentants des partenaires extérieurs et 3 représentants de l'état. Il assure le suivi comptable et financier du programme.

Il dispose également d'un secrétariat technique qui est un organe de gestion quotidienne du programme.

c. Le Conseil régional de la sécurité alimentaire :

Présidé par le Haut commissaire de la Région, le conseil régional comprend:

- l'Assemblée Régionale,
- les services techniques régionaux,
- la société civile,
- les différentes chambres régionales (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers),
- la coordination des services de financement décentralisés et des ONG,
- un représentant des partenaires au développement intervenant dans la région,

Le conseil régional a pour missions de suivre la situation alimentaire, de proposer des actions et d'orienter les décisions dans le cadre de la sécurité alimentaire. Il est assisté d'un secrétariat technique de la sécurité alimentaire dont la composition est fixée par le Haut Commissaire de la Région. Il se réunit une fois par mois.

d. Le Comité local de la sécurité alimentaire :

Placé au niveau du cercle, le comité local a pour missions la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire. Il est présidé par le Préfet et comprend les services techniques locaux, les différentes chambres, les représentants des élus, la société civile et les représentants des partenaires au développement intervenant dans le cercle. Il se réunit également une fois par semaine.

e. Le Comité communal de la sécurité alimentaire :

Le comité communal de sécurité alimentaire regroupe les services techniques , la société civile, les chefs de villages et les représentants des partenaires au développement intervenant dans la commune .

Il est présidé par le maire et a pour missions le suivi et la coordination des actions de sécurité alimentaire.

5. CHAPITRE V: CADRE INSTITUTIONNEL DE LA SNSA

5.1. <u>Justifications</u>:

D'après l'étude prospective Mali 2025 à «très long terme la majeure partie de la population adhère à la vision d'une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale; une économie forte, diversifiée et ouverte; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population».

Si la Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire, en cohérence avec le CSLP se place bien dans cette vision, sa mise en œuvre concrète nécessite un cadre institutionnel adéquat et fonctionnel, compte tenu de l'importance, de l'accès à la nourriture de toutes les populations dans la stabilité politique, la cohésion sociale des impératifs et de la solidarité nationale.

En raison des dimensions sous régionale et internationale, la sécurité nationale est fortement liée à notre politique d'intégration et de coopération internationale qu'elle doit renforcer et qui doit en retour l'appuyer et lui conférer davantage d'efficacité.

La complexité de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et l'évolution récente des institutions directement ou indirectement impliquées dans la sécurité alimentaire appelle la mise en place d'une institution en rapport avec les enjeux, et capable de répondre à l'attente de tous les acteurs.

5.2. Expériences de gestion des problèmes de sécurité alimentaire :

La maîtrise de l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires de premières nécessité a toujours préoccupé les autorités du pays au plus haut niveau et les organisations de la société civile. Sans s'attarder sur les pratiques du passé qui conduisaient les instances politiques, assurer un suivi et une coordination des actions sectorielles, l'on rappellera la rencontre récente du Président de la République avec le gouvernement et les Hauts Commissaires des Régions et du District de Bamako autour de la question.

Si la gestion administrée des prix, le contrôle des importations et exportations ont prévalu dans le passé jusqu'au milieu des années 1980, la libéralisation progressive de l'économie a généré d'autres expériences dont l'une des plus significatives est celle du PRMC. Le PRMC considéré au Mali et dans la sous-région comme un modèle de coordination particulièrement efficient entre l'Etat et ses partenaires au développement a abouti à d'excellents résultats qui tiennent en partie au caractère spécifique des structures de concertation et de prise de décision mises en place, ainsi qu'à son mode de fonctionnement propre.

Le gouvernement a créé en février 1999 un Comité d'Orientation et de Coordination des Systèmes de Sécurité Alimentaire (COCSSA), ce qui traduit sa volonté de mieux maîtriser les problèmes de sécurité alimentaire.

5.3. Proposition de cadre institutionnel:

Puisque la sécurité alimentaire ne peut plus et ne doit plus être une prérogative exclusive du seul Etat Central, le cadre institutionnel proposé est conforme à cette conception. Il se moule sur les structures de la décentralisation. C'est au niveau régional qu'on peut mieux coordonner les actions multisectorielles destinées à garantir une sécurité alimentaire. C'est au niveau cercle et commune que les programmes et projets de développement local et participatif peuvent se révéler plus pertinents et contribuer non seulement à réduire la pauvreté, mais à utiliser tous les mécanismes, y compris ceux traditionnels pour faire face à la diversité des crises alimentaires conjoncturelles.

En raison de l'importance de la Sécurité Alimentaire le Sommet Mondial de l'Alimentation en novembre 1996 a recommandé à chaque gouvernement d'élargir le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire qui doit être élargi aux structures de la décentralisation et organisations de la société civile.

A cet égard, les élus, les représentants des chambres consulaires, les coordinations des ONG et les partenaires au développement doivent être impliqués dans toutes institutions chargées de promouvoir une véritable sécurité alimentaire, aux différents niveaux.

Il est proposé:

- au niveau national:
 - un conseil national de sécurité alimentaire,
 - un comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire,
 - un secrétariat technique.
- Au niveau régional :
 - un comité régional de sécurité alimentaire ;
 - un secrétariat technique.
- Aux niveaux cercle et communal, un comité local et un comité communal de sécurité alimentaire.

a. Le Conseil National de Sécurité Alimentaire

Le Conseil, présidé par le Premier ministre a pour missions de :

- fixer les orientations en matière de sécurité alimentaire,
- assurer la coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire,
- veiller au renforcement de la coopération sous-régionale en la matière,
- veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises,

Le Conseil comprend:

- le Ministre chargé de l'Economie, Président,
- le Ministre chargé du Développement Rural.

- le Ministre chargé de la Santé,
- le Ministre chargé du Commerce
- le Ministre chargé des Transports,
- le Ministre chargé de l'Administration Territoriale,
- le Ministre chargé des Collectivités Locales,
- le Ministre chargé du Développement Social,
- le Ministre chargé de la Promotion de la Femme,
- le Ministre chargé de l'Hydraulique,
- le Ministre chargé de l'Intégration,
- les Haut-commissaires des Régions et du District de Bamako,
- deux Députés représentant l'Assemblée Nationale,
- deux Conseillers du Haut Conseil des Collectivités,
- deux Conseillers du Conseil Economique, Social et Culturel,
- un Représentant de l'APCAM,
- un Représentant de la plate forme des organisations paysannes,
- un Représentant de la CICM,
- un Représentant de la Chambre des Métiers,
- trois Représentants des Coordinations des ONG,
- trois Représentants des Partenaires au Développement.

Les documents préparés par le C.T sont soumis au conseil national par le Ministre chargé de l'économie.

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire se réunit une fois par an. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin.

b. <u>Le Comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire</u>

C'est l'organe de gestion au jour le jour du Programme . Il réunit une fois par trimestre au niveau technique les représentants des Ministères maliens et des Partenaires Extérieurs sous la présidence du Ministre chargé de l'économie. Cette périodicité permet à chacun une bonne connaissance des dossiers et l'acquisition d'une culture commune seule susceptible d'assurer le fonctionnement de la structure suivant la règle du consensus.

Le comité technique a pour missions de :

- coordonner l'ensemble des activités de sécurité alimentaire ;
- faciliter les concertations entre les différentes parties ;
- promouvoir les synergies entre les différents acteurs (gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers) ;
- s'assurer de la réalisation des décisions prises ;
- préparer les documents pour le Conseil national de sécurité alimentaire ;
- veiller à la publication et à la diffusion des documents.

Le comité technique de coordination comprend :

- les représentants des services techniques des départements ministériels impliqués dans la sécurité alimentaire,
- les représentants des partenaires au développement,
- les représentants de la société civile.

Le comité dispose en son sein d'un *comité paritaire de suivi financier*. Il réunit 3 représentants des partenaires extérieurs et 3 représentants de l'état. Il assure le suivi comptable et financier des programmes de sécurité alimentaire.

Il dispose également d'un secrétariat technique qui est un organe de gestion quotidienne du programme.

c. Le Comité régional de sécurité alimentaire :

Présidé par le Haut commissaire de la Région, le comité régional comprend:

- l'Assemblée Régionale,
- les services techniques régionaux,
- la société civile,
- les différentes chambres régionales (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers).
- la coordination des services de financement décentralisés et des ONG,
- un représentant des partenaires au développement intervenant dans la région,

Le comité régional a pour missions de suivre la situation alimentaire, de proposer des actions, d'orienter et de coordonner les décisions dans le cadre de la sécurité alimentaire. Il est assisté d'un secrétariat technique dont la composition est fixée par le Haut Commissaire de la Région. Il se réunit une fois par trimestre et peut tenir des sessions extraordinaires.

d. Le Comité de sécurité alimentaire de cercle :

Le comité de sécurité alimentaire de cercle a pour missions la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire. Il est présidé par le Préfet et comprend les services techniques de cercle, les différentes chambres, les représentants des élus, la société civile et les représentants des partenaires au développement intervenant dans le cercle. Il se réunit également une fois par trimestre et peut tenir des sessions extraordinaires.

e. Le Comité communal de la sécurité alimentaire :

Le comité communal de sécurité alimentaire regroupe les services techniques , la société civile, les chefs de villages et les représentants des partenaires au développement intervenant dans la commune. Il est présidé par le maire et a pour missions le suivi et la coordination des actions de sécurité alimentaire. Il se réunit une fois par trimestre et peut tenir des sessions extraordinaires.

Annexes

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DE LA STRATEGIE OPERATIONELLE HORIZON 2015.

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus	Lignes d'intervention prioritaires 2003-2007
OS1/CSSA : Promotion d'une agriculture productive,	R1.OS1 :Valorisation des ressources naturelles optimisée	L1/R1.OS1: Valoriser le potentiel hydro-agricole par
diversifiée, durable et intégrée	dans le cadre de la gestion durable des systèmes de	l'accélération des aménagements, la maîtrise de l'eau,
	production agricoles et agro-pastoraux	l'équipement des producteurs et le désenclavement
		L2/R1.OS1 : Restaurer et maintenir la fertilité des sols.
		L3/R1.OS1 : Favoriser l'accès des producteurs et
		productrices aux facteurs de production et au crédit rural.
	R2.OS1 : Agriculture malienne répond mieux à la	L1/R2.OS1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets de
	diversification croissante de la demande de produits	diversification orientés sur les productions (végétales,
1. Objectif Spécifique ;	agricoles et agro-alimentaires	animales, forestières, halieutiques, fauniques) porteuses.
4. Résultats Attendus ; et		
9. Lignes d'Intervention Prioritaires 2003-2007		L2/R2.OS1 : Développer et vulgariser les techniques et les
		technologies intensives et appropriées avec la participation
	D0 004 D 1 (i i i i i i i i i i i i i i i i i i	des populations
	R3.OS1 : Production agricole malienne répond mieux à	L1/R3.OS1 : Renforcer la protection des végétaux et des
	l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires	animaux.
	agio-allineritalies	L2/R3.OS1 : Améliorer la gestion des ressources naturelles
		par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes de
		la législation foncière et la gestion de l'eau
	R4.OS1 : Production halieutique fortement augmentée sur des bases durables	L1/R4.OS1: Aménager de façon durable les pêcheries
		L2/R4.OS1 : Développer les techniques de conservation et
		de transformation des produits halieutiques.

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus	Lignes d'intervention prioritaires 2003-2007
OS2/CSSA: Développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés agricoles et agro-alimentaires.	R1.OS2 :Marché national plus dynamique	L1/R1.OS2 : Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs.
		L2/R1.OS2: appuyer les opérateurs privés dans la transformation, la valorisation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires.
1 Objectif Spécifique ; 3 Résultats Attendus ; et 7 Lignes d'Intervention Prioritaires 2003-2007	R2.OS2 : Marchés régionaux plus fluides et mieux intégrés, et échanges fortement accrus	L1/R2.OS2: Développer l'information et la commercialisation sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix aux niveaux national, régional, international.
		L2/R2.OS2 : Contribuer à la réduction des entraves tarifaires et non tarifaires
		L3/R2.OS2 : Mettre en place des réseaux de
		professionnels de la commercialisation et de la production
		agricoles et agro-alimentaires.
	R3.OS2: Agriculture sahélienne et filières agro-	L1/R3.OS2: Améliorer la qualité des produits et leurs
	alimentaires plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparés pour affronter la compétition internationale	coûts de revient aux différents niveaux des filières.
	mieux prepares pour amonter la competition internationale	L2/R3.OS2 : Développer le partenariat et la coopération
		avec les pays de la sous-région.

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus	Lignes d'intervention prioritaires 2003-2007
OS3/CSSA: Amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base	R1.OS3 : Conditions d'accès à l'alimentation notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.	L1/R1.OS3: Promouvoir la petite irrigation dans les zones défavorisées. L2/R1.OS3: Développer les systèmes financiers décentralisés pour permettre l'accès des couches défavorisées au crédit, notamment des femmes. L3/R1.OS3: Créer des emplois à haute intensité de maind'œuvre dans les zones défavorisées.
1 Objectif Spécifique ; 2 Résultats Attendus ; et 7 Lignes d'Intervention Prioritaires 2003-2007	R2.OS3: Conditions d'accès aux services sociaux de base notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.	L4/R1.OS3: Créer des stocks villageois et des banques de céréales dans les zones défavorisées. L1/R2.OS3: Etendre les programmes d'hydraulique urbaine et villageoise dans toutes les zones. L2/R2.OS3: Renforcer les programmes d'infrastructures scolaires et sanitaires dans les zones vulnérables. L3/R2.OS3: Renforcer les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la nutrition.

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus	Lignes d'intervention prioritaires 2003-2007
OS4/CSSA: Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence	R1.OS4 : Systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires	L1/R1.0S4: Renforcer le dispositif existant.
avec la construction de la sécurité alimentaire	renforcés.	L2/R1.OS4 : Adapter le dispositif existant à la prise en
structurelle.		compte de nouveaux risques.
		L3/R1.OS4 : Traiter l'insécurité alimentaire structurelle et la pauvreté.
	R2.OS4 : Réseau d'information sur la sécurité alimentaire	L1/R2.OS4 : Harmoniser les systèmes d'information des
1 Objectif Spécifique ;	au Sahel mieux coordonné et analyses sur la vulnérabilité, les systèmes de vie et de survie des ménages mieux	différentes structures
4 Résultats Attendus ; et 9 Lignes d'Intervention Prioritaires 2003-2007	harmonisés.	L2/R2.OS4 : Harmoniser les approches de l'analyse sur la vulnérabilité.
	R3.OS4 : Actions d'urgence mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise.	L1/R3.OS4 : Internaliser l'application de la charte de l'aide alimentaire au Sahel.
		L2/R3.OS4 : Adapter les missions de la Cellule d'Appui pour le Développement à la Base (CADB) aux de la Décentralisation.
	R4.OS4 : Excédents alimentaires disponibles mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations et zones vulnérables	L1/R4.OS4 : Renforcer l'exploitation des informations fournies par les systèmes d'information pour évaluer les excédents existants.
		L2/R4.OS4: Améliorer les capacités d'information rapide et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles.

Objectifs spécifiques	Résultats Attendus	Lignes d'intervention prioritaires 2003-2007
OS5/CSSA : Renforcement des capacités des acteurs	R1.OS5 : Processus de décentralisation approfondi et	L1/R1.OS5 : Inscrire les objectifs de sécurité alimentaire et
et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité	consolidé et capacités des collectivités locales renforcées.	de gestion des ressources naturelles dans les programmes
alimentaire.		de développement des collectivités locales.
1 Objectif Spécifique ; 5 Résultats Attendus ; et 10 Lignes d'Intervention Prioritaires 2003-2007	R2.OS5 : Organisations paysannes consolidées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. R3.OS5 : Contraintes démographiques au développement durable mieux maîtrisées.	L2/R1.OS5: Renforcer l'implication des collectivités locales dans la gestion des services sociaux de base, des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire. L1/R2.OS5: Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles. L2/R2.OS5: Apporter un appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Professionnelles Agricoles dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire. L1/R3.OS5: Renforcer les capacités des structures sociosanitaires dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes Population et développement.
	R.4.OS5: Actions de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques probantes. R5.OS5: Politiques de développement du secteur agricole harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable.	L2/R3.OS5: Elaborer et mettre en œuvre des Programmes IEC sur Population et Développement. L1/R4.OS5: Améliorer la formation des agents chargés de la collecte et de l'analyse des données. L2/R4.OS5: Valoriser le savoir-faire des producteurs et de leurs organisations professionnelles L1/R5.OS5: Mettre en œuvre le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural. L2/R5.OS5: Renforcer les capacités du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement et des autres intervenants dans la planification.

ANNEXE 2 : Cadre logique du Programme 2003-2007.

Lignes d'intervention prioritaires	Objectifs intermédiaires	Résultats intermédiaires	Actions	Indicateurs de résultats	Conditions critiques
L1/R1.OS1: Valoriser le potentiel hydro-agricole		L'offre en produits agricoles est assurée de façon soutenue	 poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et du Schéma Directeur des Ressources en Eaux (aménagement des terres); poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) pour l'Extension de la Production Agricole (Composantes : Maîtrise de l'Eau et Appui Institutionnel); mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action de l'Irrigation adoptés par le Gouvernement. 	diminution des importations, amélioration de l'alimentation, augmentation des superficies aménagées à maîtrise totale de	Réalisation des différents programmes sectoriels. Conditions économiques du Mali et du Sahel améliorées
L2/R1.OS1 : Restaurer et maintenir la fertilité des sols	Elaborer de façon participative une stratégie et des politiques à long terme.	Les acquis de la recherche et les expériences de défense et de restauration des sols sont valorisés et capitalisés; Les capacités d'appui sont développées.	 poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel et Restauration et Maintien de la Fertilité des Sols) ; adoption et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Fertilité des Sols validée au cours d'un Atelier National organisé par l'IFDC. 	amélioration de l'alimentation,	Réalisation des différents programmes sectoriels. Conditions économiques du Mali et du Sahel améliorées
L3/R1.OS1: Favoriser l'accès des producteurs et productrices aux facteurs de production et au crédit rural	des producteurs et des productrices aux	Les produits bancaires et les mécanismes de financement sont	Promotion du Crédit et de Financement du Secteur Rural (Composantes : Etudes d'Elaboration de la Stratégie, Mise en Œuvre de Projets de Renforcement des Capacités et Mise en Œuvre de Projets de Promotion de Crédits et de Financement dans le Secteur) ; réalisation de l'Etude d'un Dispositif de Financement et d'Assurance Crédit à l'exportation ;	Superficies mises en œuvre Rendements obtenus Productions réalisées dans toutes les cultures Taux d'augmentation des paysans équipés en matériels	Volonté politique de l'Etat, des Collectivités, des Partenaires au Développement et de la Société Civile Conditions économiques du Mali et du Sahel améliorées

[r				1	
L1/R2.OS1:		La recherche sur la	-	poursuite de la mise en œuvre du PASAOP	Nombre accru de produits de	Réalisation des
Elaborer et mettre en		diversification est		(Sous-Composantes : Recherche Agricole,	diversification sur les marchés	différents
œuvre des projets	production et de la	développée ;		Vulgarisation et Formation Agricoles);	Sources diversifiées de revenus	programmes
de diversification	productivité ainsi	Des essences et des	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme	pour les producteurs et les	sectoriels
orientés sur les	qu'à l'élargissement	semences améliorées sont		de Valorisation des Filières Agricoles, Animales	transformateurs	Conditions
productions	de la gamme des	produites et diffusées ;		et de l'Amélioration de leur Compétitivité	Taux réduit de malnutrition	économiques du
(végétales,	produits	Une gamme plus étendue		(Composantes : Réalisation des Etudes,	infantile.	Mali et du Sahel
animales,	•	d'acteurs (notamment les		Identification et Elaboration de Projets, Mise en		améliorées
forestières,		entrepreneurs de		Œuvre des Projets et Plan d'Action);		Suivi /évaluation des
halieutiques,		transformation) sont		,		programmes et
fauniques)		impliqués				projets de
porteuses.						diversification.
L2/R2.OS1 :	Elaborer une	Une stratégie et des	_	renforcement des dispositifs déjà existants.	Nombre d'infrastructures de	Suivi/évaluation des
	stratégie et des	politiques sont élaborées :	_	poursuite de la mise en œuvre du Programme		projets et
''	politiques à long	Les capacités des		d'Intensification et de Diversification des	conservation et de	programmes ;
		producteurs et des		Productions Agricoles et Animales	transformation des produits	Disponibilité des
technologies		transformateurs sont		(Composantes : Développement de la	agricoles :	ressources :
<u> </u>	•	renforcées			,	,
	technologies	remorcees		3 ,	Nombre de populations	Implication des
appropriées avec la	intensives avec la			Développement et Vulgarisation des	formées ;	populations
1.	participation des			Techniques et Technologies Intensives,	Catégories de populations	
populations	populations.			Production et Diffusion des Essences et	formées	
	•			Sémences Améliorées).		_
L1/R3. OS1 :		La législation et la	-	poursuite de la mise en œuvre du	Productions réalisées dans	Rapports
Renforcer la	améliorer la	réglementation relatives à la		PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel,	toutes les cultures.	périodiques sur le
protection des	•	prévention des risques		Renforcement des Capacités, Contrôle de la	_	bilan céréalier.
animaux et la	risques et la	majeurs et à la protection des		qualité des Produits) ;	revenus des populations	Rapports
gestion intégrée		végétaux et des animaux	-	développement des outils adaptés à l'analyse		d'évaluation
des végétaux	animaux et des	sont actualisées et mises en		des risques ;	sur récoltes	annuelle des
	végétaux	œuvre ;	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme		réseaux de
	-	Le rôle effectif des		d'Intensification et de Diversification des		prévention des
		intervenants est clarifié		Productions Agricoles et Animales		crises.
				(Composantes : Renforcement de la Protection		Rapports réunions
				des Végétaux et des Animaux, Aménagement,		des réseaux de
				Gestion et Exploitation Rationnelle des		préventions.
				Terroirs).		L
				/		

10/20 05:					In the second	
L2/R3. OS1: Améliorer la gestion des ressources naturelles par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes de la législation foncière et la gestion de l'eau	Contribuer à la promotion de la gestion durable des ressources naturelles	La connaissance et l'information sur les ressources naturelles sont améliorées; La gestion des ressources des naturelles par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes est améliorée; Les capacités en gestion des ressources naturelles sont renforcées	-	poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement; poursuite de la mise en œuvre concertée des Conventions relatives aux questions environnementales notamment celles des Nations-Unies sur la Conservation de la Diversité Biologique, sur les Changements Climatiques, sur la Lutte contre la Désertification et sur les Zones Humides (Convention de Ramsar); poursuite de la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale et du Programme National de la Convention de Lutte contre la Désertification (PNAE/PAN-CID).	relus, adaptés et effectivement appliqués ;	Suivi/évaluation des projets et programmes ; Implication des collectivités.
L1/R4. OS1 : Aménager de façon durable les pêcheries.	Elaborer et mettre en œuvre des projets d'aménagement des pêcheries	une politique d'aménagement des pêcheries avec une gestion rationnelle des ressources halieutiques est définie; des aménagements dans les zones recelant d'importantes potentialités halieutiques sont réalisés progressivement; les équipements individuels et collectifs des communautés de pêcheurs se sont accrus.	-	actualisation et mise en application du Schéma Directeur de la Pêche et de la Pisciculture; mobilisation de la participation des communautés des pêcheurs pour la réalisation et l'entretien des investissements collectifs; implication des entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires) dans la réalisation et l'entretien des investissements; formation des communautés de pêcheurs dans la gestion des aménagements de pêcheries.	Nombre de pêcheries aménagées. Nombre de pêcheries mises en œuvre. Productions halieutiques réalisées. Taux d'augmentation des revenus des pêcheurs.	Suivi/évaluation des projets et programmes. Disponibilité des ressources. Implication des communautés de pêcheurs
techniques de conservation et de	Améliorer l'efficacité et la performance des acteurs du secteur dans les techniques de conservation et de transformation	Les études et les recherches sur les techniques de conservation et de transformation sont capitalisées; Un système de formation répondant aux préoccupations des acteurs du secteur et mis en place; La participation des communautés de pêcheurs et des entreprises locales est promue.	-	poursuite de l'inventaire des études et recherches réalisées ; réalisation d'études et de recherches complémentaires ; création, animation et harmonisation des cadres de concertation pour l'identification, l'orientation et la gestion des programmes de recherche, de formation et de vulgarisation ; élaboration d'une stratégie et projets de renforcement de la participation des communautés de pêcheurs et des entreprises locales.	halieutiques sur les marchés nationaux et sous-régionaux. Nombre accru d'entreprises de	Suivi/évaluation des projets et programmes

L1/R1.OS2: Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et agro-alimentaires	Les capacités commerciales nationales et régionales sont améliorées ; Les pouvoirs de négociation des producteurs et des exportateurs sont développés	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composantes: Réalisation des Etudes, Identification et Elaboration des Projets, Mise en Œuvre des Projets et Plan d'Action); mise en œuvre du Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité; poursuite des Activités du Projet d'Appui au Secteur Privé; adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé.	restructuration du MDRE. Relecture des textes des ODR. Nombre de fonctions transférées du MDRE aux autres acteurs. Nombre de cadres de concertation opérationnels	programmes. Implication des producteurs et des exportateurs dans les cadres de concertation
L2/R1.OS2: Appuyer les opérateurs privés dans la transformation, la valorisation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et agro- alimentaires	Contribuer à la dynamisation des filières agricoles et agro-alimentaires	Le fonctionnement des marchés agricoles et agro- alimentaires est amélioré	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Développement des Filières selon leur Avantage Comparatif, Amélioration de la qualité des Produits par des Techniques et Technologies adaptées, Infrastructures de Conditionnement et de Commercialisation) ; adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composantes : Appui à la Compétitivité, Valorisation des Activités Génératrices de Revenus) ; poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composantes : Renforcement des Capacités Organisationnelles et de Négociation, Promotion de la Création d'Unités de Transformation et de Conservation.	Achèvement de la restructuration du MDRE. Nombre de foires régionales et de marchés frontaliers organisés. Fréquence des rencontres entre les membres des différents réseaux de professionnels	Disponibilité des ressources. Appui capital aux différents réseaux d'OPA. Financement du suivi/évaluation

1.4/20.000	0	I				0 "" " .
L1/R2.OS2 :	Contribuer au	Les circuits	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme	Nombre et types d'informations	Sensibilisation et
Développer	renforcement des	d'approvisionnement sont		de Valorisation des Filières Agricoles, Animales	fournies.	information
l'information et la	systèmes	fluidifiés		et de l'Amélioration de leur Compétitivité		régulières
commercialisation	d'information			(Composantes: Amélioration des	d'instruments revus	Suivi/évaluation des
sur les opportunités	existants sur les			connaissances sur les Filières et les Echanges	Nombre de réseaux crées.	projets et
relatives aux	marchés et les prix			Transfrontaliers, Renforcement du		programmes.
marchés et aux prix				Professionnalisme à travers l'information) ;	électronique opérationnel entre	Disponibilité des
aux niveaux national,			-	poursuite de la mise en œuvre du Programme	les acteurs	ressources
régional et				de Relance des Exportations des Produits		
international				Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche		
				(Composante : Développement de		
				l'Information et de la Communication);		
			-	adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions		
				du Programme Décennal de Développement		
				du Secteur Privé (Composante : Appui à la		
				Compétitivité Industrielle et à la		
				Décentralisation ;		
			-	appui au développement des capacités		
				d'analyse des systèmes d'information		
LO/DO COO - Dádaina	Operated by the section	1t		existants.	Niemelene of temper diameters of	0 11-111
L2/R2.OS2 : Réduire		Les contraintes à la libre	-	mise en place et animation d'un Observatoire		
les entraves	•	circulation des produits		National des Pratiques Anormales (ONPA);	d'informations fournis.	information
tarifaires et non	procédures de	agricoles et agro-alimentaires	-	adoption et mise en œuvre du Programme de		régulières
tarifaires	•	sur les marchés nationaux et		Développement de la Société Civile	d'instruments revus	Suivi/évaluation des
		régionaux sont réduites		(Composante : la Société Civile en contre	Nombre de réseaux crées.	projets et
	de pratiques illicites ;			poids des Administrations);	Un système de communication	programmes.
			-	poursuite de la mise en œuvre du	électronique opérationnel entre	Disponibilité des
				Programme Décennal de Développement de	les acteurs	ressources
				la Justice (Composante : Lutte contre la		
L3/R2.OS2 : Mettre	Contribuer à	La collaboration entre les		Corruption). inventaire et capitalisation des expériences de	Output produits par les	Sensibilisation et
en place des	l'établissement et la	professionnels de la	-	réseautage en cours ;	Output produits par les activités.	information
réseaux de	coordination des	production agricole et agro-		identification et résolution des obstacles à la		régulières.
professionnels de la	réseaux de	alimentaire est renforcée.	-	création des réseaux de professionnels ;	concertation opérationnels	Suivi/évaluation des
commercialisation et	professionnels sur le	ammentane est remoicee.		production, diffusion et analyse de l'information	Nombre de réseaux créés.	projets et
de la production	plan local, national et		-	sur des thèmes spécifiques aux professionnels	Nombre et types d'acteurs	projets et programmes.
agricoles et agro-	sous-régional			de la production agricole et agro-alimentaire ;	participant aux réseaux	Disponibilité des
alimentaires	oodo rogional		_	échange des idées et des stratégies ;	participant dux resedux	ressources.
amnentanes			_	perfectionnement des compétences et		Appui capital aux
			-	renforcement des capacités ;		différents réseaux
			_	mobilisation des ressources financières		amoronio resodux
			_	nécessaires.		
	Į			nooooanoo		

L1/R3.OS2: Améliorer la qualité des produits et leurs coûts de revient aux différents niveaux des filières.	Contribuer au développement des normes des produits agricoles et agroalimentaires et à l'amélioration du contrôle de leur qualité. Contribuer à la mise en place d'un mécanisme cohérent de contrôle et de surveillance de la qualité des denrées alimentaires	Des normes de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires répondant aux exigences de la clientèle sont définies et adoptées; Un manuel de normalisation et de contrôle de la qualité est élaboré; Des intervenants sur la nécessité de normalisation et de contrôle de la qualité des produits sont sensibilisés et formés; Des organes de contrôle de conformité sont opérationnels	-	matière de norme et de contrôle de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires ; instauration des normes nationales des produits agricoles et agro-alimentaires et leur harmonisation avec celles de la sous-région et du reste du monde ; renforcement du cadre de concertation entre les différents intervenants ; sensibilisation, formation et équipement des différents intervenants	produits de qualité sur le marché; Nombre de textes relus et adaptés; Nombre d'équipements de normalisation et de contrôle de	Suivi/évaluation des projets et programmes Implication des principaux intervenants
L2/R3.OS2 : Développer le partenariat et la coopération avec les pays de la sous- région	Préparer le Mali aux futures négociations commerciales mondiales	Un consensus national et sous- régional sur les questions à débattre au cours des négociations commerciales mondiales est élaboré	_	recherche, analyse et suivi de toutes les propositions faites au Mali par ses principaux partenaires commerciaux sur l'agriculture et les services; renforcement des capacités financières et humaines de la Cellule Nationale OMC; constitution d'un pool de spécialistes en développement du partenariat et de la coopération avec les autres pays de la sousrégion et du reste du monde; établissement de collaboration avec plusieurs organisations intergouvernementales pour la réalisation des études conjointes et l'organisation des ateliers visant à échanger les idées et à examiner les résultats des recherches.	Achèvement de la restructuration du MDRE; Nombre de cadres de partenariats créés; Fréquence des rencontres entre les différents membres des réseaux de professionnels	Appui capital aux cadres de partenariat et aux différents réseaux Suivi/évaluation des projets et programmes ; Appui spécifique à la Cellule Nationale OMC

L1/R1.OS3 : Promouvoir la petite irrigation dans les zones défavorisées	Contribuer au développement de la petite irrigation dans les zones défavorisées	Une politique de la petite irrigation dans les zones défavorisées est définie et mise en œuvre	 inventaire des potentialités d'aménagements et réalisation des études nécessaires ; appui à la mise en œuvre du PNIR ; réalisation des études d'impact environnemental ; mobilisation de la participation des populations et des bénéficiaires pour la réalisation et l'entretien des investissements ; implication des entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires) dans la réalisation et l'entretien des investissements.	Superficies aménagées dans les zones défavorisées Superficies mises en œuvre Productions réalisées Rendements obtenus Taux d'augmentation des revenus des populations Nombre de petits barrages	Réalisation des différents programmes sectoriels Conditions économiques du Mali et du Sahel améliorées Mise en application effective du PPTE
L2/R1.OS3: Développer les systèmes financiers décentralisés pour permettre l'accès des couches défavorisées au crédit, notamment les femmes	Contribuer à l'implantation et au développement de la micro-finance adaptée aux zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres	De nouvelles approches et de nouveaux produits sont mis au point; Des plans de développement des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées sont élaborés	 mise en place de mécanismes de financement adaptés au développement des PME et des Activités Génératrices de Revenus à travers l'élargissement des expériences en matière de Systèmes Financiers Décentralisés ; animation des rencontres/échanges sur la problématique ; appui à l'animation pour l'harmonisation des approches et l'élaboration de projets et programmes concertés de systèmes financiers décentralisés et de leur cadre d'évaluation en cohérence avec la Stratégie Nationale des Services Financiers Décentralisés ; appui au renforcement du Fonds National de Solidarité ; promotion et animation d'un réseau national comme cadre d'échanges et force de propositions d'actions des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées.		Suivi/évaluation des projets et programmes ; Disponibilité des ressources Mise en œuvre effective du PPTE

L3/R1.OS3 : Créer des emplois à haute intensité de main- d'œuvre dans les zones défavorisées	Elaborer et appliquer un Programme Spécial de création d'emplois dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres	Les projets d'infrastructures réalisables en zones défavorisées sont identifiés; Des travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures sont réalisés	-	inventaire et capitalisation des expériences en cours ; poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté (Composante : Actions de Base pour la Création d'Emplois) ; constitution d'une « Cellule HIMO » d'impulsion et de coordination de la stratégie de création d'emplois dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres ; sensibilisation et information sur les opportunités d'emplois créés par les programmes HIMO dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.	identifiés ; Prise en compte effective des zones défavorisées et des groupes de populations pauvres	Suivi/évaluation des projets et programmes Implication des collectivités Disponibilité des ressources
L4/R1.OS3: Créer des stocks villageois et des banques de céréales dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.	Contribuer à l'amélioration des approvisionnements des les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres	La sécurisation alimentaire dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres est renforcée	-	inventaire et capitalisation des expériences de création de stocks villageois et de banques de céréales ; appui à la création et/ou renforcement d'infrastructures de transport et de stockage dans les zones défavorisées et secteurs associatifs/coopératifs ; renforcement des équipements de pesage et sécurisation des stocks appui à l'augmentation des capacités économiques et financières des opérateurs des zones défavorisées (y compris secteurs associatifs/coopératifs) ; appui à la conservation des stocks ; sensibilisation et formation à la gestion des stocks.	Degré de couverture de la sécurisation alimentaire ; Nombre de personnes bénéficiant	Volonté politique de l'Etat, des Collectivités, des partenaires au développement et de la Société Civile; Réalisation des différents programmes sectoriels
L1/R2.OS3 : Etendre les programmes d'hydraulique urbaine et villageoise dans toutes les zones	Contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable	Une politique, une stratégie et des plans d'action d'hydraulique urbaine et villageoise sont adoptées et mises en œuvre; La collaboration intersectorielle entre tous les acteurs et intervenants est renforcée	-	inventaire et capitalisation des expériences en cours ; poursuite de la mise en œuvre du PNIR (Composantes : Hydraulique Rurale) ; adoption et mise en œuvre du Programme Intégré de Développement du Secteur Privé (Composante : Promotion d'un Environnement Ecologique Propre et des Energies Renouvelables ; poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA). adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau.	déficitaires en eau potable ; Nombre décroissant de personnes touchées par des crises en eau potable	Suivi/évaluation des projets et programmes Réalisation des différents programmes sectoriels ; Implication des collectivités

L2/R2.OS3: Renforcer les programmes d'infrastructures scolaires et sanitaires dans les zones défavorisées	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des services de santé dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.	La formation du personnel enseignant et médical est renforcée ; Les capacités d'accueil des écoles et des centres de santé ont augmenté	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education; poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Sanitaire et Social; poursuite de la mise en œuvre des Programmes de Lutte contre l'Exclusion Sociale.	de populations défavorisés sensibilisés sur l'importance de l'éducation et de la santé ;	Qualité de l'appui de l'Etat et des partenaires au développement , Réalisation des différents programmes sectoriels ; Mise en application effective du PPTE
L3/R2.OS3 :Renforc er les programmes d'IEC relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la nutrition	Contribuer à la mise en œuvre d'un système d'IEC valorisant les projets et programmes relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la nutrition	La connaissance des populations, notamment dans les zones défavorisées, sur l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, la santé et la nutrition est améliorée; L'engagement et l'implication des associations, des ONG sont renforcés		finalisation, adoption et mise en œuvre du Plan de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN); poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA); adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau; élaboration et mise en œuvre des projets et programmes spécifiques d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale; appui aux réseaux existants; formation et recyclage du personnel d'appui en IEC/Plaidoyer au niveau local et national.	enfants pauvres ; Nombre d'associations et d'ONG	Engagement des collectivités et des partenaires au développement ; Sensibilisation et information régulières; Infrastructures de sensibilisation, d'information et de communication adéquates; Suivi/évaluation des projets et programmes

L1/R1.OS4 :Renforc er le dispositif existant de prévention et de gestion des crises alimentaires	Elaborer et mettre en œuvre un Code de Bonne Conduite « Sécurité Alimentaire ».	Le dispositif existant est adapté aux exigences de la démocratisation, de la décentralisation et de l'intégration sous-régionale	-	poursuite de la mise en œuvre du Programme Moyen Terme (2000-2004) du PRMC dans toutes ses Composantes: Sécurité Alimentaire, Appui au fonctionnement des filières, Gestion Suivi/Evaluation du Programme; poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA); adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau; poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (Composante: Réalisation des Etudes Intégrées sur le Système de Sécurité Alimentaire).	par les activités ; Nombre de cadres de concertation opérationnels ; Nombre	Sensibilisation et information régulières; Qualité de l'appui de l'Etat et des partenaires au développement; Qualité des analyses apportées au cours des rencontres; Réalisation des différents programmes sectoriels Suivi/évaluation des projets et programmes
L2/R1.OS4 : Adapter le dispositif existant à la prise en compte de nouveaux risques	Développer une méthodologie et des outils d'analyse permettant de mieux prendre en compte l'évolution du risque alimentaire et les nouveaux risques	Le risque de crise alimentaire dans les zones jusqu'alors non couvertes est mieux pris en compte Un système de suivi léger et performant du niveau réel de sécurité alimentaire dans ces zones est mis en place	-	adaptation des outils actuels à l'évolution du risque alimentaire; évaluation, à l'instar de ce que fait déjà le SAP dans les zones rurales à risque, de la situation réelle de la sécurité alimentaire en milieu urbain et semi-urbain; suivi régulier des mécanismes par lesquels ces populations (rurales, semi-urbaines et urbaines) s'approvisionnent en produits alimentaires de première nécessité et comment s'adaptent leurs stratégies face à une évolution de la situation; répartition des tâches, selon les profils, entre les différentes structures existantes; étude de la faisabilité d'une évolution du Système de Sécurité Alimentaire Actuel vers un Système d'Assurance Collectif couvrant une part à déterminer du revenu global net des ménages des zones à risque climatique; extension du Système Actuel à la gestion du risque acridien et aviaire. réduction du risque pesant sur la production et les revenus agricoles dans les zones excédentaires ou à culture de rente bien implantée par un Système d'Assurance.	outils actuels à l'évolution du risque alimentaire et de la pauvreté est opérationnelle ; Nombre de forums relatifs à l'application de la méthodologie Nombre et types de participants à	Sensibilisation et information régulières; Réalisation des différents programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Disponibilité des ressources

L3/R1.OS4 : Traiter l'insécurité alimentaire structurelle et la pauvreté	Mettre en place des passerelles entre le système de sécurité alimentaire et les programmes de lutte contre la pauvreté	Des points de contacts sont établis ; Un travail d'inventaire et d'évaluation des concepts, des approches, des choix d'indicateurs, du mode de collecte des données, des méthodes d'analyseest réalisé	-	(évaluation de l'impact sur les populations de variations conjoncturelles par rapport à une situation structurelle considérée comme un équilibre) et celles utilisées par les opérateurs types OHDD/LCP analysant la pauvreté (évaluation de l'impact sur la sécurité alimentaire des populations d'un niveau de pauvreté structurelle donné) et la construction de passerelles entre ces deux approches; inventaire et évaluation de ces éléments au Mali et dans la sous-région; organisation d'une Rencontre sur le thème « Sécurité Alimentaire et Pauvreté »; amélioration du lien entre l'urgence et le développement; exploitation systématique de la complémentarité des intervenants en matière d'action de lutte contre la pauvreté en zone urbaine et péri-urbaine (food for work, food for training, etc).	apportés Qualité de la méthodologie adoptée Nombre et types de forums et de rencontres d'échanges organisés; Nombre et types de participants et de partenaires à et l'animation des différents forums et rencontres d'échanges	Sensibilisation et information régulières; Réalisation des programmes sectoriels Participation élargie au maximum d'institutions internationales Suivi/évaluation des programmes et projtes
L1/R2.OS4: Harmoniser les systèmes d'information des différentes structures	Disposer des informations indispensables à un pilotage du système de sécurité alimentaire	Des informations indispensables à l'analyse et à la prise de décision sont disponibles ; Des Notes de Conjoncture de parution régulière sont préparées	-	inventaire des informations déjà recueillies et de l'extension de leur diffusion; identification des informations insuffisantes ou faisant défaut; détermination des structures les mieux placées pour les recueillir et/ ou les traiter et/ou les diffuser; mise en place de cadres de concertation et de décision associant l'ensemble des structures; mise en place d'une structure légère de coordination des actions.	d'informations recueillies ; Méthodologie utilisée ; Nombre et types de cadres de concertation et de décision ;	Réalisation des différents programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes.
L2/R2.OS4: Harmoniser les approches de l'analyse de la vulnérabilité	Améliorer la connaissance des mécanismes de survenue des crises alimentaires	Le réseau d'information et d'analyse de la vulnérabilité et des zones à risque est amélioré	-	acquisition d'une base de données fiables pour identifier les segments de la population les plus vulnérables ainsi que leur localisation; mise en place d'un système intégré de collecte et de suivi d'indicateurs permettant de mieux répondre à temps aux besoins des populations les plus vulnérables; établissement d'une carte de la vulnérabilité; adoption d'une stratégie de réponses aux crises alimentaires.	approches est opérationnelles ; Nombre de Forums relatifs à	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Appui des partenaires au développement; implication des collectivités locales

L1/R3.OS4 : Internaliser l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel	Contribuer à maîtriser l'impact de l'aide alimentaire sur l'économie nationale, notamment ses effets sur les échanges et le développement rural	Le suivi de la situation alimentaire est amélioré ; Le dispositif de concertation, de coordination et de coopération institué est renforcé	-	au Sahel; évaluation annuelle de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire; mise en place des mécanismes de suivi de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire;	Nombre de campagnes d'IEC relatives à la Charte; Nombre d'orientations et d'instruments revus; Nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire; Nombre et types de partenaires fournissant de l'aide alimentaire sous toutes ses formes; % du déficit comblé par les aides alimentaires et les importations commerciales	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Appui des partenaires au développement; implication des collectivités locales
L2/R3.OS4: Adapter les missions de la Cellule d'Appui pour le Développement à la Base (CADB) aux exigences de la Décentralisation	Améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des actions d'urgence et de réhabilitation	Les actions d'atténuation et de réhabilitation des crises alimentaires sont identifiées et mises en œuvre.	-	adoption et mise en œuvre effectives du Programme de Renforcement de la Déconcentration et d'Appui à la Décentralisation (Composantes : Mesures d'Urgence et Mesures de Consolidation) ; poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités de Planification et de Gestion du Développement (Composantes : Aménagement du Territoire et Planification Régionale, Formation) ; poursuite de la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (Sous-Composantes : Evolution des Structures et Mode d'Intervention, Actions Nouvelles Programmées).	Nombre et types d'acteurs qui participent aux actions ; Une banque de données opérationnelle sur les actions d'atténuation et de réhabilitation ; Nombre de personnes bénéficiant de ces actions ; Nombre et types de partenaires participant à ces actions.	Qualité de l'appui de l'Etat, des Collectivités et des Partenaires au Développement; Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Participation élargie au maximum d'institutions internationales
L1/R4.OS4: renforcer l'exploitation des informations fournies par les pays et par les systèmes d'information pour évaluer les excédents existants	Améliorer la capacité d'analyse des informations fournies sur l'évaluation des excédents	Les sources d'informations pertinentes sont répertoriées ; Un système permanent de suivi des informations fournies est mis en place	-	définition des types d'information à fournir ; inventaire des principales sources d'information ; harmonisation des concepts et méthodes utilisés pour la collecte des informations ; établissement d'une nomenclature et d'un référentiel de produits communs ; implication du niveau décentralisé dans le processus de collecte des données ; collecte des données ; analyse des données ; diffusion des données.	Nombre te types d'excédents alimentaires existant; Une banque de données opérationnelle sur les excédents existants; Nombre et types d'actions fonctionnelles au niveau de la gestion de ces stocks; Nombre et types d'appuis apportés à partir de ces excédents.	Qualité de l'appui de l'Etat et des Partenaires au Développement ; Qualité de la sensibilisation et de l'information ; Réalisation des programmes sectoriels ; Suivi/évaluation des projets et programmes.

L2/R4.OS4: Améliorer les capacités d'information rapide et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles	Contribuer à l'amélioration de la circulation de l'information entre les opérateurs	Un système de circulation de l'information entre les opérateurs est mis en place.	-	réalisation d'une étude sur l'amélioration de la circulation de l'information entre les opérateurs ; poursuite et amélioration des projets d'assistance, dans le domaine de l'information, aux opérateurs ; mise en réseau des opérateurs avec les principales structures impliquées dans le système d'information sur la sécurité alimentaire.	de l'information fournie ; Nombre, types et fréquence des rencontres entre les opérateurs ;	Réalisation des programmes sectoriels ; Suivi/évaluation des projets et programmes ; Appui de l'Etat et des Partenaires au Développement ; Implication des opérateurs
L1/R1.OS5: Inscrire les objectifs de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement des collectivités locales	Contribuer au développement des capacités de gestion des collectivités locales	Une gestion décentralisée et participative de la sécurité alimentaire est développée et mise en œuvre; Des projets et programmes locaux de développement bâtis autour de la sécurité alimentaire sont élaborés et mis en œuvre	-	appui dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement local prenant en compte la sécurité alimentaire; appui dans la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources au niveau décentralisé; appui dans la mise en place et le renforcement d'un système d'informations décentralisé sur la sécurité alimentaire; appui aux structures nationales et décentralisées dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement.	restructuration du MDRE ; Effectivité du processus de	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Implication des collectivités locales; Qualité de l'Appui de l'Etat et des Partenaires au Développement
L2/R1.OS5: Renforcer l'implication des collectivités locales dans la gestion des services sociaux de base, des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire	Contribuer à l'amélioration de la participation des collectivités locales	La capacité des services d'appui déconcentrés est renforcée ; L'accès, l'échange et l'utilisation des données sont améliorés	-	appui dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement local prenant en compte la gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles; appui dans la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources au niveau décentralisé; appui dans la mise en place et le renforcement d'un système d'informations décentralisé sur la gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles; appui aux structures nationales et décentralisées dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement.	d'instruments et d'outils revus ; Nombre et types d'acteurs impliqués ; Nombre et types de partenaires participant ; Nombre de Forums relatifs à	Sensibilisation et information régulière ; Effectivité des transferts de compétences, de moyens et des pouvoirs aux collectivités ; Réalisation des programmes sectoriels ; Suivi/évaluation des programmes

L1/R2.OS5: Renforcer les capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	Contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de la performance des OPA.	Un environnement favorable à l'émergence d'OPA efficaces et performantes est créé	-	poursuite et renforcement des transferts des missions et des fonctions du MDRE aux OPA; création des cadres de concertation Etat/OPA; poursuite et renforcement des capacités institutionnelles des OPA; étude et élaboration de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Planification Décentralisée; poursuite et renforcement du partenariat avec les services publics d'appui déconcentrés et les collectivités décentralisées.	restructuration du MDRE; Nombre et types de cadres de concertation créés; Nombre et types de cadres de concertation opérationnels:	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Implication des collectivités locales; Appui de l'Etat et des partenaires au développement
L2/R2.OS5: Apporter un appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Professionnelles dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire	Contribuer au renforcement du Réseau des Chambres d'Agriculture	La mission représentative des intérêts professionnels est assurée; Le dispositif institutionnel vers la création de structures faîtières est développé; Les capacités du Réseau dans le suivi du développement institutionnel sont améliorées	-	·	restructuration du MDRE; Effectivité du processus de décentralisation; Nombre de réunions et de sessions statutaires tenues; Nombre de Forums relatifs à la clarification des rôles et responsabilités Nombre de textes de base réactualisés et appliqués.	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi et évaluation des projets et programmes; Qualité de l'appui de l'Etat et des Partenaires au Développement; Disponibilité des ressources.

L4/D2 OCE -	Cambrilla			manuscrita da la maias accoma do Decessores de	Output maduite mande	Dágliogtion dos
L1/R3.OS5 :	Contribuer à	La couverture et la	-	poursuite de la mise œuvre du Programme de		Réalisation des
Renforcer les	l'accroissement de la					programmes
capacités des	performance des	de santé sont		Extension de la Couverture et Amélioration de la		sectoriels;
structures socio-	services de santé et	améliorées				Suivi/évaluation des
sanitaires dans le	d'action sociale					projets et
cadre de				Alternatives de Financement de Santé);	ipmliqués ;	programmes;
l'élaboration des			-	poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique	Nombre d'ASACO renforcées	Appui de l'Etat et
Programmes				National 2002-2006 relatif au Programme National de		des partenaires au
Population et				Lutte contre le SIDA;		développement ;
Développement			-	poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action de la		Implication des
				Stratégie Sanitaire concernant la première période		collectivités ;
				triennale 2002-2004 du CSLP.		Effectivité du PPTE.
L2/R3.OS5:	Contribuer au	La connaissance de	-	élaboration et mise en œuvre des Projets et	Output produits par les	Réalisation des
Elaborer et mettre en	renforcement des	la population sur la		Programmes Spécifiques d'Information, de	activités ;	programmes
œuvre des	projets et	santé de la		sensibilisation et de mobilisation sociale destinés à	Nombre de projets et	sectoriels;
Programmes IEC sur	programmes	reproduction est		chaque groupe cible (Décideurs, Leaders Réligieux et	programmes élaborés ;	Suivi/évaluation des
Population et	iEC/PLAIDOYER	améliorée ;				projets et
Développement	existants	L'engagement et		Femmes);	appuyés ;	programmes ;
		l'implication des	_			Appui de l'Etat et
		Associations et ONG		Système d'Information Sanitaire ;	formées et recyclées	des partenaires au
		sont renforcés	_	appui aux Réseaux en Population et Développement		développement ;
				en matière de formation et d'information sur la		Implication des
				Population ;		collectivités :
			_	formation et recyclage du personnel d'appui.		Effectivité du PPTE.
L1/R4.OS5 :	Contribuer à la mise	L'accès des agents à	_		Nombre et types de	Réalisation des
Améliorer la	en place d'un	la formation pratique		initiaux :	programmes adaptés :	programmes
formation des agents	système de	et professionnelle		identification des différents intervenants en matière de		sectoriels ;
chargés de la	formation adapté	s'est accrue	_	formation :	d'intervenants identifiés ;	Suivi/évaluation des
collecte et de	Torriation adapte	3 CSt accide		élaboration et mise œuvre d'une stratégie et d'un		projets et
l'analyse des				programme de formation ;	impliqués ;	programmes ;
données				implication des organisations des producteurs, des		Appui de l'Etat et
uoi ii iees			-	collectivités locales, des ONG et des privés dans		des partenaires au
				l'élaboration des programmes de formation ;	Nombre de cadres de	développement
				. •		developpement
			-		Concertation crees	
				membres des OPA et leurs leaders en appui à la		
				professionnalisation;		
			-	création des cadres de concertation pour mieux		
				contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie et du		
				Programme de Formation.		

V le p	2/R4.OS5: aloriser le savoir et e savoir-faire des roducteurs et de eurs organisations rofessionnelles	Capitaliser et valoriser les études et réflexions sur les savoir-faire des producteurs et de leurs OP	Un répertoire des savoirs et des savoir-faire est élaboré	-	poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel, Recherche Agricole) ; élaboration et réalisation d'une note de cadrage sur les orientations futures ; définition et mise en place des cadres de concertation entre le SNRA, les institutions de formation et autres organismes de recherche ; mise en place d'un mécanisme de financement durable.	Nombre d'orientations et d'instruments revus ; Nombre et types de cadres	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Implication des collectivités; Appui de l'Etat et des partenaires au développement
C m S S D	1/R5.OS5 : ontribuer à la ilse en œuvre du chéma Directeur du ecteur du éveloppement ural (SDDR)	Contribuer à l'amélioration de l'efficacité des services du MDRE et à la responsabilisation de tous les intervenants	L'évaluation à mi- parcours de la mise en œuvre du SDDR est réalisée ; Le rôle, les responsabilités et les apports des différents intervenants sont définis		la mise en œuvre du SDDR; participation à l'organisation et à la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du SDDR; participation à l'organisation et à la tenue de l'atelier de validation de l'évaluation à mi-parcours; adoption des conclusions de l'évaluation à mi-parcours;	Nombre d'études et réflexions capitalisées/valorisées ; Nombre d'ateliers d'échanges et de validation organisées ; Nombre et types de fonctions transférées par le MDRE ; Nombre et types de services du MDRE réorganisés	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Implication de la société civile et des collectivités locales; Appui de l'Etat et des partenaires au développement; Qualité des consultants.
ca et in	2/R5-OS5 : ontribuer au enforcement des apacités du MDRE t des autres tervenants dans la lanification	Contribuer à la capitalisation et à la valorisation de l'expérience malienne en matière de planification	La documentation sur la planification est disponible au MDRE et auprès des autres intervenants ; Les capacités du MDRE et des autres Intervenants sont améliorées.	-	PASAOP (Composantes : Développement Institutionnel du Secteur Rural, Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi/Evaluation du Secteur du Développement Rural, Renforcement des Capacités d'Intervention et de Partenariat entre les Acteurs du Développement Rural);	Nombre d'études et réflexions capitalisées/valorisées ; Nombre d'ateliers d'échanges et de validation organisées ; Nombre et types de fonctions transférées par le MDRE ; Nombre et types de services du MDRE réorganisés	Réalisation des programmes sectoriels; Suivi/évaluation des projets et programmes; Implication de la société civile et des collectivités locales; Appui de l'Etat et des partenaires au développement; Qualité des consultants.

Annexe 3 Plan d'Opération 2003-2007.

Activités

L1/R1.OS1: Valoriser le potentiel hydro-agricole

- poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et du Schéma Directeur des Ressources en Eaux (aménagement des terres) :
- poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) pour l'Extension de la Production Agricole (Composantes : Maîtrise de l'Eau et Appui Institutionnel) ;
- mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action de l'Irrigation adoptés par le Gouvernement.

L2/R1.OS1 : Restaurer et maintenir la fertilité des sols

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel et Restauration et Maintien de la Fertilité des Sols) ;
- adoption et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Fertilité des Sols validée au cours d'un Atelier National organisé par l'IFDC.

L3/R1.OS1: Favoriser l'accès des producteurs aux facteurs de production et au crédit rural

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Promotion du Crédit et de Financement du Secteur Rural (Composantes : Etudes d'Elaboration de la Stratégie, Mise en Œuvre de Projets de Renforcement des Capacités et Mise en Œuvre de Projets de Promotion de Crédits et de Financement dans le Secteur) ;
- réalisation de l'Etude d'un Dispositif de Financement et d'Assurance Crédit à l'exportation ;
- formation des Acteurs à la gestion des crédits pour assurer la pérennisation des activités des projets ;
- amélioration de l'accès à l'information sur les structures de financement.

L1/R2.OS1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets de diversification

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Sous-Composantes : Recherche Agricole, Vulgarisation et Formation Agricoles) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Réalisation des Etudes, Identification et Elaboration de Projets, Mise en Œuvre des Projets et Plan d'Action) ;

L2/R2.OS1 : Développer et vulgariser les techniques et les technologies intensives et appropriées avec la Participation des populations

- renforcement des dispositifs déjà existants.
- poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Intensification et de Diversification des Productions Agricoles et Animales (Composantes : Développement de la Recherche Agricole et Animale, Développement et Vulgarisation des Techniques et Technologies Intensives, Production et Diffusion des Essences et Semences Améliorées).

L1/R3.OS1 : Renforcer la protection des animaux et la gestion intégrée des végétaux

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel, Renforcement des Capacités, Contrôle de la qualité des Produits) ;
- développement des outils adaptés à l'analyse des risques ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Intensification et de Diversification des Productions Agricoles et Animales (Composantes : Renforcement de la Protection des Végétaux et des Animaux, Aménagement, Gestion et Exploitation Rationnelle des Terroirs).

L2/R3.OS1 : Améliorer la gestion des ressources naturelles par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes de la législation foncière et la gestion de l'eau

- poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement ;
- poursuite de la mise en œuvre concertée des Conventions relatives aux questions environnementales notamment celles des Nations-Unies sur la Conservation de la Diversité Biologique, sur les Changements Climatiques, sur la Lutte contre la Désertification et sur les Zones Humides (Convention de Ramsar) :
- poursuite de la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale et du Programme National de la Convention de Lutte contre la Désertification (PNAE/PAN-CID).

L1/R4.OS1 : Aménager de façon durable les pêcheries

- actualisation et mise en application du Schéma Directeur de la Pêche et de la Pisciculture ;
- mobilisation de la participation des communautés des pêcheurs pour la réalisation et l'entretien des investissements collectifs;
- implication des entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires...) dans la réalisation et l'entretien des investissements ;
- formation des communautés de pêcheurs dans la gestion des aménagements de pêcheries.

L2/R4.OS1 : Développer les techniques de conservation et de transformation des produits halieutiques

- poursuite de l'inventaire des études et recherches réalisées ;
- réalisation d'études et de recherches complémentaires ;
- création, animation et harmonisation des cadres de concertation pour l'identification, l'orientation et la gestion des programmes de recherche, de formation et de vulgarisation ;
- élaboration d'une stratégie et projets de renforcement de la participation des communautés de pêcheurs et des entreprises locales.

L1/R1.OS2 : Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composantes : Réalisation des Etudes, Identification et Elaboration des Projets, Mise en Œuvre des Projets et Plan d'Action) ;
- mise en œuvre du Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité ;
- poursuite des Activités du Projet d'Appui au Secteur Privé ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé.

L2/R1.OS2 : Appuyer les opérateurs privés dans la transformation, la valorisation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Développement des Filières selon leur Avantage Comparatif, Amélioration de la qualité des Produits par des Technologies adaptées, Infrastructures de Conditionnement et de Commercialisation) ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composantes : Appui à la Compétitivité, Valorisation des Activités Génératrices de Revenus) :
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composantes : Renforcement des Capacités Organisationnelles et de Négociation, Promotion de la Création d'Unités de Transformation et de Conservation.

L1/R2.OS2 : Développer l'information et la commercialisation sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix aux niveaux national, régional et international

- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Filières Agricoles, Animales et de l'Amélioration de leur Compétitivité (Composantes : Amélioration des connaissances sur les Filières et les Echanges Transfrontaliers, Renforcement du Professionnalisme à travers l'information) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Relance des Exportations des Produits Agricoles, Forestiers, d'Elévage et de Pêche (Composante : Développement de l'Information et de la Communication) ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composante : Appui à la Compétitivité Industrielle et à la Décentralisation ;
- appui au développement des capacités d'analyse des systèmes d'information existants.

L2/R2-OS2 : Réduire les entraves tarifaires et non tarifaires

- mise en place et animation d'un Observatoire National des Pratiques Anormales (ONPA) ;
- adoption et mise en œuvre du Programme de Développement de la Société Civile (Composante : la Société Civile en contre poids des Administrations) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de la Justice (Composante : Lutte contre la Corruption).

L3/R2.OS2 : Mettre en place des réseaux de professionnels de la commercialisation et de la production agricoles et agro-alimentaires

- inventaire et capitalisation des expériences de réseautage en cours ;
- identification et résolution des obstacles à la création des réseaux de professionnels ;
- production, diffusion et analyse de l'information sur des thèmes spécifiques aux professionnels de la production agricole et agro-alimentaire ;
- échange des idées et des stratégies ;
- perfectionnement des compétences et renforcement des capacités :
- mobilisation des ressources financières nécessaires.

L1/R3.OS2 : Améliorer la qualité des produits aux différents niveaux des filières

- relecture et adaptation des textes législatifs et réglementaires en matière de norme et de contrôle de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires ;
- instauration des normes nationales des produits agricoles et agro-alimentaires et leur harmonisation avec celles de la sous-région et du reste du monde ;
- renforcement du cadre de concertation entre les différents intervenants ;
- sensibilisation, formation et équipement des différents intervenants en matière de normalisation et de contrôle de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires :
- renforcement du contrôle de la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires.

L2/R3.OS2 : Développer le partenariat et la coopération avec les pays de la sous-région

- recherche, analyse et suivi de toutes les propositions faites au Mali par ses principaux partenaires commerciaux sur l'agriculture et les services ;
- renforcement des capacités financières et humaines de la Cellule Nationale OMC ;
- constitution d'un pool de spécialistes en développement du partenariat et de la coopération avec les autres pays de la sous-région et du reste du monde ;
- établissement de collaboration avec plusieurs organisations inter-gouvernementales pour la réalisation des études conjointes et l'organisation des ateliers visant à échanger les idées et à examiner les résultats des recherches.

L1/R1.OS3 : Promouvoir la petite irrigation dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres

- inventaire des potentialités d'aménagements et réalisation des études nécessaires ;
- appui à la mise en œuvre du PNIR ;
- réalisation des études d'impact environnemental ;
- mobilisation de la participation des populations et des bénéficiaires pour la réalisation et l'entretien des investissements ;
- implication des entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires...) dans la réalisation et l'entretien des investissements.

L2/R1.OS3 : Développer les systèmes financiers décentralisés pour permettre l'accès des couches défavorisées au crédit

- mise en place de mécanismes de financement adaptés au développement des PME et des Activités Génératrices de Revenus à travers l'élargissement des expériences en matière de Systèmes Financiers Décentralisés ;
- animation des rencontres/échanges sur la problématique ;
- appui à l'animation pour l'harmonisation des approches et l'élaboration de projets et programmes concertés de systèmes financiers décentralisés et de leur cadre d'évaluation en cohérence avec la Stratégie Nationale des Services Financiers Décentralisés ;
- appui au renforcement du Fonds National de Solidarité ;
- promotion et animation d'un réseau national comme cadre d'échanges et force de propositions d'actions des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées.

L3/R1.OS3 : Créer des emplois à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones défavorisées

- inventaire et capitalisation des expériences en cours ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté (Composante : Actions de Base pour la Création d'Emplois) ;
- constitution d'une « Cellule HIMO » d'impulsion et de coordination de la stratégie de création d'emplois dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres ;
- sensibilisation et information sur les opportunités d'emplois créés par les programmes HIMO dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

L4/R1.OS3 : Créer des stocks villageois et des banques de céréales dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres

- inventaire et capitalisation des expériences de création de stocks villageois et de banques de céréales ;
- appui à la création et/ou renforcement d'infrastructures de transport et de stockage dans les zones défavorisées et secteurs associatifs/coopératifs ;
- renforcement des équipements de pesage et sécurisation des stocks
- appui à l'augmentation des capacités économiques et financières des opérateurs des zones défavorisées (y compris secteurs associatifs/coopératifs) ;
- appui à la conservation des stocks ;
- sensibilisation et formation à la gestion des stocks.

L1/R2.OS3: Etendre les programmes d'hydraulique urbaine et villageoise dans toutes les zones

- inventaire et capitalisation des expériences en cours ;
- poursuite de la mise en œuvre du PNIR (Composantes : Hydraulique Rurale) ;
- adoption et mise en œuvre du Programme Intégré de Développement du Secteur Privé (Composante : Promotion d'un Environnement Ecologique Propre et des Energies Renouvelables ;
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA).
- adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau.

L2/R2.OS3 : Renforcer les programmes d'infrastructures scolaires et sanitaires dans les zones Défavorisées

- poursuite de la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Sanitaire et Social;
- poursuite de la mise en œuvre des Programmes de Lutte contre l'Exclusion Sociale.

L3/R2.OS3 : Renforcer les programmes d'IEC relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la Nutrition

- finalisation, adoption et mise en œuvre du Plan de l'Alimentation et de la Nutrition (PANAN)
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA) ;
- adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau;
- élaboration et mise en œuvre des projets et programmes spécifiques d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale ;
- appui aux réseaux existants ;
- formation et recyclage du personnel d'appui en IEC/Plaidoyer au niveau local et national.

L1/R1.OS4 : Renforcer le dispositif existant de prévention et de gestion des crises alimentaires

- poursuite de la mise en œuvre du Programme Moyen Terme (2000-2004) du PRMC dans toutes ses Composantes : Sécurité Alimentaire, Appui au fonctionnement des filières, Gestion Suivi/Evaluation du Programme ;
- poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA) ;
- adoption et mise en œuvre du Code de l'Eau ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (Composante: Réalisation des Etudes Intégrées sur le Système de Sécurité Alimentaire).

L2/R1.OS4 : Adapter le dispositif existant à la prise en compte de nouveaux risques

- adaptation des outils actuels à l'évolution du risque alimentaire ;
- évaluation, à l'instar de ce que fait déjà le SAP dans les zones rurales à risque, de la situation réelle de la sécurité alimentaire en milieu urbain et semiurbain ;
- suivi régulier des mécanismes par lesquels ces populations (rurales, semi-urbaines et urbaines) s'approvisionnent en produits alimentaires de première nécessité et comment s'adaptent leurs stratégies face à une évolution de la situation ;
- répartition des tâches, selon les profils, entre les différentes structures existantes ;
- étude de la faisabilité d'une évolution du Système de Sécurité Alimentaire Actuel vers un Système d'Assurance Collectif couvrant une part à déterminer du revenu global net des ménages des zones à risque climatique ;
- extension du Système Actuel à la gestion du risque acridien et aviaire.

L3/R1.OS4 : Traiter l'insécurité alimentaire structurelle et la pauvreté

- contribution en vue d'une meilleure connaissance du niveau structurel de pauvreté des populations urbaines et rurales et de son évolution ;
- mise en cohérence entre la méthodologie SAP (évaluation de l'impact sur les populations de variations conjoncturelles par rapport à une situation structurelle considérée comme un équilibre) et celles utilisées par les opérateurs types OHDD/LCP analysant la pauvreté (évaluation de l'impact sur la sécurité alimentaire des populations d'un niveau de pauvreté structurelle donné) et la construction de passerelles entre ces deux approches ;
- inventaire et évaluation de ces éléments au Mali et dans la sous-région ;
- organisation d'une Rencontre sur le thème « Sécurité Alimentaire et Pauvreté » ;
- amélioration du lien entre l'urgence et le développement ;
- exploitation systématique de la complémentarité des intervenants en matière d'action de lutte contre la pauvreté en zone urbaine et péri-urbaine (food for work, food for training, etc...).

L1/R2.OS4: Harmoniser les systèmes d'information des différentes structures

- inventaire des informations déjà recueillies et de l'extension de leur diffusion ;
- identification des informations insuffisantes ou faisant défaut ;
- détermination des structures les mieux placées pour les recueillir et/ ou les traiter et/ou les diffuser ;
- mise en place de cadres de concertation et de décision associant l'ensemble des structures ;
- mise en place d'une structure légère de coordination des actions.

L2/R2.OS4 : Harmoniser les approches de l'analyse de la vulnérabilité

- acquisition d'une base de données fiables pour identifier les segments de la population les plus vulnérables ainsi que leur localisation ;
- mise en place d'un système intégré de collecte et de suivi d'indicateurs permettant de mieux répondre à temps aux besoins des populations les plus vulnérables :
- établissement d'une carte de la vulnérabilité ;
- adoption d'une stratégie de réponses aux crises alimentaires.

L1/R3.OS4 : Internaliser l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel

- campagnes d'IEC sur la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel ;
- évaluation annuelle de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire ;
- mise en place des mécanismes de suivi de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire.

L2/R3.OS4 : Adapter les missions de la Cellule d'Appui pour le Développement à la Base (CADB) aux exigences de la décentralisation

- adoption et mise en œuvre effectives du Programme de Renforcement de la Déconcentration et d'Appui à la Décentralisation (Composantes : Mesures d'Urgence et Mesures de Consolidation) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités de Planification et de Gestion du Développement (Composantes : Aménagement du Territoire et Planification Régionale, Formation) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (Sous-Composantes : Evolution des Structures et Mode d'Intervention, Actions Nouvelles Programmées).

L1/R4.OS4 : Renforcer l'exploitation des informations fournies par les pays et par les systèmes d'information pour évaluer les excédents

- définition des types d'information à fournir ;
- inventaire des principales sources d'information ;
- harmonisation des concepts et méthodes utilisés pour la collecte des informations ;
- implication du niveau décentralisé dans le processus de collecte des données;
- collecte des données ;
- analyse des données ;
- diffusion des données.

L2/R4.OS4 : Améliorer les capacités d'information rapide et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles et animaux

- réalisation d'une étude sur l'amélioration de la circulation de l'information entre les opérateurs :
- poursuite et amélioration des projets d'assistance, dans le domaine de l'information, aux opérateurs ;
- mise en réseau des opérateurs avec les principales structures impliquées dans le système d'information sur la sécurité alimentaire.

L1/R1.OS5 : Inscrire les objectifs de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement des collectivités locales

- appui dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement local prenant en compte la sécurité alimentaire ;
- appui dans la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources au niveau décentralisé :
- appui dans la mise en place et le renforcement d'un système d'informations décentralisé sur la sécurité alimentaire ;
- appui aux structures nationales et décentralisées dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement.

L2/R1.OS5 : Impliquer les collectivités locales dans la gestion des services sociaux de base, des ressources naturelles et de sécurité alimentaire

- appui dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement local prenant en compte la gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles;
- appui dans la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources au niveau décentralisé ;
- appui dans la mise en place et le renforcement d'un système d'informations décentralisé sur la gestion des services sociaux de base et des ressources naturelles :
- appui aux structures nationales et décentralisées dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement.

L1/R2.OS5 : Renforcer les capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

- poursuite et renforcement des transferts des missions et des fonctions du MDRE aux OPA;
- création des cadres de concertation Etat/OPA ;
- poursuite et renforcement des capacités institutionnelles des OPA ;
- étude et élaboration de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Planification Décentralisée ;
- poursuite et renforcement du partenariat avec les services publics d'appui déconcentrés et les collectivités décentralisées.

L2/R2.OS5 : Apporter un appui institutionnel aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Professionnelles Agricoles dans la mise en œuvre Des Stratégies et des Programmes de Sécurité Alimentaire

- mise en œuvre effective du Plan d'Action du Réseau des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Développement Institutionnel du Secteur Rural, Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi/Evaluation du Secteur du Développement Rural, Renforcement du Rôle des Femmes et des Jeunes en milieu Rural;
- poursuite de la mise en œuvre du PNIR (Composante : Activité Environnementale et Sociale) ;
- adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (Composante : Promotion d'un Environnement Ecologique Propre et des Energies Renouvelables) ;
- développement des relations avec les Chambres d'Agriculture et les Organisations Agricoles des pays membres du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO.

L1/R3.OS5 : Renforcer les capacités des structures socio-sanitaires dans le cadre de L'élaboration des Programmes Population et Développement

- poursuite de la mise œuvre du Programme de Développement Sanitaire et Social (Composantes : Extension de la Couverture et Amélioration de la Qualité des Services de Santé, Lutte contre l'Exclusion et Développement des Formes et Modalités Alternatives de Financement de Santé) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique National 2002-2006 relatif au Programme National de Lutte contre le SIDA :
- poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Stratégie Sanitaire concernant la première période triennale 2002-2004 du CSLP.

L2/R3.OS5 : Elaborer et mettre en œuvre des Programmes IEC sur Population et Développement

- élaboration et mise en œuvre des Projets et Programmes Spécifiques d'Information, de sensibilisation et de mobilisation sociale destinés à chaque groupe cible (Décideurs, Leaders Réligieux et Traditionnels, Jeunes et Adolescents, Hommes et Femmes) ;
- poursuite et renforcement du Développement du Système d'Information Sanitaire ;
- appui aux Réseaux en Population et Développement en matière de formation et d'information sur la Population ;
- formation et recyclage du personnel d'appui.

L1/R4.OS5 : Améliorer la formation des agents chargés de la collecte et de l'analyse des données

- adaptation et poursuite des programmes de formation initiaux ;
- identification des différents intervenants en matière de formation ;
- élaboration et mise œuvre d'une stratégie et d'un programme de formation ;
- implication des organisations des producteurs, des collectivités locales, des ONG et des privés dans l'élaboration des programmes de formation ;
- formation des acteurs du secteur rural, notamment les membres des OPA et leurs leaders en appui à la professionnalisation ;
- création des cadres de concertation pour mieux contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme de Formation.

L2/R4.OS5 : Valoriser le savoir et le savoir-faire des producteurs et de leurs Organisations Professionnelles

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Appui Institutionnel, Recherche Agricole) ;
- élaboration et réalisation d'une note de cadrage sur les orientations futures ;
- définition et mise en place des cadres de concertation entre le SNRA, les institutions de formation et autres organismes de recherche ;
- mise en place d'un mécanisme de financement durable.

L1/R5.OS5 : Contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural (SDDR)

- capitalisation/valorisation des études et réflexions sur la mise en œuvre du SDDR;
- participation à l'organisation et à la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du SDDR ;
- participation à l'organisation et à la tenue annuelles de l'atelier de validation de l'évaluation à mi-parcours ;
- adoption des conclusions de l'évaluation à mi-parcours ;
- établissement et suivi de l'application d'un chronogramme des domaines et actes de transfert de certaines fonctions du MDRE aux autres acteurs ;
- réorganisation du fonctionnement des services du MDRE.

L2/R5.OS5 : Contribuer au renforcement des capacités du MDRE et des autres intervenants dans la planification

- poursuite de la mise en œuvre du PASAOP (Composantes : Développement Institutionnel du Secteur Rural, Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi/Evaluation du Secteur du Développement Rural, Renforcement des Capacités d'Intervention et de Partenariat entre les Acteurs du Développement Rural);
- adoption et mise en œuvre effectives du Programme de Renforcement de la Déconcentration et d'Appui à la Décentralisation (Composante : Mesures d'Urgence et Mesures de Consolidation, Gestion et Evaluation du Programme) ;
- poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités de Planification et de Gestion du Développement (Composante PRECAGED : Aménagement du Territoire et Planification Régionale, Formation).

BIBLIOGRAPHIE

Ag Bendech M. 1997. Pratiques alimentaires et apports nutritionnels en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest, le cas de Bamako (Mali). Thèse de Doctorat d'Université, Bordeaux 2, 1997.

- 1. Autret, M. 1991. La situation alimentaire et nutritionnelle au Mali. UNICEF 1991
- 2. Ag Ayoya M., Marie Chantal Messier, 2000. Etude de prévalence des naissances de petits poids dans la périphérie de Bamako (Mali). CECI, Bamako, Mai 2000.
- 3. Baris, P. Cost, J. Coulibaly, A. et M. Dème, 1996. Analyse de la filière rizicole de la zone de l'Office du Niger et les perspectives à moyen et long termes. IRAM, Paris, 1996.
- 4. Benefice, E. et al., 1979. Enquête nutritionnelle au Mali Sud. ORANA, Dakar, 1979.
- 5. Care-International au Mali, 1997. Evaluation rapide de la sécurité des conditions de vie des ménages dans le cercle de Koro (Mali), 1997.
- 6. Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, 2000. Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. Doc. Soumis au 2^{ème} Forum des sociétés sahéliennes. Sommet des Chefs d'Etats, Bamako.

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique , 1989 .Enquête Budget-Consommation. Bamako. 1988-89.

- 7. Fakambi, L. 1999. Cours de Nutrition. FINSA, Cotonou. 1999.
- 8. FAO, 1999. Apercus Nutritionnels, Mali. ESN, 1999.
- 9. Helen Keller International HKI-Mali, 1999: Programmes et Perspectives, 1999.
- 10. James Tefft et al. Rapport de synthèse de la 1ère phase de l'étude : Liens entre la croissance agricole et l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans. INSAH.
- 11. Lefèvre D, 1986. Analyse de la situation nutritionnelle au Mali et perspectives. Tome 1. CEE/CESA. Bamako. Mai 1986.
- 12. Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales, 1990. Cadre conceptuel de la Nutrition au Mali (Atelier de concertation nationale en Nutrition). Février 1990.
- 13. Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées, 1996 : Enquête Démographique et de Santé Mali (EDSM II). MSPAS/DNSI/Macro International Inc, Calverton,
- 14. MSPAS/Banque Mondiale, 1998. Sous/volet Nutrition du PRODESS. Bamako, 1998

- 15. Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité, 2000. Programme de Développement Sanitaire et Social. Sous-Volet Nutrition. (Document révisé en Juillet 2000). Bamako.
- 16. Ministère du Développement Rural, 2001. Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural Actualisation 2000 (SDDR 2000). Vol. 1.
- 17. Ministère du Développement Rural, 2001. Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural Actualisation 2000 (SDDR 2000). Vol. 2.
- 18. Ministère du Développement Rural, 2001. Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural Actualisation 2000 (SDDR 2000). Vol. 3.
- 19. Ministère du Développement Rural et de l'Eau, 1998. Rapport d'achèvement du PNVA. Evaluation des aspects techniques et institutionnels. Juin 1998.
- 20. Ministère du Développement Rural et de l'Eau, 1997. Comité National de la Recherche Agronomique: Revue à mi-parcours du PNRA. Rapport de synthèse.
- 21. Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles , 1999. Lois et décrets de la décentralisation, 4^{ème} édition.
- 22. Pelletier D.L., E.A. Frongillo, Jr., et J,-P.Habicht. 1993. Epidemiologic evidence for a potentiating effect of malnutrition on child mortality. American Journal of Public health 83 (8): 1130-1133.
- 23. Prentice, A. M. 1998. Déterminants Nutritionnels de l'issue de la grossesse. Communication, colloque International sur la Nutrition et la Grossesse. CNIT/Paris, 11-12 Juin 1998.
- 24. Programme Alimentaire Mondial, 2001 . Preliminary Structural Vulnerability Analysis Rapport PAM , 2001.
- 25. Programme Alimentaire Mondial, 2001. Schéma de stratégie de pays- Mali. Document pour examen à la 3ème session ordinaire du Conseil d'Administration du PAM. Rome, octobre 2001. WFB/EB.3/2001/7/3.
- 26. Togola, F. 1978. Le goître endémique, problème de santé publique au Mali: enquêtes épidémiologiques et biologiques effectuées dans les régions de Koulikoro, Ségou et dans le district de Bamako. Thèse de doctorat en Médecine.- Mali, 1978.
- 27. UNICEF, 1990 . Strategy for improved nutrition of children and women in developing countries. New York. 1990.
- 28. UNICEF, 1997. Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes. Mali, 1997.
- 29. UNICEF, 2001. Analyse de la Situation de l'Enfant et de la Femme au Mali. Rapport préliminaire (2). Atelier Technique du 02 septembre 2001.

30. USAID, 1998. Macro International Inc. Nutrition en Afrique. Nutrition et santé des jeunes enfants et de leur mère au Mali. Résultats de l'Enquête Démographique et de Santé au Mali 1995-96. Avril 1998.

NOTE DE SYNTHESE SUR LA STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI

INTRODUCTION

- 1.L'élaboration d'une stratégie opérationnelle 2015 et d'un programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Mali, découle des décisions prises par la conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du CILSS tenue en novembre 2000 à Bamako, suite au deuxième forum des sociétés sahéliennes. La déclaration finale de Bamako a « adopté le cadre de stratégie de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, de manière à assurer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, structurelle et régionalement intégrée et à renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires ». La déclaration engage les Etats Sahéliens à inscrire la priorité de la sécurité alimentaire durable pour tous les Sahéliens au cœur de leur stratégie de développement économique et social et de leurs arbitrages budgétaires.
- 2. Cette déclaration se situe dans la dynamique du processus Sahel 21 qui a été une occasion pour mobiliser les sociétés sahéliennes autour d'un projet de société porteur d'un Sahel vert, démocratique, pacifique, solidaire, ouvert et économiquement fort. Les cinq priorités, (promotion des ressources humaines, renforcement des capacités des institutions à tous niveaux, développement rapide et durable des productions agricoles, croissance et diversification des économies, construction d'un espace Sahélien plus soudé et ouvert sur l' Afrique et sur le monde) dégagées par le premier forum des sociétés sahéliennes à Banjul, en septembre 1997 questionnement l'ensemble des politiques et stratégies nationales de développement des pays, ainsi que leurs politiques de coopération et d'intégration régionale. Dans la mise en œuvre de ces priorités par les pays une place importante est accordée à la réalisation d'une véritable sécurité alimentaire aux niveaux national et sous régional, en raison de l'importance des enjeux alimentaires dans les pays et dans la sous région.

3. L'objectif général est d'assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 par la création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous région et par le renforcement des capacités de prévention, de gestion des crises conjoncturelles dont les origines, d'abord climatique ont tendance à se diversifier, avec des impacts localisés sur les zones et / ou sur les catégories de populations données. En conformité avec le processus Sahel 21 la finalité poursuivie est, en de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel.

Les orientations du cadre stratégique reposent sur le postulat de l'affirmation forte d'une volonté politique de réduire la pauvreté et sur une méthode d'opérationnalisation fondée sur l'implication de l'ensemble des acteurs publics privés et de la société civile.

- 4. Au Mali, les politiques de Sécurité alimentaire sont restées longtemps fondées principalement sur les objectifs de développement de la production céréalière. La sécurité alimentaire était considérée comme un problème au niveau de l'offre nationale, concernant surtout les céréales. Ces politiques se justifiaient par l'importance de la population rurale, centrée sur des stratégies d'autoconsommation familiale ou communautaire, et par l'importance des céréales dans les régimes alimentaires.
- 5. L'option de base était de l'autosuffisance alimentaire définie comme la capacité du pays « à fournir à la population en général, à chaque individu et à chaque famille en particulier, d'une part une alimentation suffisante (...), par la production locale, en exploitant le mieux possible son potentiel agricole et en mobilisant les ressources humaines, et d'autre part, un niveau nutritionnel suffisant, garantissant à la population une ration équilibrée ».

L'échec des stratégies d'autosuffisance alimentaire nationale a laissé place à une vision plutôt libérale de la gestion de la sécurité alimentaire, en confiant une responsabilité importante au marché et aux opérateurs privés. L'intervention publique s'est ainsi réduite essentiellement à la gestion d'un stock national de sécurité, à la gestion de l'aide alimentaire et à la promotion des dispositifs d'information sur la production et les marchés, étendus aux systèmes d'alerte précoce.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

- 6. Malgré un taux de couverture des besoins alimentaires et un niveau de sécurité alimentaire satisfaisants en année de bonne pluviométrie, plusieurs contraintes majeures subsistent parmi lesquelles on peut citer les aléas climatiques, les inégalités entre et à l'intérieur des régions, l'érosion du pouvoir d'achat des populations, la faible diversification de l'alimentation et la malnutrition chronique et aiguë chez 30% des enfants de 0 5 ans. Ces contraintes ont contribué à l'aggravation de la pauvreté dans le pays, en particulier en zones rurales.
- 7. La stratégie de sécurité alimentaire et de nutrition au Mali vise donc à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure

organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, etc.) et le développement rural et les autres secteurs notamment la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport, prenant ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire qui sont :

la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ; l'accessibilité de ces aliments pour une population, y compris pour les plus vulnérables ; la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps l'utilisation optimale des aliments par individus.

- 8. La production totale de céréales est passée de 2 156 410 tonnes en 1989 /1990 à 2 951 413 tonnes en 1999 / 2000. C'est le riz qui a connu le plus fort accroissement passant de 337 748 tonnes de paddy en 1989 / 1990 à 754 505 tonnes en 1991 / 2000. Sa part dans la production totale de céréales est passée de 16% à 25 % pendant la même période avec des pointes de 27 % et 28 % en 19996 / 1997 et 1998 / 1999. L'étude des bilans céréaliers ex-post fait apparaître une augmentation de la consommation de riz, qui serait passée de 34 kg / personne / an en 1988 89 à 44 kg / personne / an en 1998 –99. Comme les céréales, les productions animales sont liées aux aléas climatiques et aux performances des systèmes de production. Après les périodes de sécheresse, la reconstitution des systèmes de production. Après les périodes de sécheresse, la reconstitution du cheptel entre 1985 et 2001 a favorisé l'accroissement des disponibilités en viande et en lait. Les disponibilités par personne et par an, sont estimés à 15 16 kg de viande et abats.
- 9. Les importations sont réalisées pour couvrir le déficit ou le manque total de certains produits alimentaires. Pour assurer les distributions et contribuer à la constitution du stock national de Sécurité. De 1996 / 1999 à 2000, le mali a importé en moyenne par an 90 700 tonnes de céréales dont 81 460 tonnes d'importations commerciales et 9 300 tonnes de dons sous forme de blé.

L'importation commerciale de riz est d'environ 52 000 tonnes. Les aides alimentaires ont constitué un axe fort de la coopération entre le Mali et ses partenaires de l'extérieur, en particulier pendant les périodes de sécheresse. Les principaux fournisseurs sont constitués par l' Union Européenne et ses pays membres, les Etats Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, le Programme Alimentaire Mondial (PAM). En l'absence de crises climatiques, ces aides ont diminué. En moyenne, le pays a reçu par an 9 300 tonnes d'aides alimentaires, principalement sous forme de blé et farine de blé, destinées aux zones chroniquement déficitaires suivis par le SAP

10. L'un des objectifs recherchés par la sécurité alimentaire est de contribuer à l'équilibre de la balance agricole. A cet égard, les exportations constituent un élément de la disponibilité car les devises procurées servent aussi à l'importation des denrées non produites localement. En 1999 – 2000 les exportations de céréales sèches (mil, sorgho, maïs) ont porté sur 35 000 tonnes.

- 11. L'une des dimensions de la sécurité alimentaire demeure la stabilité qui repose sur les possibilités d'approvisionner régulièrement les consommateurs en produits suffisants quantitativement et qualitativement, ce qui implique l'accroissement continu et la diversification des productions, le désenclavement des zones de production et le développement des marchés. Le risque majeur qui pèse sur la production et par conséquent sur la stabilité d'approvisionnement est le risque climatique. Au cours des 15 dernières années le Mali n'a pas connu de grave déficit pluviométrique. Cependant environ 168 localités suivies par le SAP vivent dans l'insécurité alimentaire parce que la production est insuffisante. Même dans les zones favorables la production est destinée essentiellement à l'auto –subsistance.
- 12. En dépit des progrès réalisés dans la disponibilité des produits leur accessibilité aux consommateurs surtout urbains se pose en termes de pouvoir d'achat, de facilité de circulation des produits, de goût et d'habitudes alimentaires. De nombreuses zones de production sont enclavées et rendent difficile le transfert des produits vers les centres urbains ou en augmentent considérablement les coût de transfert. Il ressort surtout qu'une politique de stockage judicieuse moyennant peut être des investissements dans les capacités de stockage et de traitement pourrait contribuer au nivellement des prix durant les années qui suivent les mauvaises récoltes et au cours desquelles on assiste à des envolées de prix.
- 13. La situation nutritionnelle au Mali est caractérisée par des niveaux élevés de malnutrition protéino -énergétique, de carence en vitamine A, fer et iode. Le taux de malnutrition des enfants fournit une excellente mesure de la privation dans le temps et dans l'espace et représente un excellent indicateur de pauvreté.

L'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali par l'amélioration de la prise en compte de la qualité des aliments : les programmes en faveur des groupes vulnérables, le programme de lutte contre les carences spécifiques, le programme de lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires, l'éducation nutritionnelle et l'hygiène, la surveillance nutritionnelle, la promotion des régimes sains et la formation et la recherche en nutrition.

14. Le phénomène d'insécurité alimentaire conjoncturelle limitée dans le temps résulte d'une conjugaison de méfaits d'origines diverses, affectant les activités économiques dans les proportions variables. Les groupes humains exposés se rencontrent dans tous les secteurs d'activités socio- économiques et leur situation alimentaire dépend des perturbations subies par leur activité dominante et la nature des activités de substitution possibles.

En période de soudure, on peut identifier différents groupes vulnérables urbains à partir de leurs activités et du pouvoir d'achat qu'elles leurs procurent.

- > Agriculteurs et éleveurs réfugiés dans les centres urbains ;
- > Femmes divorcées et filles mères ;
- > Fonctionneurs de catégorie C et autres travailleurs de faibles revenus ;
- > Différents ménages vulnérables pour des causes diverses.

En zone rurale, les groupes vulnérables sont ceux fragilisés par les niveaux de récolte permis par leur système de production agro-sylvo-pastoral :

- Famille nombreuses avec peu de ressources ;
- > Pêcheurs et éleveurs ruinés reconvertis à d'autres métiers non maîtrisés ;
- Agriculteurs utilisant des systèmes de production non performants ;
- > Exploitants rencontrant des problèmes fonciers.

On peut également classer les groupes vulnérables en : démunis, indigents, malades/handicapés, sans soutien et sans emploi.

- 15. Le cadre institutionnel de la gestion de la politique de sécurité alimentaire a évolué au cours des trente dernières années, en particulier depuis le premier épisode aigu de la sécheresse en 1973. L'évolution du concept de sécurité alimentaire a conduit à concevoir une politique et des institutions destinées à gérer des situations alimentaires plus complexes. En dehors des organismes de production, de transformation, et de commercialisation qui assurent des rôles précis dans la chaîne agro- alimentaire, quelques institutions sont chargées d'assurer dans une optique plus intégrée les politiques et stratégie de sécurité alimentaire.
- 16. Les domaines d'intervention prioritaires issus du bilan / évaluation de l'état du secteur répondent à la fois aux grands défis nationaux pour un développement économique et social durable et aux préoccupations directes et objectifs assignés au secteur. Ils constituent un support cohérent pour les interventions et programmes de développement du secteur à moyen terme, et qui font l'objet d'un plan d'action.
- Le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un ensemble de programmes et Politiques aux niveaux macro-économique et sectoriel qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations. Sur le plan macro-économique, le Mali poursuit son développement en mettant l'accent sur le renforcement des politiques financières et économiques, l'approfondissement et l'accélération des réformes structurelles afin d'assurer une croissance économique durable. Dans ce cadre, le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre une croissance moyenne du PIB réel de plus de 5% pour les cinq prochaines années.

DEFIS ET ENJEUX DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE

- 17. Les enjeux et les défis dans le cadre la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire sont multiples. On peut retenir :
- Nourrir une population en forte croissance et de plus en plus urbaine : Selon cette étude prospective, 9,8 millions d'habitants en 1988, la population du Mali atteindra près de 15 millions d'habitants en 2015 et 19 millions en 2025. La population urbaine passera de 2,351 millions en 1995 à 6,779 millions en 1915 et dépassera le double du chiffre de 1995 en 2025. Ce qui influera sur la demande de certaines céréales telles que le riz et des produits agricoles transformés.

- asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole: pour améliorer les revenus des populations rurales il devient nécessaire d'avoir une forte croissance dans les domaines des productions commerciales destinées à l'exportation sur les marchés internationaux (coton, fruits et légumes etc.) et sur les marchés locaux et sous régionaux (produits d'élevage, riz etc.). Dans cette perspective de forte croissance agricole, un accent particulier doit être mis sur l'intensification de la population dans les secteurs déjà maîtrisés, bénéficiant d'avantages comparatifs et de débouchés à l'exportation.
- affronter la diversité des crises alimentaires : En réponse à un événement qui affecte défavorablement la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, les ménages adoptent une ou plusieurs solutions : réduire la consommation alimentaire, vendre les biens de production, changer le porte-feuille des activités afin de s'adopter aux nouvelles conditions, faire appel à la famille ou aux réseaux locaux d'aide temporaire ou émigrer à la recherche d'un emploi. Chacune de ces stratégies mentionnées a ses propres limites. En général en milieu rural, les ménages combinent différentes stratégies en fonction des ressources de base dont ils disposent et de la gravité de la situation.
- intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat : la décentralisation enclenchée depuis un certain temps s'inscrit dans une réforme en profondeur de la gestion des affaires publiques. Ceci abouti à l'émergence de collectivités locales (703 communes) gérées par des élus. La sécurité alimentaire ne se présente pas comme une prérogative des collectivités locales, mais elle doit être prise en compte comme toile de fonds de programmes.
- renforcer la coopération et l'intégration régionale : accélération du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, à travers l'UEMOA et la CEDEAO, implique pour les pays de rechercher une meilleure compétitivité et d'exploiter tous les avantages comparatifs dans une logique de complémentarité.
- disposer d'une information adaptée et fiable : Le système d'information sur la sécurité alimentaire a été jusqu'ici fragmentaire et géré au niveau de différents départements dont les objectifs et intérêts spécifiques marquent l'information produite. Jusqu'à la fin des années 80, l'Office des Produits du Mali (OPAM) occupait une place centrale dans le dispositif de gestion de la sécurité alimentaire. Dans le nouveau dispositif l'OPAM n'occupe qu'une place limitée. Les échanges d'information intra-nationaux et régionaux restent timides. Cela se justifie par le déficit d'informations commerciales qui constituent des éléments clés de toute stratégie tendant à améliorer la compétitivité des filières agricoles et leur positionnement sur le marché national, régional et international.

LA STRATEGIE OPERATIONNELLE HORIZON 2015

18. La recherche de la sécurité alimentaire au Mali ne peut donc s'inscrire que dans une perspective et dans une logique de lutte contre la Pauvreté. La finalité poursuivie est de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités au Mali en « assurant l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et

active ». Cet objectif global s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire en général et au Sahel en particulier :

- > la disponibilité des aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- > leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- > la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ; et
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.
- 19. L'exécution de la Stratégie De Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de Lutte contre « la pauvreté » entraînera sûrement des adaptations institutionnelles ou des choix nouveaux d'investissements. C'est en ce sens qu'il constitue un processus et qu'il doit s'appuyer en premier lieu sur un ensemble de Dix Principes Directeurs, partagés par l'ensemble des acteurs publics, privés et de la Société Civile auxquels il se réfère pour construire la Sécurité alimentaire à toutes les échelles territoriales.
- 20. La Stratégie National de Sécurité Alimentaire constitue un référentiel d'orientation et de coordination des interventions pour tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de la Sécurité Alimentaire dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali : l'Etat, la Société Civile, et les partenaires Extérieurs. Elle est donc complémentaire aux stratégies sectorielles et transversales qu'elle se garde de remplacer, cherchant au contraire à assurer leur convergence eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la Sécurité Alimentaire au Mali.
- 21. En dépit des efforts réalisés, le renforcement de la Sécurité Alimentaire des populations est une nécessité en raison de : l'importance de la croissance démographique, la dépendance de la production des aléas climatiques, l'enclavement des zones de production, la faible capacité de stockage, l'état nutritionnel et sanitaire de la population, l'insuffisance d'information sur les flux d'échanges et les prix et l'instabilité des prix.
- 22. L'analyse de l'évolution du secteur a montré que la production agricole, en dehors des systèmes irrigués de l'Office du Niger, reste largement tributaire des aléas climatiques et des systèmes de production agro-pastoraux pour la plupart extensifs. En effet, si globalement l'autosuffisance en céréales est atteinte en année de bonne pluviométrie, la production agricole provient à plus de 75% de l'agriculture pluviale (mil/sorgho, maïs, riz, ...). Par ailleurs, certaines régions sont en situation de déficit chronique et avec une production très variable d'une année à l'autre. En dehors des zones de l'ON et de la CMDT (où les revenus ont augmenté sensiblement, mais où les producteurs sont fortement endettés), les revenus et conditions de vie des populations rurales restent partout ailleurs très précaires.
- 23. Les Objectifs spécifiques de La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire sont :
 - ☑ la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable, et généralement intégré ;

- ☑ le développement, la fluidification et l'intégration sous –régionale des marchés nationaux :
- ☑ l'amélioration durable des conditions structurelles d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base ;
- ☑ l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ; et
- ☑ le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire
- 24. Les lignes d'intervention pour atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus couvrent les principaux domaines de la sécurité alimentaire. On peut relever entre autres : la valorisation du potentiel hydro-agricole, la restauration et le maintien de la fertilité des sols, l'accès des producteurs aux facteurs de production, la diversification des productions végétales et animales, l'utilisation de techniques intensives de production, la protection des végétaux et des animaux, la gestion des ressources naturelles, la santé et nutrition, le renforcement des capacités des organisations professionnelles, le renforcement des capacités des opérateurs privés dans la transformation, la valorisation, le stockage et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, le développement des systèmes financiers décentralisés. Une place importante est accordée également aux infrastructures de transport, à la formation des acteurs des différentes filières agro-alimentaires.
- 25. Le cadre institutionnel proposé est conforme au processus de décentralisation et implique les niveaux national, régional, local et communal. Tous les acteurs doivent participer aux instances de concertation et de coordination prévues à tous ces niveaux.

Il est proposé:

⇔ au niveau national :

- o un conseil national de sécurité alimentaire ;
- un comité technique de coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire ;
- o un secrétariat technique.

⇔ au niveau régional :

- o un comité régional de sécurité alimentaire ;
- o un secrétariat technique
- aux niveaux cercle et communal, un comité local et un comité communal de sécurité alimentaire.
- 26. Les objectifs, les lignes d'action ainsi que le cadre logique du premier programme quinquennal sont décrits en détail dans les tableaux donnés en annexe.